



FAURECIA

Société européenne au capital de 1 061 250 302 euros

Siège social : 23-27, avenue des Champs-Pierreux, 92000 Nanterre, France

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 005 376

PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021



Le premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 a été déposé le 2 juin 2022 sous le numéro D.22-0246-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017-1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017-1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») complète et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2022 sous le numéro D.22-0246 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2021** »).

Une table de correspondance est fournie dans le présent Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Dans l'Amendement, « **Faurecia** » et la « **Société** » désignent la société Faurecia S.E. et le « **Groupe** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 ainsi que l'Amendement y afférent sont disponibles sur le site internet de Faurecia (www.faurecia.com) dans l'onglet « *Investisseurs – Informations réglementées* », ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES GENERALES

Dans le présent Amendement :

- « **Augmentation de Capital Envisagée** » signifie l'augmentation de capital de Faurecia avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant, prime d'émission incluse, d'environ 705 millions d'euros.
- « **Acquisition** » désigne l'acquisition de Hella GmbH & Co. KgaA (« **Hella** ») réalisée par la Société le 31 janvier 2022, par le biais de (i) l'acquisition d'un bloc représentant 60% du capital de Hella auprès des actionnaires familiaux de Hella ayant conclu entre eux un contrat de mise en commun d'actions (*pooling agreement*) (le « **Pool Familial** ») et (ii) l'acquisition d'environ 19,5% du capital de Hella à l'issue de l'offre publique d'achat déposée par Faurecia le 27 septembre 2021 et terminée le 11 novembre 2011 en application de l'article 29 (1) de la loi allemande sur les offres publiques (*Übernahmeangebot*). Faurecia a ensuite acquis des actions de Hella sur le marché et détient à la date du Prospectus 81,59% du capital social de Hella.
- « **Forvia** » désigne le groupe Faurecia intégrant la consolidation de Hella.

SOMMAIRE

REMARQUES GENERALES	2
SOMMAIRE	3
1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA NON AUDITEES AU 31 DECEMBRE 2021	4
2. INFORMATIONS FINANCIERES DE LA SOCIETE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022 PUBLIEES LE 26 AVRIL 2022.....	5
3. ETATS FINANCIERS DE HELLA POUR LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 28 FEVRIER 2022.....	17
4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE HELLA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021	18
5. PERSPECTIVES.....	19
6. ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE.....	23
6.1 Franchissement de seuils légaux.....	23
6.2 Participations des actionnaires représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.....	24
6.3 Gouvernance.....	24
7. MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT L'EMETTEUR.....	27
7.1 Dividendes.....	27
7.2 Valeur créée pour les parties prenantes Faurecia en 2021.....	27
8. AUTORISATIONS FINANCIÈRES.....	28
9. FAITS MARQUANTS.....	31
10. ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021.....	32
11. TABLE DE CONCORDANCE.....	33
ANNEXES.....	37
ANNEXE 1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA NON AUDITEES AU 31 DECEMBRE 2021.....	37
ANNEXE 2. ETATS FINANCIERS DE HELLA POUR LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 28 FEVRIER 2022.....	49
ANNEXE 3. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE HELLA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021.....	80

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA NON AUDITEES AU 31 DECEMBRE 2021

Les états financiers consolidés pro forma non audités au 31 décembre 2021 (les « **Etats Financiers Pro Forma** ») et le rapport des commissaires aux comptes y afférant sont joints au présent Amendement en Annexe 1.

2. INFORMATIONS FINANCIERES DE LA SOCIETE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022 PUBLIEES LE 26 AVRIL 2022

Ces informations proviennent du communiqué de presse relatif aux résultats du premier trimestre 2022 publié le 26 avril 2022 sur le site internet de la Société et complètent le chapitre 1 « *Informations financières et comptables* » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

VENTES DU PREMIER TRIMESTRE 2022

- **VENTES DE 5,3 Mds€ AU T1 2022, EN HAUSSE DE 33 % EN DONNÉES PUBLIÉES (y compris les deux premiers mois de consolidation de HELLA)**
- **CROISSANCE ORGANIQUE DES VENTES DE +1,1 % (Faurecia à son périmètre de fin 2021), SURPERFORMANT LA PRODUCTION AUTOMOBILE DE 530 PB**
- **PREMIÈRE PUBLICATION DES OBJECTIFS FINANCIERS DE FORVIA POUR 2022 (y compris 11 mois de consolidation de HELLA)**
- **FLEXIBILITÉ FINANCIÈRE ACCRUE POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL INCERTAIN, grâce à la renégociation de la clause relative aux engagements bancaires, à la suspension du paiement de dividendes en 2022 et à la révision à la hausse du programme de cession d'actifs d'ici fin 2023**

en M€	T1 2021	Effet de change	Croissance organique	Effet de périmètre (HELLA 2 mois)	T1 2022	Variation publiée
Ventes du Groupe	4 005	129	46	1 143	5 322	+32,9 %
<i>% des ventes T1 2021</i>		+3,2 %	+1,1 %	+28,5 %		
Prod. auto mondiale* (en m. d'unités)	19 721		-4,2 %		18 885	
<i>Surperformance</i>			530pb			

* Source : S&P Global Mobility (anciennement IHS Markit) du mois d'avril 2022 (segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine)

VENTES DE 5,3 Mds€ AU T1, EN HAUSSE DE 33 % EN DONNÉES PUBLIÉES ET DE 1,1 % EN DONNÉES ORGANIQUES

- Les ventes comprennent les deux premiers mois (février et mars) de la consolidation de HELLA à hauteur de 1,1 milliard d'euros.
- En données organiques (Faurecia à son périmètre de fin 2021 et hors effet de change), les ventes ont augmenté de 1,1 %, surperformant le marché de 530 pb.
- En mars, les ventes ont augmenté de 35 % en données publiées mais ont diminué de 6 % en organique, reflétant principalement une baisse organique de 20 % en Europe, en raison de la guerre en Ukraine, qui n'a pas été entièrement compensée par la croissance organique au sein de toutes les autres régions (les ventes en Chine ont augmenté de 6 %, malgré les premières restrictions liées au Covid dans certaines régions).

PREMIÈRE PUBLICATION DES OBJECTIFS FINANCIERS DE FORVIA POUR L'EXERCICE 2022 (Faurecia y compris 11 mois de consolidation de HELLA)

Sur la base d'une hypothèse actualisée et prudente de production automobile mondiale de 74,2 millions de véhicules légers en 2022 (contre une hypothèse de 78,7 millions en février), les objectifs financiers pour l'exercice 2022 de FORVIA sont désormais les suivants :

- **Ventes comprises entre 23 et 24 milliards d'euros** (dont environ 1,5 milliard d'euros liés à l'effet combiné des devises et des matières premières),
- **Marge opérationnelle comprise entre 4 % et 5 %**,
- **Cash-flow net à l'équilibre.**

Ces objectifs financiers reposent sur l'hypothèse de 15,1 millions de véhicules légers produits en Europe et 20,1 millions de véhicules légers produits en Chine (segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine, hors véhicules > 3,5 t), sont basés sur des taux de change moyens pour l'ensemble de l'année de 1,13 pour l'EUR/USD et de 7,20 pour l'EUR/CNY et tiennent compte de la dernière mise à jour du Groupe concernant l'impact net de l'inflation des coûts.

UNE FLEXIBILITÉ FINANCIÈRE ACCRUE

Afin d'accroître la flexibilité financière du groupe pour surmonter l'environnement actuel incertain :

- Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques : le niveau de cette clause ne sera pas testé au 30 juin 2022 et sera de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023,
- Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa dernière réunion qui s'est tenue hier (25 avril 2022), de proposer à la prochaine assemblée générale qui se réunira le 1^{er} juin de suspendre exceptionnellement le paiement de dividendes en 2022,
- Faurecia a décidé de revoir à la hausse son programme de cession d'actifs en le faisant passer d'un objectif de 500 millions d'euros à clôturer d'ici fin 2023 à un objectif d'un milliard d'euros à clôturer d'ici fin 2023.

Patrick KOLLER, Directeur général de Faurecia, a déclaré :

« Depuis l'annonce de nos résultats pour l'exercice 2021, l'environnement a considérablement changé avec le début de la guerre en Ukraine et les nouvelles restrictions liées au Covid en Chine.

Notre industrie doit à nouveau s'adapter à un environnement complexe générant de nouvelles incertitudes, après deux années difficiles dues à la pandémie et à la pénurie de semi-conducteurs, dont les effets continuent d'impacter l'industrie automobile.

Même si la guerre en Ukraine devrait principalement affecter l'activité en Europe, nous devons nous adapter à cette nouvelle perturbation, dont la durée et l'ampleur, à ce jour, restent incertaines.

La récente acquisition de HELLA, conclue fin janvier, nous rend plus forts et plus résilients que jamais, mais elle a aussi augmenté *de facto* notre levier d'endettement. Dans le cadre de notre gestion agile de la crise, nous avons décidé de négocier de manière proactive avec les banques une dérogation temporaire à la clause relative à nos engagements bancaires afin d'accroître notre flexibilité financière. En outre, nous avons également revu à la hausse notre programme de cession d'actifs à réaliser d'ici la fin de l'année 2023.

En plus de ces mesures, le Conseil d'administration a également décidé de proposer à notre prochaine assemblée générale de suspendre exceptionnellement le paiement de dividendes en 2022.

Nos objectifs financiers au titre de l'année 2022 pour FORVIA (Faurecia + 11 mois de consolidation de HELLA), que nous publions aujourd'hui pour la première fois, sont basés sur une hypothèse de production

automobile mondiale prudente de 74,2 millions de véhicules, reflétant la faible visibilité actuelle, mais démontrent néanmoins la forte résilience de FORVIA.

Nous sommes plus que jamais convaincus de l'immense potentiel de croissance rentable et de création de valeur de FORVIA, accéléré par l'acquisition de HELLA qui enrichit notre portefeuille de technologies innovantes et génère d'importantes synergies. Nous réaffirmons également avec détermination notre engagement de réduire notre endettement après l'acquisition de HELLA, en prenant toutes les mesures nécessaires pour revenir à la trajectoire de désendettement prévue, même si le contexte actuel impose un décalage pour 2022. »

- *Le Conseil d'administration, sous la présidence de Michel de ROSEN, s'est réuni le 25 avril et a revu à cette occasion le présent communiqué de presse.*
- *« Le résultat opérationnel » présenté comme principal indicateur de performance de Faurecia est le résultat d'exploitation avant amortissement des actifs incorporels acquis lors de regroupements d'entreprises.*
- *L'« EBITDA ajusté » est le résultat opérationnel tel que défini ci-dessus + la dépréciation et l'amortissement des actifs ; afin de se conformer pleinement à la réglementation de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), ce terme d'« EBITDA ajusté » sera utilisé par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2022 au lieu du terme « EBITDA » qui était précédemment utilisé (cela signifie que les agrégats « EBITDA » jusqu'en 2021 sont comparables aux agrégats « EBITDA ajusté » à partir de 2022).*
- *La « clause relative aux engagements bancaires » représente le ratio de la « Dette financière nette en fin de période » par rapport à l'« EBITDA ajusté sur les 12 derniers mois » ; il est testé deux fois par an, au 30 juin et au 31 décembre.*
- *Toutes les autres définitions sont expliquées à la fin du communiqué de presse sous la rubrique « Définitions des termes utilisés dans ce document ».*
- *Tous les chiffres relatifs à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux prévisions de S&P Global Mobility (anciennement IHS Markit) du mois d'avril 2022 (segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine, c'est-à-dire hors véhicules > 3,5 t).*

VENTES DU GROUPE

en M€	T1 2021	Effet de change	Croissance organique	Effet de périmètre (HELLA 2 mois)	T1 2022	Variation publiée	*
Ventes du Groupe	4 005	129	46	1 143	5 322	+32,9 %	
<i>% des ventes T1 2021</i>		+3,2 %	+1,1 %	+28,5 %			
Prod. auto. mondiale* (en m. d'unités)	19 721		-4,2 %		18 885		
<i>Surperformance</i>			530pb				

Source : S&P Global Mobility (anciennement IHS Markit) du mois d'avril 2022 (segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine)

Les ventes du trimestre se sont élevées à 5 322 millions d'euros, en hausse de 32,9 % en données publiées.

Elles comprennent :

- Un effet de change positif de 129 millions d'euros, soit 3,2 % des ventes de l'année dernière, principalement dû aux variations du dollar américain et du renminbi par rapport à l'euro
- Un effet de périmètre de 1 143 millions d'euros représentant 28,5 % des ventes de l'année dernière, dû aux deux premiers mois de consolidation de HELLA (à partir du 1^{er} février 2022)

En données organiques, les ventes ont augmenté de 1,1 % au cours du trimestre. Alors que janvier et février ont affiché une solide croissance organique, le mois de mars a principalement reflété les perturbations de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs automobiles européens, à cause de la guerre en Ukraine, mais aussi les premiers effets des restrictions liées au Covid-19 dans certaines régions chinoises.

En termes organiques, les ventes en mars ont baissé de 6 % au niveau du Groupe : ceci inclut un recul d'environ 20 % des ventes en Europe, qui n'a pas été entièrement compensé par la croissance dans toutes les autres régions (en Chine, la croissance organique en mars est restée en territoire positif à +6 %, bien inférieure à celle enregistrée en janvier et février).

La croissance organique des ventes de 1,1 % sur le trimestre est à comparer à une baisse de 4,2 % de la production automobile mondiale, soit une surperformance de 530 pb.

VENTES PAR ACTIVITÉ

en M€	Seating	Interiors	Clean Mobility	Clarion Electr.	HELLA (2 mois)	Groupe
T1 2021	1 544	1 225	1 038	199		4 005
Effet de change	62	17	40	9		129
<i>% des ventes T1 2021</i>	<i>+4,0 %</i>	<i>+1,4 %</i>	<i>+3,9 %</i>	<i>+4,6 %</i>		<i>+3,2 %</i>
Croissance organique	69	-55	16	15		46
<i>% des ventes T1 2021</i>	<i>+4,5 %</i>	<i>-4,5 %</i>	<i>+1,6 %</i>	<i>+7,4 %</i>		<i>+1,1 %</i>
Effet de périmètre (HELLA 2 mois)					1 143	1 143
<i>% des ventes T1 2021</i>					<i>n/s</i>	<i>+28,5 %</i>
T1 2022	1 675	1 187	1 094	223	1 143	5 322
<i>variation publiée</i>	<i>+8,5 %</i>	<i>-3,1 %</i>	<i>+5,4 %</i>	<i>+12,1 %</i>	<i>n/s</i>	<i>+32,9 %</i>

Seating (31 % des ventes consolidées du Groupe sur la période)

Forte surperformance des ventes de 870 pb, grâce à :

- La forte croissance organique de +43,9 % en Chine, à comparer à une production automobile chinoise en hausse de +8,9 % ; ceci reflète l'augmentation des ventes auprès des équipementiers chinois, de nouveaux entrants et d'un grand constructeur américain de véhicules électriques,
- La croissance organique solide de +4,6 % en Amérique du Nord, à comparer à une production automobile américaine en recul de -1,8 % ; ceci reflète la contribution de nouveaux programmes qui ont démarré au second semestre 2021.

En Europe, les ventes ont baissé de 10,8 %, contre une production automobile européenne de -18,3 %, reflétant l'impact en mars des perturbations de la chaîne d'approvisionnement induites par la guerre en Ukraine.

La situation du nouveau projet dans le Michigan (USA) est maîtrisée et l'estimation des surcoûts au premier semestre 2022 est confirmée à 30 millions d'euros.

Interiors (22 % des ventes consolidées du Groupe sur la période)

Les ventes organiques sont globalement en ligne avec le recul de la production automobile, en baisse de 4,5 %, impactées par :

- La baisse des ventes de SAS (15 % des ventes du T1 2021) qui ont reculé de 9,4 % en glissement annuel, affectées par la pénurie de semi-conducteurs et la guerre en Ukraine en mars,
- La baisse organique des ventes de 8,5 % en Europe, néanmoins en forte surperformance par rapport à la production automobile européenne, en baisse de 18,3 %.

Clean Mobility (21 % des ventes consolidées du Groupe sur la période)

Forte surperformance des ventes de 580 pb, grâce à :

- La forte croissance organique de +7,4 % en Amérique du Nord, à comparer à une production automobile nord-américaine en recul de 1,8 % ; ceci reflète les ventes avec Stellantis et Ford,
- Une croissance organique résiliente en Europe (globalement stable), une autre forte surperformance par rapport à la production automobile européenne en retrait de 18,3 %, reflétant principalement les ventes de véhicules commerciaux.

Clarion Electronics (4 % des ventes consolidées du Groupe sur la période)

Forte surperformance des ventes de 1 160 pb avec une croissance organique de +7,4 %, reflétant l'effet positif du recentrage stratégique ; elle a été stimulée par :

- La forte croissance organique de +20,8 % en Chine, à comparer à une production automobile chinoise de +8,9 % ; impact limité sur l'activité au 1^{er} trimestre du variant du Covid et de la pénurie de semi-conducteurs,
- La forte croissance organique de +33,8 % en Amérique du Nord, à comparer à une production automobile nord-américaine en recul de 1,8 % ; les ventes à RNM ont été le principal contributeur.

1,1 milliard d'euros d'effet de périmètre lié à la consolidation de HELLA au premier trimestre 2022 (deux mois)

Faurecia consolide HELLA depuis le 1^{er} février 2022.

HELLA étant une société cotée en bourse avec sa propre communication financière et un exercice comptable différent de celui de Faurecia (l'exercice de HELLA clôture au 31 mai 2022), Faurecia communiquera la contribution trimestrielle des ventes de HELLA en tant qu'« effet de périmètre » tout au long de l'exercice 2022, en tant que montant combiné pour toutes les activités et les zones géographiques de HELLA.

VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en M€	Europe	Am. du Nord	Asie	dont Chine	RdM	HELLA (2 mois)	Groupe
T1 2021	1 970	952	928	670	154		4 005
Effet de change	-34	75	76	76	12		129
<i>% des ventes T1 2021</i>	<i>-1,7 %</i>	<i>+7,9 %</i>	<i>+8,2 %</i>	<i>+11,3 %</i>	<i>+7,5 %</i>		+3,2 %
Croissance organique	-171	61	135	121	20		46
<i>% des ventes T1 2021</i>	<i>-8,7 %</i>	<i>+6,4 %</i>	<i>+14,6 %</i>	<i>+18,0 %</i>	<i>+12,9 %</i>		+1,1 %
Effet de périmètre (HELLA 2 mois)						1 143	
<i>% des ventes T1 2021</i>						<i>n/s</i>	1 143
							+28,5 %
T1 2022	1 765	1 088	1 140	867	186	1 143	5 322
<i>variation publiée</i>	<i>-10,4 %</i>	<i>+14,3 %</i>	<i>+22,8 %</i>	<i>+29,4 %</i>	<i>+20,4 %</i>	<i>n/s</i>	+32,9 %

Europe (45 % des ventes consolidées du Groupe sur la période ; les commentaires ci-dessous ne font référence qu'aux ventes de Faurecia dans la région à son périmètre de fin 2021, hors contribution de HELLA)

Les ventes en Europe ont diminué de 8,7 % au premier trimestre, reflétant la baisse de 20 % des ventes en mars à cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine.

Néanmoins, les ventes ont affiché une solide surperformance de 960 pb, à comparer à une production automobile européenne en recul de 18,3 % :

- Toutes les activités ont affiché une surperformance d'au moins 750 pb dans la région,
- Les véhicules commerciaux et les ventes à Ford (principalement pour Interiors) ont affiché une progression organique au cours du trimestre.

Amérique du Nord (25 % des ventes consolidées du Groupe sur la période ; les commentaires ci-dessous ne font référence qu'aux ventes de Faurecia dans la région à son périmètre de fin 2021, hors contribution de HELLA)

Forte croissance organique de +6,4 %, reflétant une solide surperformance des ventes de 820 pb :

- Toutes les activités ont affiché une forte surperformance d'au moins 600 pb dans la région,
- Effet positif de la contribution des nouveaux projets Seating qui ont débuté au S2 2021,
- Forte augmentation des ventes auprès d'un grand constructeur américain de véhicules électriques et RNM.

Asie (26 % des ventes consolidées du Groupe sur la période ; les commentaires ci-dessous ne font référence qu'aux ventes de Faurecia dans la région à son périmètre de fin 2021, hors contribution de HELLA)

Croissance organique à deux chiffres de +14,6 %, reflétant une solide surperformance des ventes de 1 350 pb, grâce à :

- Une forte croissance organique de +18,0 % en Chine, à comparer à une production automobile chinoise en hausse de 8,9 % ; ceci reflète les fortes ventes de Seating auprès des équipementiers chinois, d'un grand fabricant américain de véhicules électriques et de nouveaux entrants,
- Les ventes en Chine ont continué leur progression en mars, mais à un rythme plus faible (+6 %) qu'au cours des deux premiers mois de l'année, à cause des premiers effets des restrictions liées au Covid-19 dans certaines régions.

Reste du monde (4 % des ventes consolidées du Groupe sur la période ; les commentaires ci-dessous ne font référence qu'aux ventes de Faurecia dans la région à son périmètre de fin 2021, hors contribution de HELLA)

En Amérique du Sud, qui représente environ 3/4 du total, les ventes organiques ont augmenté de 17,5 %, soit une très forte surperformance de 3 020 pb, principalement grâce aux ventes au groupe Stellantis.

OBJECTIFS FINANCIERS DE FORVIA POUR L'EXERCICE 2022 (Faurecia y compris 11 mois de consolidation de HELLA)

Le 19 avril, S&P Global Mobility (anciennement IHS Markit) a publié ses dernières prévisions concernant la production automobile mondiale en 2022 : S&P Global Mobility prévoit désormais 77,3 millions de véhicules légers (VL), contre 80,7 millions prévus en février, avant le début de la guerre en Ukraine, et contre 73,4 millions produits en 2021.

L'essentiel de la baisse de 3,4 millions prévue par S&P Global Mobility entre février et avril est lié à :

- **L'Europe pour 2,2 millions de VL** : les prévisions pour l'Europe indiquent maintenant 16,5 millions de VL contre 18,7 millions prévus en février et 15,9 millions produits en 2021,
- **L'Amérique du Nord pour 0,5 million de VL** : les prévisions pour l'Amérique du Nord indiquent maintenant 14,7 millions de VL contre 15,2 millions prévus en février et 13,0 millions produits en 2021,
- **La Chine pour seulement 0,4 million de VL** : les prévisions pour la Chine indiquent maintenant 21,3 millions de VL contre 21,7 millions prévus en février et 21,0 millions produits en 2021.

L'hypothèse actualisée de Faurecia pour la production automobile mondiale en 2022 est plus prudente que celle de S&P Global Mobility et s'établit à 74,2 millions de véhicules légers, contre la précédente hypothèse de 78,7 millions estimée en février, avant le début de la guerre en Ukraine et avant les restrictions liées au Covid en Chine.

Par régions, l'hypothèse actualisée de Faurecia est plus prudente que celle de S&P Global Mobility, principalement sur l'Europe (1,4 millions de VL en moins que la dernière estimation de S&P Global Mobility) et la Chine (1,2 millions de VL en moins que la dernière estimation de S&P Global Mobility).

Sur la base de cette hypothèse actualisée de la production automobile mondiale de 74,2 millions de VL en 2022 (contre une précédente hypothèse de 78,7 millions en février), les objectifs financiers pour l'exercice 2022 de FORVIA (Faurecia y compris 11 mois de consolidation de HELLA) sont les suivants :

- **Ventes comprises entre 23 et 24 milliards d'euros** (dont environ 1,5 milliard d'euros liés à l'effet combiné des devises et des matières premières),
- **Marge opérationnelle comprise entre 4 % et 5 %**,
- **Cash-flow net à l'équilibre.**

Ces objectifs financiers reposent sur l'hypothèse de 15,1 millions de véhicules légers produits en Europe et 20,1 millions de véhicules légers produits en Chine (segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine, hors véhicules > 3,5 t), sont basés sur des taux de change moyens pour l'ensemble de l'année de 1,13 pour l'EUR/USD et de 7,20 pour l'EUR/CNY et tiennent compte de la dernière mise à jour du Groupe concernant l'impact net de l'inflation des coûts. Les objectifs financiers publiés le 21 février concernaient Faurecia uniquement à son périmètre de fin 2021 et ne tenaient pas compte de l'effet de la consolidation de HELLA ni de l'impact de la guerre en Ukraine et des restrictions liées au Covid en Chine qui n'avaient pas encore commencé à ce moment-là.

UNE FLEXIBILITÉ FINANCIÈRE ACCRUE POUR FAIRE FACE À L'ENVIRONNEMENT ACTUEL INCERTAIN GRÂCE À LA RENÉGOCIATION DE LA CLAUSE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS BANCAIRES, À LA SUSPENSION EXCEPTIONNELLE DU PAIEMENT DE DIVIDENDES EN 2022 ET À LA REVUE À LA HAUSSE DU PROGRAMME DE CESSION D'ACTIFS

Le 31 janvier 2022, conformément au calendrier prévu, Faurecia a finalisé l'acquisition stratégique et transformante de HELLA, créant ainsi le 7^e fournisseur mondial de l'industrie automobile.

Faurecia détient désormais 81,5 % de HELLA, pour laquelle elle a payé un prix total de 5,4 milliards d'euros : 0,5 milliard d'euros ont été versés en actions par le biais d'une augmentation de capital réservée au pool familial Hueck/Roepke (qui détient désormais 8,95 % du capital de Faurecia) et 4,9 milliards d'euros ont été versés en numéraire à la partie restante du pool familial et aux autres actionnaires.

Le 24 février 2022, la guerre en Ukraine a éclaté de manière inattendue, générant une incertitude significative sur les conditions du marché, principalement pour l'industrie automobile européenne. La durée et l'ampleur des effets de cette guerre offrent une visibilité limitée à ce stade, tant en termes de volumes que d'inflation des coûts.

Outre cette faible visibilité, la pandémie en Chine constitue un risque supplémentaire qui pourrait peser sur les volumes en 2022.

Dans cet environnement incertain et afin d'accroître sa flexibilité financière, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques. Les banques ont pleinement soutenu la stratégie de Faurecia ainsi que sa stratégie de désendettement et ont accepté que la clause relative à ses engagements bancaires ne soit pas testée au 30 juin 2022 et soit de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Cette nouvelle limite temporaire de 3,75x à la clôture de l'exercice a été conçue afin de donner à Faurecia une marge de manœuvre suffisante, même dans l'environnement actuel incertain.

La décision prise par Faurecia de revoir à la hausse son programme de cession d'actifs, passant d'un objectif de 500 millions d'euros à clôturer d'ici fin 2023 (comme indiqué en août 2021 lors de l'annonce de l'acquisition de HELLA) à un objectif d'un milliard d'euros à clôturer d'ici fin 2023, renforce encore la flexibilité financière.

Enfin, le Conseil d'administration, lors de sa réunion qui s'est tenue hier (25 avril 2022), a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale de suspendre exceptionnellement le paiement de dividendes en 2022 afin de contribuer davantage à l'accroissement de la flexibilité financière (au lieu des 1 €/action annoncés le 21 février 2022).

PROCHAINES ÉTAPES CONCERNANT LE REFINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE HELLA ET CONFIRMATION DE LA STRATÉGIE DE DÉSENDETTEMENT

En ce qui concerne le refinancement de l'acquisition de HELLA, compte tenu des récentes conditions de marché, Faurecia a décidé de ne pas encore lancer son augmentation de capital, dans l'attente de conditions de marché plus favorables.

Pour rappel, le prêt relais en vue d'une émission d'actions offre une marge de manœuvre jusqu'à la mi-février 2023, tandis que le prêt relais en vue d'une émission obligataire offre une marge de manœuvre encore plus importante jusqu'à mi-août 2023.

Cette marge de manœuvre ainsi que la flexibilité financière accrue obtenue grâce à la renégociation de la clause relative aux engagements bancaires, la suspension du paiement de dividendes en 2022 et la revue à la hausse du programme de cession d'actifs permettent à Faurecia d'attendre sereinement des conditions de marché plus propices pour lancer les prochaines étapes du processus de refinancement de l'acquisition de HELLA.

Faurecia est pleinement engagée à se désendetter après l'acquisition de HELLA. Même si les conditions de marché actuelles inattendues imposent un certain retard à court terme par rapport au plan initial, Faurecia confirme qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour rejoindre dès que possible sa trajectoire de désendettement.

DATES À RETENIR

- L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège de Faurecia, à Nanterre, le 1^{er} juin 2022 (au lieu du 8 juin tel que précédemment indiqué le 21 février 2022). Un communiqué de presse sera publié prochainement pour donner toutes les informations relatives à cette assemblée.
- Les perspectives moyen terme à horizon 2025 de FORVIA seront présentées lors d'une Journée des investisseurs qui se tiendra début novembre 2022.

ANNEXES

DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

1. Croissance des ventes

L'évolution des ventes de Faurecia sur un an comprend trois éléments :

- un « **effet de change** » calculé en appliquant les taux de change moyens de la période aux ventes de l'année précédente,
- un « **effet de périmètre** » (acquisition/cession),
- et la « **croissance à taux de change constants** ».

Faurecia définit « l'effet de périmètre » comme l'ensemble des acquisitions et des cessions, dont les ventes annuelles s'élèvent à plus de 250 millions d'euros.

Les autres acquisitions dont le montant des ventes est inférieur à ce seuil sont considérées comme des « *acquisitions bolt-on* » et sont comprises dans la « croissance à taux de change constants ».

En 2021, il n'y a eu aucun effet des « acquisitions bolt-on » ; Ainsi, la « croissance à taux de change constants » est équivalente à la croissance des ventes à périmètre et taux de change constants également présentée comme une « croissance organique ».

2. Résultat opérationnel

Le résultat d'opérationnel est le principal indicateur de performance du groupe Faurecia. Il correspond au résultat net des sociétés entièrement consolidées avant :

- Amortissement des actifs incorporels acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- Les autres produits et charges d'exploitation non récurrents, qui correspondent à des éléments importants, inhabituels et exceptionnels, notamment les frais de réorganisation et de préretraite, l'impact d'événements exceptionnels tels que l'abandon d'une activité, la fermeture ou la vente d'un site industriel, la cession d'immeubles hors exploitation, les pertes de valeur enregistrées pour les immobilisations corporelles ou incorporelles, ainsi que d'autres pertes importantes et inhabituelles ;
- Les revenus des prêts, des placements de trésorerie et des valeurs mobilières de placement ; Les coûts financiers ;
- Les autres produits et charges financiers, qui comprennent l'impact de l'actualisation de l'obligation de prestations de retraite et le rendement des actifs du régime correspondant, la partie inefficace des couvertures de taux d'intérêt et de change, les variations de valeur des produits de taux d'intérêt et de change pour lesquels la relation de couverture ne satisfait pas aux critères énoncés ou la relation ne peut être démontrée selon la norme IFRS 9, et les gains et les pertes liées aux ventes de participations dans des filiales ;
- Fiscalité.

3. EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est le résultat opérationnel tel que défini ci-dessus + la dépréciation et l'amortissement des actifs ; afin de se conformer pleinement à la réglementation de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), ce terme d'« EBITDA ajusté » sera utilisé par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2022 au lieu du terme « EBITDA » qui était précédemment utilisé (cela signifie que les agrégats « EBITDA » jusqu'en 2021 sont comparables aux agrégats « EBITDA ajusté » à partir de 2022).

4. Flux de trésorerie nets

Les flux de trésorerie nets se définissent de la façon suivante : Trésorerie nette provenant (utilisée dans) des activités d'exploitation et d'investissement moins les (acquisitions)/cessions de participations et d'entreprises (nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie), autres charges et produits de la cession d'actifs financiers. Le remboursement de la dette IFRS 16 n'est pas inclus.

5. Dettes financières nettes

La dette financière nette se définit de la façon suivante : Dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les produits dérivés classés dans les actifs non courants et courants. Elle inclut les dettes locatives (dette IFRS 16).

RÉPARTITION PAR TRIMESTRE DES VENTES PROFORMA DE L'EXERCICE 2021 tel que présentée au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2021 de Faurecia

Ventes en millions d'euros (non audités)	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	2021
Faurecia 2021 tel que publié	4 005	3 778	3 426	4 409	15 618
HELLA 12/2020 - 11/2021	1 679	1 622	1 444	1 572	6 317
Opérations réciproques	-9	-9	-9	-9	-36
FORVIA 2021 proforma	5 675	5 391	4 861	5 972	21 898

3. ETATS FINANCIERS DE HELLA POUR LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 28 FEVRIER 2022

Les états financiers de HELLA pour la période de neuf mois close le 28 février 2022 sont joints au présent Amendement en Annexe 2.

4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE HELLA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

L'annexe aux comptes consolidés de HELLA pour l'exercice clos le 31 mai 2021 est jointe au présent Amendement en Annexe 3.

5. PERSPECTIVES

Dans la section 1.2 « *Perspectives et Tendances* » du chapitre 1 « *Informations financières et comptables* » du Document d'Enregistrement Universel 2021, la sous-section 1.2.1 « *Guidance 2022 de Faurecia à son périmètre de fin 2021* » est remplacée par la sous-section 1.2.1 « *Guidance 2022 de FORVIA (Faurecia y compris 11 mois de consolidation de HELLA)* » comme suit :

1.2.1 **Guidance 2022 de FORVIA (Faurecia y compris 11 mois de consolidation de HELLA)**

Les prévisions pour l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2022 présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021. Elles sont établies sur la base des périmètres de consolidation et d'activité existants en date du 1^{er} février 2022. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 « *Facteurs et gestion des risques* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause ces prévisions. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section. Les prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n° 2019/980 complétant le règlement (UE) 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Hypothèses sous-jacentes

Les prévisions pour l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2022 présentées ci-dessous ont été établies conformément aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces perspectives sont basées sur le périmètre de consolidation de Faurecia au 1^{er} février 2022, et comprennent donc les variations de périmètre liées à l'acquisition de HELLA le 31 janvier 2022. Elles reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

Hypothèses internes à Faurecia

- La hausse du chiffre d'affaires annuel en 2022, par rapport à l'exercice 2021, proviendra principalement de la consolidation de Hella sur 11 mois (à compter du 1^{er} février 2022).
- La baisse de la marge opérationnelle en pourcentage des ventes en 2022, par rapport à l'exercice 2021, provient principalement d'une baisse des volumes en Chine et en Europe ainsi que d'une pression inflationniste accrue sur les coûts.
- La plus faible génération de trésorerie sur l'exercice 2022, par rapport à l'exercice 2021, provient essentiellement de la baisse de la marge opérationnelle mais aussi des impacts liés à l'activité sur le besoin en fonds de roulement ou ceux liés à l'acquisition de HELLA et à son financement.

Hypothèses macro-économiques

- Elles supposent une production automobile mondiale de 74,2 millions de véhicules légers en 2022¹ (dont 15,1 millions de véhicules légers produits en Europe et 20,1 millions de véhicules légers produits en Chine (segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine, hors véhicules > 3,5 t)).
- Elles sont établies avec une hypothèse de cours €/€ de 1,13 et €/CNY de 7,20.

¹ Cette hypothèse est plus conservatrice que la prévision de S&P Global Mobility (anciennement IHS Markit) (en date d'avril 2022) de 77,3 millions de véhicules légers, contre 80,7 millions prévus en février, avant le début de la guerre en Ukraine, et contre 73,4 millions produits en 2021.

- Elles présument un impact inflationniste sur les matières premières et sur les autres coûts tels que les salaires, le transport, la logistique ainsi que l'énergie.
- Elles présument d'un environnement politique stable dans les pays dans lesquels Faurecia produit ou livre ses produits à l'exception de la Russie.
- Elles supposent qu'aucun blocage majeur n'affectera la production ou la vente aux consommateurs finaux dans les régions où l'industrie automobile est présente durant l'année à l'exception de la Chine.

Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

La crise des semi-conducteurs a eu un impact négatif sur la performance financière du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cependant, Faurecia envisage les perspectives suivantes pour l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2022 :

- Les ventes comprises entre 23 et 24 milliards d'euros (dont environ 1,5 milliard d'euros liés à l'effet combiné des devises et des matières premières),
- La marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) comprise entre 4 % à 5 %.
- Le flux net de trésorerie à l'équilibre.

La section 1.2 « *Perspectives et Tendances* » du chapitre 1 « *Informations financières et comptables* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 est par ailleurs complétée avec la nouvelle sous-section 1.2.4 « *Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de marge opérationnelle de la société Faurecia relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022* » comme suit :

1.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de marge opérationnelle de la société Faurecia relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Faurecia

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de marge opérationnelle de la société Faurecia relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au Directeur Général de la société Faurecia,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en réponse à votre demande, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de marge opérationnelle de la société Faurecia relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 incluses dans la partie « 5. Perspectives » du premier amendement au document d'enregistrement universel 2021.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la société. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions de marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables de la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt du premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 auprès de l'AMF
- et d'une offre au public et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé de titres financiers de la société Faurecia en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant le document d'enregistrement universel 2021, le premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 et une note d'opération, approuvé par l'AMF serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 2 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-Moret

6. ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

6.1 Franchissement de seuils légaux

La section 5.1.2 « *Franchissement de seuils légaux* » du chapitre 5 « *Capital et Actionnariat* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 est amendée et complétée comme suit :

Les franchissements de seuils légaux suivants ont été déclarés depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2021 jusqu'à la date de dépôt de l'Amendement. Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissement de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques. Les informations ci-dessous proviennent des déclarations de franchissement de seuils qui ont été publiées par l'Autorité des marchés financiers.

Nom de l'actionnaire	N° et date de la publication AMF	Date du franchissement	Seuil franchi	Sens du franchissement franchi	Nombre d'actions/ droits de vote (selon le seuil franchi) après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote théoriques après franchissement
Bank of America Corporation	222C0793/ 7 avril 2022	4 avril 2022	5 % du capital et des droits de vote	Hausse	8 019 393 actions	5,29 %	5,23 %
BlackRock, Inc.	222C0900/ 22 avril 2022	21 avril 2022	5 % du capital et des droits de vote	Hausse	7 792 717 actions	5,14 %	5,08 %
BlackRock, Inc.	222C0912/ 25 avril 2022	22 avril 2022	5 % du capital et des droits de vote	Baisse	7 575 788 actions	4,99 %	4,94 %
Bank of America Corporation	222C0955/ 28 avril 2022	26 avril 2022	5 % du capital et des droits de vote	Baisse	353 210 actions	0,23 %	0,23 %
BlackRock, Inc.	222C1120 13 mai 2022	12 mai 2022	5 % du capital et des droits de vote	Hausse	7 901 840 actions	5,21%	5,15%
BlackRock, Inc.	222C1139 16 mai 2022	13 mai 2022	5 % du capital et des droits de vote	Baisse	7 251 108 actions	4,78%	4,72%
BlackRock, Inc.	222C1251 25 mai 2022	24 mai 2022	5 % du capital et des droits de vote	Hausse	8 085 451 actions	5,33%	5,27%
BlackRock, Inc.	222C1336 1 juin 2022	31 mai 2022	5 % du capital et des droits de vote	Baisse	5 361 824 actions	3,54%	3,49%

6.2 Participations des actionnaires représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société, sur la base des déclarations de franchissement de seuils qui ont été publiées par l'Autorité des marchés financiers, aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société à la date de l'Amendement, à l'exception du Pool Familial HELLA et d'Exor.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a constitué de nantissement sur les titres Faurecia qu'il détient, à l'exception de Peugeot 1810 pour 536 825 actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune convention visée à l'article L. 233-11 du Code de commerce.

6.3 Gouvernance

Le chapitre 3.1 « *Conseil d'administration* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 est mis à jour et complété comme suit :

L'Assemblée Générale Mixte de Faurecia du 1^{er} juin 2022 (l'« **Assemblée Générale** ») s'est tenue physiquement et a été diffusée en ligne. La retransmission de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de Faurecia. L'Assemblée Générale a approuvé toutes les résolutions proposées.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé la nomination de M. Jürgen Behrend et la ratification de la cooptation de Mme. Judith Curran comme administrateurs.

Le Conseil d'administration de Faurecia est composé comme suit à la date du présent Amendement :

- Michel de Rosen, administrateur indépendant, Président du Conseil d'administration et membre du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable ;
- Patrick Koller, Directeur général et administrateur ;
- Odile Desforges, administratrice indépendante et Présidente du Comité d'audit ;
- Penelope Herscher, administratrice indépendante et membre du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable ;
- Valérie Landon, administratrice indépendante et membre du Comité d'audit ;
- Jean-Bernard Lévy, administrateur indépendant et Président du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable ;
- Yan Mei, administratrice indépendante ;
- Denis Mercier, administrateur indépendant et Président du Comité des rémunérations ;
- Peter Mertens, administrateur indépendant et membre du Comité des rémunérations ;
- Peugeot 1810, administrateur représenté par Robert Peugeot (représentant permanent) ;
- Daniel Bernardino, administrateur représentant des salariés et membre du Comité des rémunérations ;
- Emmanuel Pioche, administrateur représentant des salariés et membre du Comité d'audit ;
- Judith Curran, administratrice indépendante ; et
- Jürgen Behrend, administrateur représentant du Pool Familial HELLA.

Le Conseil d'administration comprend 14 membres dont 2 membres représentant des salariés, 5 femmes (42 %² des administrateurs) et 75 %³ d'administrateurs indépendants.

La section 3.6 « *Déclarations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale* » du chapitre 3 « *Gouvernement d'entreprise* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 est, à la date du présent Amendement, mise à jour comme suit :

À la connaissance de la Société et à la date du présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs. Il est précisé qu'un administrateur, Peter Mertens, possède une participation minoritaire dans une start-up dans laquelle le Groupe a réalisé un investissement très peu significatif (moins de 0,03 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice au cours duquel l'investissement a été réalisé (2019)) et a été nommé, en novembre 2019, en qualité d'administrateur de cette société. Il est noté que cet investissement a été réalisé avant la nomination effective de Peter Mertens en qualité d'administrateur de la Société, que les conditions d'investissement sont similaires pour l'ensemble des investisseurs minoritaires (dont la Société), que la Société ne dispose pas de voix délibérative au Conseil d'administration de cette start-up et que les décisions sur cet investissement ne sont pas prises au niveau du Conseil d'administration de la Société.

La sous-section 3.1.2.2. « *Expertise, fonctions et mandats des administrateurs en fonction à la date du présent Document d'enregistrement universel* » du chapitre 3 « *Gouvernement d'entreprise* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 est, à la date du présent Amendement, amendée et complétée comme suit :

² Calcul effectué sans prendre en compte les deux administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions légales applicables

³ Conformément au Code Afep-Medef, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage d'administrateurs indépendants

Jürgen BEHREND



Date de naissance : 03 août 1949

Administrateur

Nationalité :



Date de 1^{re} nomination :

AG 2022

Nombre d'actions Faurecia :
137 823

Date d'échéance du mandat :

AG 2026

Compétences :



Dr Jürgen Behrend a commencé sa carrière en 1980 en tant que membre du *management board* de Eduard Hueck GmbH & Co. KG à Lüdenscheid, société spécialisée dans la production de produits aluminium.

En 1987, il a été nommé *managing general partner* de HELLA et est resté à ces fonctions jusqu'en 2017. Il a ensuite siégé au *shareholders' committee* de HELLA jusqu'en 2021.

Dr Behrend exerce toujours une activité en tant que *managing general partner* de Hueck Industrie Holding KG, holding investissant dans des petites et moyennes entreprises.

Il a fait des études de droit et d'économie à l'Université de Freiburg, de Munich et de Münster et est titulaire d'un doctorat en droit obtenu en 1977/1978.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- *Managing general partner* de Hueck Industrie Holding KG

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères non cotées

- *Member of the Advisory Board* de Eduard Hueck GmbH & Co. KG ;
- *Member of the Supervisory Board* de Stiftung Deutsche Anästhesiologie ;
- *Managing Director* de HELLA Stiftung GmbH ;
- *Managing Director* de Eduard Hueck Verwaltungsgesellschaft mbH.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- *Managing General Partner* de HELLA KGaA Hueck & Co (de 1987 à 2017) ;
- Membre du *Shareholders' Committee* de HELLA GmbH & Co. KGaA (de 2017 à 2019) ;
- Vice-Président du *Shareholders Committee* de HELLA GmbH & Co. KGaA (de 2019 à 2021).

Expérience des métiers de Faurecia

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies automobiles

Gouvernance/direction de grandes entreprises

Leadership et gestion des situations de crise

Gestion des risques

RSE

Connaissance spécifique d'un marché géographique

Technologies axées sur les données/digital

Énergie/électrification

Banque/finance

7. MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT L'EMETTEUR

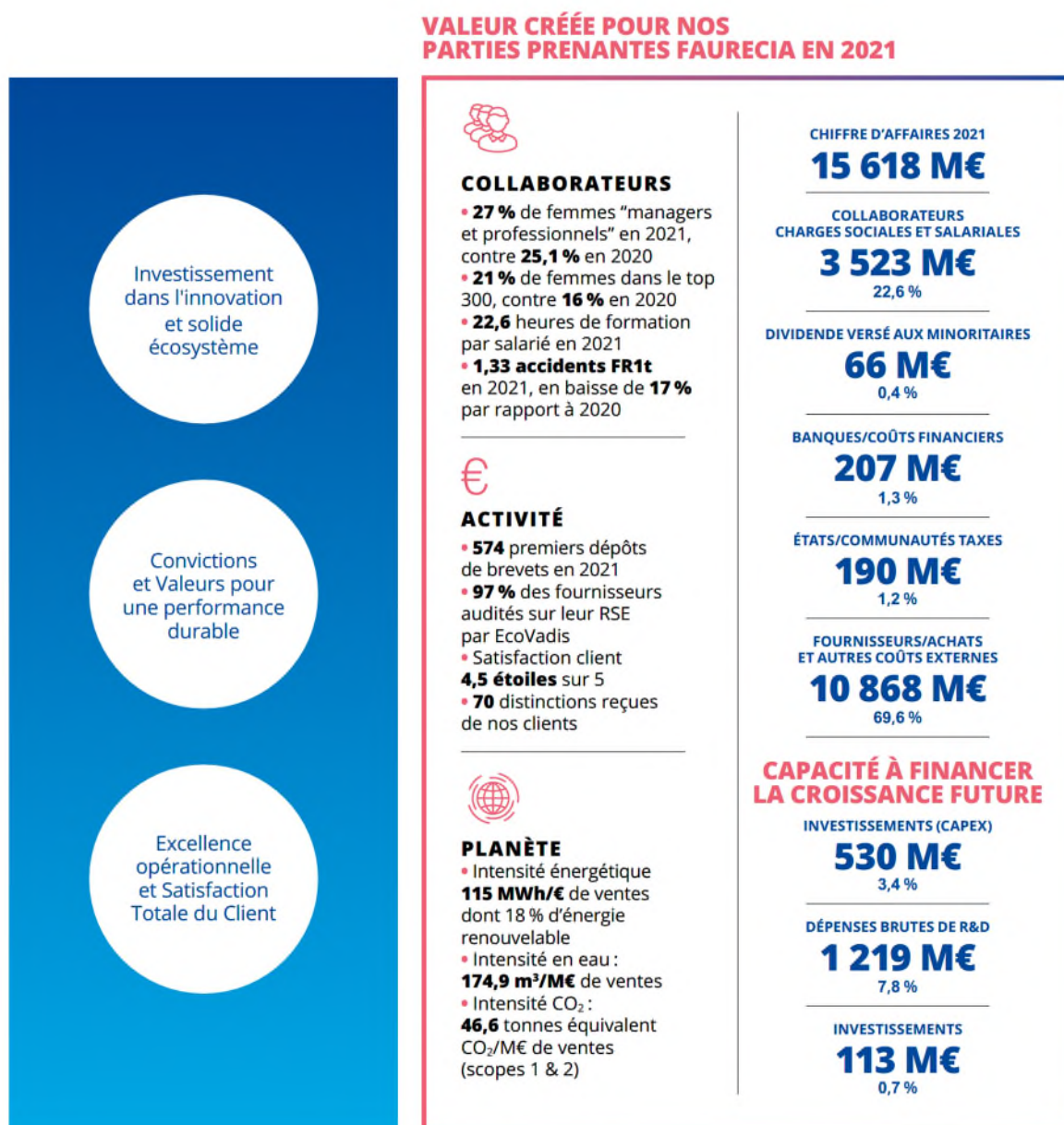
7.1 Dividendes

La section 5.4.3 « *Dividendes* » du chapitre 5 « *Capital et actionariat* » du Document d'Enregistrement Universel 2021 est complétée et amendée comme suit :

L'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022 a approuvé l'absence de versement de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et l'affectation de l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au report à nouveau.

7.2 Valeur créée pour les parties prenantes Faurecia en 2021

Le graphique en page 29 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est amendé et remplacé comme suit :



8. AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Le tableau figurant dans la section 5.2.1 « *Capital autorisé* » du chapitre 5 « *Capital* » du Document d'Enregistrement Universel 2021, résumant les autorisations financières en matière d'augmentation de capital et d'annulation d'actions en cours de validité au 6 avril 2022 et leur utilisation au cours de l'exercice 2021 et depuis le début de l'exercice 2022, est complété comme suit à la date du présent Amendement, à l'issue de l'assemblée générale de Faurecia du 1^{er} juin 2022 :

Nature de l'autorisation/la délégation	Montant maximum / valeur nominale	Durée	Utilisation en 2022
<p>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou d'une Filiale, avec maintien du droit préférentiel de souscription (suspension en période d'offre publique)</p> <p>(AGM du 1^{er} juin 2022, résolution n° 14)</p>	<p><u>Capital</u> : 40% du montant de capital social (environ 424 millions d'euros à la date de l'AGM) (plafond global capital)</p> <p><u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros (plafond global dette)</p>	26 mois	Cette délégation sera utilisée en toute ou partie par le Conseil d'administration dans le cadre de l'Augmentation de Capital Envisagée
<p>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou d'une Filiale, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres au public (à l'exclusion des offres visées au 1^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (suspension en période d'offre publique)</p> <p>(AGM du 1^{er} juin 2022, résolution n° 15)</p>	<p><u>Capital</u> : 10% du montant de capital social (environ 106 millions d'euros à la date de l'AGM) (plafond commun avec les 14^e, 16^e et 18^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital)</p> <p><u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette)</p>	26 mois	Non
<p>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou d'une Filiale, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés (suspension en période d'offre publique)</p>	<p><u>Capital</u> : 10% du montant de capital social (environ 106 millions d'euros à la date de l'AGM) (plafond commun avec les 14^e, 15^e et 18^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital)</p> <p><u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette)</p>	26 mois	Non

(AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 16)			
Autorisation d'augmenter le montant des émissions prévues aux quatorzième, quinzième et seizième résolutions (suspension en période d'offre publique) (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 17)	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et s'imputant sur les montants maximums autorisés par les délégations en vertu desquelles est réalisée l'émission initiale (14 ^e à 16 ^e résolutions)	26 mois	Non
Délégation à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (suspension en période d'offre publique) (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 18)	<u>Capital</u> : 10% du montant de capital social (environ 106 millions d'euros à la date de l'AGM) (plafond commun avec les 14 ^e , 15 ^e et 16 ^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital) <u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette)	26 mois	Non
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (suspension en période d'offre publique) (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 19)	<u>Nombre d'actions</u> : 175 millions d'euros (plafond indépendant des autres résolutions)	26 mois	Non
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, emportant renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 20)	<u>Nombre d'actions</u> : 3 000 000 (plafond indépendant des autres résolutions) <u>Sous-plafond pour les dirigeants mandataires sociaux</u> : 10 % du plafond susvisé	26 mois	Non
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des	<u>Capital</u> : 2 % (apprécié au jour de l'assemblée générale) <u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros	26 mois	Non

adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 21)			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 22)	<u>Capital</u> : 0,6% (apprécié au jour de l'assemblée générale ; plafond de la 21 ^e résolution de l'AGM du 1 ^{er} juin 2022 ou toute résolution de même nature qui se substituerait) <u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette)	18 mois	Non
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions (AGM du 1 ^{er} juin 2022, résolution n° 23)	10 % des actions composant le capital social de la Société par période de 24 mois	26 mois	Non

9. FAITS MARQUANTS

Les informations ci-dessous proviennent des communiqués de presse publiés postérieurement au Document d'Enregistrement Universel 2021, et complètent la sous-section 1.1.1.2 « *Evènements importants* » du chapitre 1 « *Informations financières et comptables* » dudit Document d'Enregistrement Universel 2021.

Le 12 avril 2022, la California Energy Commission (CEC) a sélectionné Symbio, Faurecia, Michelin, ainsi que GTI et d'autres partenaires industriels, pour le développement et la démonstration d'un camion de classe 8 à hydrogène destiné au transport régional, comme principaux contributeurs de l'initiative de mobilité zéro-émission hydrogène soutenue par l'État. Le projet "Symbio H2 Central Valley Express", soutenu à hauteur de 2 millions de dollars par la CEC, a pour objet de développer un camion à piles à combustible hydrogène dont les performances seront équivalentes à celles d'un camion diesel de 15 litres, offrant ainsi une solution zéro-émission pour les usages intensifs du transport régional. Avant fin 2023, le camion circulera pendant 12 mois sur un itinéraire de 650 kilomètres entre l'Inland Empire et le nord de la vallée de San Joaquin. Traversant le territoire des services publics de gaz naturel californien, le camion utilisera les infrastructures d'hydrogène fournies notamment par Air Liquide, Shell et Trillium. Ce projet de camion à hydrogène vise à soutenir l'état de Californie dans son objectif d'atteindre une économie neutre en carbone à d'ici 2045.

Le 28 avril 2022, Faurecia a annoncé un partenariat de longue durée à l'échelle mondiale avec Mercedes-Benz Group AG afin d'intégrer sa solution d'App Store, développée en collaboration avec Aptoid, dans le système multimédia MBUX de l'un des fournisseurs mondiaux de véhicules et de vans haut de gamme et de luxe. À compter de 2023, l'entreprise proposera un portefeuille d'applications personnalisées, qui sera mis à jour plusieurs fois par an afin d'améliorer l'expérience utilisateur.

Le 3 mai 2022, Faurecia a annoncé avoir signé un accord de coopération et de recherche avec Veolia pour développer conjointement des composés innovants pour les modules intérieurs de voitures, avec pour objectif d'atteindre 30 % de contenu recyclé en moyenne dès 2025. Grâce à ce partenariat, les deux entreprises pourront accélérer le déploiement en Europe de solutions durables de pointe pour les intérieurs de véhicules : tableaux de bord, panneaux de portes et consoles centrales. Veolia commencera à produire des matières premières secondaires sur ses sites de recyclage en France dès 2023.

Le 12 mai 2022, Faurecia a annoncé avoir signé des contrats d'achat d'électricité (PPA) avec ENGIE et EDP pour l'équipement en panneaux solaires de plus de 150 sites répartis à travers 22 pays. Ce partenariat marque une étape majeure dans la feuille de route de Faurecia visant à devenir neutre en carbone pour ses activités industrielles d'ici 2025 (scopes 1 et 2). Faurecia achètera de l'électricité solaire produite sur place pour une valeur de 7 % de ses besoins globaux en électricité. Cette action soutiendra l'ambition de devenir neutre en CO2 dans l'exploitation industrielle d'ici 2025. Associée à un objectif d'économie d'intensité énergétique d'au moins 20 % d'ici 2023 par rapport à 2019, elle contribuera également à rendre Faurecia moins exposée aux prix futurs de l'énergie, pour une fraction de plus de 27 % de ses besoins passés.

**10. ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021**

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Nanterre, le 2 juin 2022

Monsieur Patrick Koller
Directeur général

11. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du Document d'Enregistrement Universel 2021 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Document d'Enregistrement Universel 2021	Amendement
Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Section	Section
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétence		
1.1	Personnes responsables des informations	7.5	10
1.2	Attestation des responsables du document	7.5	10
1.3	Déclaration d'expert	N/A	N/A
1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	N/A	p.1
2.	Contrôleurs légaux des comptes	7.4	N/A
3.	Facteurs de risques	2.2	N/A
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial	7.1	p.1
4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI)	7.1	N/A
4.3	Date de constitution et durée	7.1	N/A
4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	7.1	N/A
5.	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	Chapitre introductif ; 1.1.1 ; 1.5	N/A
5.2	Principaux marchés	Chapitre introductif	N/A
5.3	Événements importants	Chapitre introductif ; 1.1.1 à 1.1.6 ; 1.2 ; 1.5	5 ; 9
5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers	Chapitre introductif ; 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2 ; 1.6.3, note 2 ; 4.1.1 ; 4.1.2 (paragraphe introductif) ; 4.2.1 ; 4.3 ; 4.4 (paragraphe introductif)	5
5.5	Degré de dépendance	7.1	N/A
5.6	Position concurrentielle	Chapitre introductif	N/A
5.7	Investissements		
5.7.1	Investissements importants réalisés	Chapitre introductif ; 1.1.6.2 ; 1.3.5, notes 4, 11, 12 A et 26.3 ; 1.5 ; 1.6.3, note 17 ; 7.3	N/A
5.7.2	Investissements importants en cours ou engagements fermes	1.1.6.2 ; 1.3.3 ; 1.3.5, notes 4, 11 et 12 A	N/A
5.7.3	Co-entreprises et participations significatives	1.3.6 ; 1.6.5 ; 7.2	N/A
5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	4.2	N/A

		Document d'Enregistrement Universel 2021	Amendement
Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Section	Section
6. Structure organisationnelle			
6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	1.3.6 ; 1.6.5 ; 7.2	N/A
6.2	Liste des filiales importantes	1.3.6 ; 1.6.5	N/A
7. Examen de la situation financière et du résultat			
7.1	Situation financière	Chapitre introductif, chapitre 1	
7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités	Chapitre introductif, 1.1.3 à 1.1.5 ; 1.3.5, note 4	2
7.1.2	Évolution future et activités en matière de recherche et développement	1.1.1.2 ; 1.2 ; chapitre introductif ; 1.3.5, note 5.4	N/A
7.2	Résultats d'exploitation	Chapitre introductif ; 1.1.4	
7.2.1	Facteurs importants	1.1.1 ; 1.3.5, note 2 ; 1.5	2 ; 5
7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.3.5, note 2	2 ; 5
8. Trésorerie et capitaux			
8.1	Capitaux de l'émetteur	1.3.4 ; 1.3.5, note 22 ; 1.6.3, note 15	N/A
8.2	Flux de trésorerie	Chapitre introductif (chiffres) ; 1.1.6.2 ; 1.3.3 ; 1.3.5, note 21	N/A
8.3	Besoins de financement et structure de financement	1.1.6 ; 1.3.5, note 26 ; 1.5 (structure financière et endettement) ; 1.6.3, note 17	N/A
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	1.5 ; 1.3.5, note 26 ; 1.6.3, note 17	N/A
8.5	Sources de financement attendues	1.1.1.2 ; 1.3.5, note 26 ; 1.6.3, note 17	N/A
9. Environnement réglementaire		2.2.1.2 ; 2.2.1.11 ; 2.2.3.2	N/A
9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influants		
10. Informations sur les tendances			
10.1	a) Principales tendances récentes b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture ou déclaration négative	Chapitre introductif 1.1.1.2 ; 1.2	5 2 ; 5
10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	Chapitre introductif ; 1.1.1.2 ; 1.2	5
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		1.2.1	5
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale			
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	3.1.2.2	6.3
12.2	Conflits d'intérêts ou déclaration négative	3.6	6.3
13. Rémunération et avantages			
13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	3.3	N/A

		Document d'Enregistrement Universel 2021	Amendement
Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Section	Section
	13.2 Provisions pour retraite ou autres	1.3.5, note 25	N/A
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
	14.1 Durée des mandats	3.1.2.1 ; 3.1.2.2	N/A
	14.2 Contrats de service ou déclaration appropriée	3.8.3	N/A
	14.3 Comités	3.1.3.1 ; 3.1.4	N/A
	14.4 Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	3.4	N/A
	14.5 Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	3.1.2.5	N/A
15.	Salariés		
	15.1 Répartition des salariés	Chapitre introductif ; 4.4.1 ; 4.4.8	N/A
	15.2 Participations et stock-options	3.1.2.1 ; 3.1.2.2 ; 3.3.1.2.2.3 ; 3.3.1.2.3 ; 3.3.1.4.2	N/A
	15.3 Accords de participation des salariés au capital	3.3.3 ; 4.4.6	N/A
16.	Principaux actionnaires		
	16.1 Répartition du capital ou déclaration appropriée	5.1	6.1 ; 6.2
	16.2 Droits de vote différents ou déclaration appropriée	5.1.1 ; 7.1	6.1 ; 6.2
	16.3 Contrôle de l'émetteur	5.1 ; 7.1	N/A
	16.4 Accord d'actionnaires	7.1	N/A
17.	Transactions avec les parties liées		
	17.1 Détail des transactions	1.3.5, note 32	N/A
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
	18.1 Informations financières historiques		
	18.1.1 Informations financières historiques auditées	1.3 ; 1.4 ; 1.6 ; 1.7 ; 7.1	N/A
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
	18.1.3 Normes comptables	1.3.5, note 1 ; 1.6.3, note 1	N/A
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	1.3.5, note 1	N/A
	18.1.5 Contenu minimal des informations financières auditées	1.3 ; 1.6 ; 7.1	N/A
	18.1.6 États financiers consolidés	1.3	N/A
	18.1.7 Date des dernières informations financières	1.3	26 avril 2022
	18.2 Informations financières intermédiaires et autres		2
	18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles	1.1.1.2	2
	18.3 Audit des informations financières annuelles historiques		N/A
	18.3.1 Rapport d'audit	1.4 ; 1.7 ; 7.1	N/A
	18.3.2 Autres informations auditées	N/A	N/A
	18.3.3 Informations financières non auditées	N/A	N/A

		Document d'Enregistrement Universel 2021	Amendement
Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Section	Section
18.4	Informations financières pro forma		1, Annexe 1
18.4.1	Modification significative des valeurs brutes	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes		
18.5.1	Description ou déclaration négative	5.4.4. ; 7.1	7.1
18.5.2	Montant du dividende par action	5.4.3	N/A
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.3.5, note 24.2 ; 2.2.3.2	N/A
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1.1.1.2 ; 1.2 ; 1.6.3, note 2	2
19.	Informations complémentaires		
19.1.1	Montant du capital émis	5.1.1	
19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
19.1.3	Actions autodétenues	5.1.1 ; 5.3	N/A
19.1.4	Valeurs mobilières	N.A	N/A
19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	N/A	N/A
19.1.6	Option ou accord	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	5.2.4	N/A
19.2	Actes constitutifs et statuts		
19.2.1	Inscription au registre et objet social	7.1	N/A
19.2.2	Catégories d'actions existantes	5.1.1	N/A
19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	7.1	N/A
20.	Contrats importants		
20.1	Résumé de chaque contrat	7.1	N/A
21.	Documents disponibles		
21.1	Déclaration sur les documents consultables	7.1	p.1

ANNEXES

Le présent Amendement comprend les Annexes suivantes :

- Annexe 1 : Etats financiers consolidés pro forma non audités au 31 décembre 2021 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant
- Annexe 2 : Etats financiers de HELLA pour la période de neuf mois close le 28 février 2022
- Annexe 3 : Annexe aux comptes consolidés de HELLA pour l'exercice clos le 31 mai 2021

ANNEXE 1.
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA
NON AUDITEES AU 31 DECEMBRE 2021

Les états financiers consolidés pro forma non audités qui suivent ont été préparés afin d’illustrer les effets de l’acquisition de Hella qui a été réalisée le 31 janvier 2022, comme si elle avait eu lieu le 1er janvier 2021 (pour le compte de résultat pro forma pour l’exercice clos le 31 décembre 2021) ou le 31 décembre 2021 (pour le bilan pro forma au 31 décembre 2021).

Les états financiers consolidés pro forma non audités de Faurecia pour l’exercice clos le 31 décembre 2021 présentés ci-dessous est à des fins d’illustration uniquement. Ces états financiers consolidés pro forma non audités ne doivent pas être considérés comme indicatifs des résultats du groupe qui auraient été réalisés si l’acquisition de Hella avait été effectivement finalisée à la date indiquée plus haut, pas plus que de résultats futurs. Les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux reflétés dans les états financiers consolidés pro forma non audités pour plusieurs raisons, dont mais pas seulement, des différences dans les hypothèses utilisées pour préparer ces états financiers consolidés pro forma non audités.

Les états financiers consolidés pro forma non audités sont basés sur l’information disponible et certaines hypothèses que nous considérons être raisonnables, en lien avec les événements directement liés à l’acquisition de Hella décrite dans ce document et qui sont factuellement étayées. Ni les hypothèses qui sous-tendent les ajustements pro forma, ni l’information financière en résultant n’ont été auditées ou revues sur la base de standards d’audit.

Les informations financières relatives à Hella incluses dans ce document ont été extraites ou dérivées d’informations publiques sur Hella, y compris les états financiers consolidés audités de Hella et les états financiers semestriels de Hella.

Introduction

Information sur la transaction:

- Les états financiers pro forma non audités de Faurecia (incluant Hella GmbH & Co KGaA et ses filiales, ci-après le « Groupe combiné ») sont composés d’un bilan, d’un compte de résultat et de notes (les « Etats Financiers Pro Forma Non Audités »).
- Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités de Faurecia ont été préparés en considérant l’acquisition par Faurecia de 81,6% du capital de Hella) et pour illustrer l’effet de cette acquisition, comme si elle avait été réalisée le 1^{er} janvier 2021 pour le compte de résultat pro forma non audité et au 31 décembre 2021 pour le bilan pro forma non audité. Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités de Faurecia ont été préparés sur la base de plusieurs hypothèses comme indiqué en note 1 ci-dessous.
- Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités de Faurecia ne reflètent pas le résultat opérationnel ou le bilan que Faurecia aurait eu si Faurecia avait effectivement acquis 81,6% du capital de Hella à ces dates. Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités présentés ci-dessous ne reflètent pas les impacts de synergies qui pourraient résulter de l’acquisition pas plus que les coûts liés à des indemnités de départ, à l’intégration ou à des restructurations qui pourraient advenir à la suite de l’acquisition.
- Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités ne sont pas nécessairement indicatifs du résultat des opérations dans les périodes futures ou du bilan du Groupe combiné et il n’y a pas d’assurance que les tendances présentées par les Etats Financiers Pro Forma Non Audités soient représentatifs des résultats ou de la performance futurs du Groupe combiné. Par conséquent, les résultats et le bilan de Faurecia pourront différer sensiblement de ceux présentés dans les Etats Financiers Pro Forma Non Audités.

Contexte de la publication des Etats Financiers Pro Forma Non Audités:

- Le 14 août 2021, Faurecia a annoncé la signature d'accords visant à acquérir un bloc de contrôle de 60% des actions Hella du pool familial contrôlant et une offre publique d'achat des 40% d'actions restantes de Hella, dont les actions sont cotées sur le Frankfort Stock Exchange, pour un prix de 60 euros par action Hella, correspondant à une valeur totale de 6,7 milliards d'euros pour 100% des actions Hella. 19,5% des actions Hella ont été apportées à l'offre d'achat par les actionnaires de Hella, qui a été lancée le 27 septembre 2021 et clôturée le 11 novembre 2021.
- A la suite de l'approbation par les autorités compétentes le 31 janvier 2022, Faurecia a finalisé l'acquisition de 79,5% du capital social de Hella, comprenant les 60% acquis auprès du pool familial, dont 8,6% ont été payés par des actions Faurecia nouvellement émises et 19,5% résultant de l'offre publique d'achat mentionnée ci-dessus.
- Faurecia a acquis des actions supplémentaires sur le marché et directement auprès de la famille, représentant 2,09% des actions Hella au 18 mars 2022. En conséquence de ce qui précède, Faurecia détient 81,6% des actions Hella à cette date.

Traitement comptable:

- Sur la base de la norme IFRS 3 « Business Combinations » et de l'Accord d'Acquisition, la direction de Faurecia a établi que Hella GmbH & Co KGaA était la société acquise et Faurecia l'acquéreur.
- À la suite de la finalisation de l'acquisition le 31 janvier 2022, les actifs identifiables acquis et les dettes assumées de Hella sont reconnus à la valeur comptable des états financiers de HELLA au 30 novembre 2021. La juste valeur à la date d'acquisition sera comptabilisée à l'issue de la période d'évaluation en application d'IFRS 3.

Bases de préparation:

- Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités ont été préparés en conformité avec le règlement (UE) Prospectus Delegated Regulation 2019/980, les directives ESMA sur les prospectus de mars 2021 et les recommandations de l'AMF d'avril 2021.
- Les montants sont en millions d'euros.
- Les ajustements pro-forma des Etats Financiers Pro Forma Non Audités sont limités aux impacts :
 - directement liés à la transaction ; et
 - qui peuvent être raisonnablement documentés au regard de l'information disponible.
- Compte tenu des hypothèses prises et des jugements préliminaires effectués pour la préparation des Etats Financiers Pro Forma Non Audités, la situation financière et les résultats du Groupe combiné pourraient différer dans le futur des montants indiqués dans les Etats Financiers Pro Forma Non Audités lorsque des informations supplémentaires sont disponibles et des analyses complémentaires effectuées.

Note 1 – Périodes utilisées comme base de la préparation des Etats Financiers Pro Forma Non Audités

Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités ont été préparés et doivent être lus en lien avec les états financiers décrits ci-dessous.

Faurecia :

- Etats financiers consolidés audités de l'exercice 2021

Hella :

- Hella clôture son exercice le 31 mai ; de façon à utiliser des périodes comparables à celles des états financiers de Faurecia, un compte de résultat du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 été reconstitué à partir des :
 - Etats financiers consolidés audités de Hella au 31 mai 2021 pour l'exercice clos le 31 mai 2021; et
 - Etats financiers semestriels non audités de Hella pour la période de six mois close au 30 novembre 2021, en ajoutant aux états financiers consolidés de Hella pour l'exercice clos le 31 mai 2021 les résultats des états financiers consolidés semestriels de Hella pour la période de six mois close le 30 novembre 2021 (à savoir, du 1^{er} juin au 30 novembre 2021) et en soustrayant les résultats des états financiers consolidés semestriels de Hella pour la période de six mois close le 30 novembre 2020 (à savoir, du 1^{er} juin au 30 novembre 2020).
 - Le mois de décalage issu de cette reconstitution n'a pas d'impact significatif sur l'information financière pro forma, aucun événement significatif pour le groupe n'étant intervenu dans chacun des mois concernés (décembre 2020 et décembre 2021).

Pour des informations complémentaires, se référer au paragraphe *Introduction* ci-dessus.

Pro forma Groupe combiné – Compte de résultat 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Faurecia Exercice 2021	Hella 12/20 -11/21 (note 2.2)	opérations réciproques (note 2.8)	financement de l'acquisition (note 2.6)	coûts de la transaction (note 2.10)	Intérêts minoritaires (note 2.11)	Faurecia pro forma 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 617,8	6 316,5	(36,4)				21 897,9
Coûts des biens et services vendus	(13 734,4)	097,1 ⁽⁵⁾	36,4				(18 795,1)
Frais d'études, de recherche et développement	(330,9)	(644,6)					(975,5)
Frais généraux et commerciaux	(690,8)	(207,2)					(898,0)
MARGE OPÉRATIONNELLE (AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS)	861,7	367,7	0,0	0,0	0,0		1 229,4
Amortissement des actifs incorporels acquis	(92,6)	(15,6)					(108,2)
MARGE OPÉRATIONNELLE (APRES AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS)	769,1	352,1	0,0	0,0	0,0		1 121,2
Autres revenus opérationnels non courants	6,0	22,2					28,2
Autres charges opérationnelles non courantes	(244,5)	(21,3)			(6,0)		(271,8)
Charges de financement nettes	(254,5)	125,8		(150,6)			(279,2)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES AVANT IMPÔTS	276,1	478,8	0,0	(150,6)	(6,0)		598,4
Impôts	(138,8)	(104,5)		39,2	1,6		(202,6)
<i>dont Impôts différés</i>	95,0	(1,0)					94,0
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES CONTROLÉES	137,3	374,3	0,0	(111,4)	(4,4)		395,8
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(24,6)	22,7					(1,9)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	112,7	397,0	0,0	(111,4)	(4,4)		393,9
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	(96,5)	0,0					(96,5)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	16,2	397,0	0,0	(111,4)	(4,4)		297,4
Part du Groupe	(78,8)	395,3	0,0	(111,4)	(4,4)	(72,8)	127,9
Part des intérêts minoritaires des activités poursuivies	95,0	1,7	0,0	0,0	0,0	72,8	169,5
Part des intérêts minoritaires des activités non poursuivies	0,0						0,0

Les éléments du compte de résultat Hella ont été alloués aux lignes équivalentes du compte de résultat Faurecia, sur la base des informations publiées par Hella.

Pro forma Groupe combiné – Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Faurecia 31/12/2021	Hella 30/11/21 (note 2.2)	opérations réciproques (note 2.4)	ajustement lié au regroupement d'entreprise (note 2.9)	financement de l'acquisition (note 2.6)	coûts de la transaction (note 2.10)	impact identifié des clauses de changement de contrôle (note 2.3)	Faurecia pro forma 31/12/21
Écarts d'acquisition	2 236,2	5,2		4 155,7				6 397,0
Immobilisations incorporelles	2 800,4	338,7						3 139,1
Immobilisations corporelles	2 802,4	1 639,7						4 442,1
Droits d'utilisation	950,9	126,2						1 077,1
Titres mis en équivalence	150,8	209,5						360,3
Autres titres de participation	88,0	66,6		(17,9)				136,7
Autres actifs financiers non courants	98,0	27,0						125,0
Autres actifs non courants	122,3	83,7						206,0
Actifs d'impôts différés	540,6	129,0						669,6
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	9 789,6	2 625,7	0,0	4 137,8	0,0	0,0	0,0	16 553,0
Stocks et en-cours nets	1 657,6	1 060,1						2 717,7
Actifs sur contrats	273,5	89,8						363,3
Créances clients et comptes rattachés	3 468,1	1 018,3	-5					4 481,4
Autres créances d'exploitation	473,6	0,0						473,6
Créances diverses	1 094,9	177,1						1 272,0
Autres actifs financiers courants	11,9	440,3						452,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 905,7	636,1			-2 021,7			3 520,1
TOTAL ACTIFS COURANTS	11 885,3	3 421,7	(5,0)	0,0	(2 021,7)	0,0	0,0	13 280,3
TOTAL ACTIF	21 674,9	6 047,3	(5,0)	4 137,8	(2 021,7)	0,0	0,0	29 833,3

PASSIF

(en millions d'euros)	Faurecia 31/12/2021	Hella 30/11/21 (note 2.2)	opérations réciproques (note 2.4)	ajustement lié au regroupement d'entreprise (note 2.9)	financement de l'acquisition (note 2.6)	coûts de la transaction (note 2.10)	impact identifié des clauses de changement de contrôle (note 2.3)	Faurecia pro forma 31/12/21
CAPITAUX PROPRES								
Capital	966,3	222,2		(222,2)	328,3			1 294,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport	605,2	0,0		0,0	880,7			1 485,9
Titres d'autocontrôle	(4,0)	0,0		0,0				(4,0)
Réserves consolidées	1 974,7	2 164,8		(2 164,8)				1 974,7
Écarts de conversion	(34,3)	(34,9)		34,9				(34,3)
Résultat net	(78,8)	162,3		(162,3)				(78,8)
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	3 429,1	2 514,5	0,0	(2 514,5)	1 209,0	0,0	0,0	4 638,1
Intérêts minoritaires	386,3	1,8		1 227,0				1 615,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 815,4	2 516,3	0,0	(1 287,4)	1 209,0	0,0	0,0	6 253,3
Provisions non courantes	447,3	475,8						923,1
Passifs financiers non courants	6 333,6	1 260,9			2 194,5		0	9 789,0
Dettes de loyers non courantes	833,1	126,5						959,6
Autres passifs non courants	5,6	0,0						5,6
Passifs d'impôts différés	44,1	5,8						49,9
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	7 663,7	1 869,1	0,0	0,0	2 194,5	0,0	0,0	11 727,3
Provisions courantes	288,4	165,5						453,9
Passifs financiers courants	1 018,8	60,4					0,0	1 079,2
Dettes de loyers courantes	198,8	27,2						226,0
Avances sur contrats clients	740,2	97,9						838,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 693,2	839,4	(5,0)					7 527,6
Dettes fiscales et sociales	779,1	471,5						1 250,6
Dettes diverses	477,3	0,0						477,3
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	10 195,8	1 662,0	(5,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	11 852,8
TOTAL PASSIF	21 674,9	6 047,3	(5,0)	(1 287,4)	3 403,5	0,0	0,0	29 833,3

Les éléments du bilan de Hella ont été alloués aux lignes équivalentes du bilan de Faurecia, sur la base des informations publiées par Hella.

Note 2 – Informations Hella disponibles et principaux ajustements effectués

2.1 Informations disponibles:

- En raison de la nature et de la date de finalisation de la transaction, - à savoir, l'acquisition d'une société cotée, impliquant plusieurs processus de revue *anti trust* - Faurecia a uniquement eu accès à l'information financière publiée, jusqu'à la date de finalisation de la transaction le 31 janvier 2022. Cette date n'a pas permis de procéder à une revue détaillée des changements potentiels de procédures comptables et les impacts potentiels sur les états financiers de Hella, en particulier la durée d'amortissement des actifs corporels et incorporels, ainsi qu'au traitement de certains frais d'études liés aux programmes clients.
- Les notes aux états financiers semestriels de Hella ne fournissent pas systématiquement le même niveau de détail que ses états financiers annuels, y compris pour certains éléments qui étaient utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pro forma comme par exemple le détail des coûts de restructuration par ligne du compte de résultat. Dans ce cas, nous avons utilisé certaines hypothèses par défaut.

2.2 Structure des états financiers de Hella:

- Les éléments du compte de résultat et du bilan de Hella ont été alloués aux lignes équivalentes du compte de résultat et du bilan de Faurecia, respectivement, sur la base des informations publiées par Hella et de nos analyses en cours de principes comptables de Hella, en particulier, les éléments financiers des autres passifs non courants ont été reclassés en passifs financiers.

2.3 Impacts des clauses de changement de contrôle:

- Sur les clauses de changement de contrôle décrites dans les états financiers de Hella, les hypothèses suivantes ont été prises :
 - *Emprunts* : à la suite des mises à jour des notations de Hella les plus récentes par les agences de notation, aucun impact des clauses de changement de contrôle dans les contrats de prêts n'a été pris en compte, lesdites clauses ne prévoyant leur activation qu'en cas de baisse de notation en raison du changement de contrôle.
 - *Joint-ventures* : aucun impact des clauses de changement de contrôle n'a été pris en compte, dans la mesure où aucune information sur les intentions des partenaires des joint-ventures n'était disponible à ce stade.

2.4 Opérations réciproques:

- Les montants éliminés ont été déterminés sur la base des informations enregistrées dans les systèmes de comptabilité de Faurecia
 - Ventes pour 36,4 millions d'euros en 2021 ;
 - Créances clients en contrepartie de dettes fournisseurs pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.5 Autres éléments:

- Les Etats Financiers Pro Forma Non Audités sont présentés en conformité avec les principes et méthodes comptables utilisés pour préparer les états financiers annuels consolidés de Faurecia.
- L'analyse détaillée des écarts de principes comptables entre Faurecia et Hella a été initiée suite à l'acquisition. Les travaux d'harmonisation de ces principes sont en cours et pourraient conduire à d'autres ajustements et reclassements le cas échéant.

- Compte tenu des points ci-dessus (voir notamment la note 2.1), les ajustements potentiels suivants n'ont pas pu être déterminés et pourraient faire l'objet d'ajustements ou modifications ultérieurs :
 - harmonisation des règles et méthodes comptables ;
 - valeur historique comptable retenue pour les actifs acquis et les passifs assumés au lieu de la juste valeur ; et
 - impacts sur les impôts sur le résultat provenant de clause de changement de contrôle (perte des impôts différés actifs précédents, etc).

2.6 **Financement:**

- En ligne avec la communication de Faurecia du 14 août 2021, le financement de la transaction se compose de :
 - Un crédit relais de 5,5 milliards d'euros entièrement souscrit a été signé en août 2021. Au 31 décembre 2021, ce crédit relais a été réduit à un montant de 3,4 milliards d'euros à la suite des opérations de préfinancement (1 835 millions d'euros), incluant l'émission obligataire de 1,2 milliard d'euros et l'émission d'un emprunt privé allemand *Schuldscheindarlehen*, et d'une annulation volontaire d'une partie de ce crédit relais de 265 millions d'euros.
 - Le 31 janvier 2022, 2,9 milliards d'euros ont été tirés sur le crédit relais afin de payer l'acquisition de 79,5% des actions Hella.
 - Le refinancement prévu de ces 2,9 milliards d'euros de crédit relais partiellement tiré sera fait principalement par :
 - Une augmentation du capital avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires de Faurecia pour un montant allant jusqu'à 700 millions d'euros. Peugeot 1810 et Bpifrance, actionnaires actuels de Faurecia détenant 3,1% et 2,4% de son capital social, respectivement, ont exprimé leur intention de participer à cette augmentation de capital, à hauteur de leur participation actuelle, sous réserve des termes définitifs de l'opération.
 - Dette financière long terme (obligations et emprunts bancaires) pour 1,7 milliard d'euros ;
 - 500 millions d'euros de dette long-terme prévue dans le contrat de crédit relais.
 - Faurecia a utilisé les fonds perçus du préfinancement de la transaction en 2021 (1 835 millions d'euros), ainsi que 171,7 millions d'euros de ses liquidités pour le paiement de la transaction, soit un total de sortie de trésorerie pour 2021,7 millions d'euros. Ce montant inclut 15 millions d'euros comme coût d'émission du capital, pour l'augmentation du capital de 700 millions d'euros.
 - Une augmentation de capital réservée d'un montant de 524 millions d'euros (correspondant à environ 8,95% des actions existantes de Faurecia au 1 février 2022) en rémunération d'une portion des actions du pool familial Hella à travers un apport en nature.

L'augmentation de capital de 524 millions d'euros est présentée en capitaux propres. En ajoutant l'augmentation du capital avec maintien des droits préférentiels de souscription de 700 millions d'euros, l'impact en capital du financement de l'acquisition sera de 1 209 millions d'euros, après déduction des frais afférant pour 15 millions d'euros.

Le solde des financements est présenté pour 2 194,5 millions d'euros en ligne Passifs financiers non courants.

De façon à refléter ces éléments financiers, les ajustements précédents ont été pris en compte dans les comptes pro forma.

2.7 Bilan:

- L'augmentation de capital pour 524 millions d'euros, considérée dans les capitaux propres dans le bilan *pro forma* au 31 décembre 2021 comme suit :
 - capital pour 95 millions d'euros ; et
 - primes d'émission pour 429 millions d'euros.
- L'augmentation du capital jusqu'à 700 millions d'euros avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires, telle que mentionné dans 2.6 Financement est considérée dans les capitaux propres dans le bilan pro forma au 31 décembre 2021 comme suit :
 - capital pour 233,3 millions d'euros ; et
 - primes d'émission pour 466,7 millions d'euros.
- Des ajustements liés au regroupement d'entreprises ont été ajoutés :
 - Les capitaux propres de Hella sont éliminés pour 2 514,5 millions d'euros (part du groupe), ainsi que les titres déjà acquis au 31 décembre 2021 par Faurecia pour 17,9 millions d'euros (ligne autres titres de participation) ;
 - En contrepartie, le goodwill complet est ajouté à l'actif pour 4 155,7 millions d'euros et la quote-part de Hella correspondant aux intérêts non encore acquis par Faurecia (18,41% des actions de Hella) est ajoutée au passif - intérêts minoritaires pour 1 227,0 millions d'euros (valorisé à 60 euros/action).

2.8 Compte de résultat:

- un impact de (167,2) millions d'euros dans les frais financiers *pro forma* 2021, dont (16,6) millions d'euros ayant déjà été pris en compte dans le compte de résultat 2021 de Faurecia, se décomposant comme suit :
 - coûts associés à la mise en place du crédit relais de 5,5 milliards d'euros pour 36,8 millions d'euros ;
 - frais financiers relatifs à la dette de 4 029,5 millions d'euros (1 835 millions d'euros de préfinancement, ainsi que 2 194,5 millions d'euros de financement supplémentaire) pour un montant de 125,6 millions d'euros ; et
 - amortissement des frais d'émission de la dette pour 4,7 millions d'euros.
- Les effets d'impôts correspondant ont été pris en compte pour 39,2 millions d'euros en 2021 en utilisant un taux normatif pour Faurecia à 26%.

2.9 Ecart d'acquisition:

- Les états financiers consolidés pro forma non audités sont basés sur une hypothèse de goodwill complet.

- Les titres Hella déjà acquis sur le marché par Faurecia au 31 décembre 2021 pour 17,9 millions d’euros et présentés dans le bilan de Faurecia en autre titre de participation sont éliminés dans cette opération.
- La transaction est prise en compte dans le bilan consolidé pro forma comme ayant été finalisée à la date de clôture des états financiers pro forma, c’est à dire au 31 décembre 2021. Un écart d’acquisition préliminaire a été calculé sur cette base comme suit :

M€	pro forma 31/12/2021
actifs identifiables acquis	6 047,3
passifs identifiables assumés	(3 532,9)
actifs nets acquis	2 514,5
prix d'acquisition contractuel préliminaire pour 100%	(6 670,1)
estimation préliminaire de l'écart d'acquisition	(4 155,7)

2.10 Coûts de la transaction:

- Les coûts de la transaction relatifs à la transaction (excluant les financements associés) supportés par Faurecia ont été pris en compte à hauteur de 30,3 millions d’euros dans le compte de résultat *pro forma* 2021, avec les effets d’impôts correspondant. Ils correspondent principalement à des coûts de services légaux, financiers et de conseil.
- Les coûts de la transaction supportés par Faurecia sont déjà reflétés dans le compte de résultat 2021 pour 24,3 millions d’euros. Les coûts restant à supporter par Faurecia jusqu’à la date d’acquisition sont estimés à 6 millions d’euros.

2.11 Intérêts minoritaires:

Les intérêts minoritaires représentent 18,41% des actions Hella au 31 janvier 2022 (voir « *Introduction - Contexte de la publication des Etats Financiers Pro Forma Non Audités* » ci-dessus) ; le résultat net de Hella pour la période considérée dans le compte de résultat 2021 a été réparti en conséquence entre la part du groupe et les intérêts minoritaires.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA RELATIVES A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Faurecia

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au Directeur Général de la société Faurecia,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n° 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Faurecia relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 incluses dans la partie « 1. Informations financières pro forma non auditées au 31 décembre 2021 » du premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 (les « Informations financières pro forma »).

Ces Informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition d'une participation majoritaire dans Hella GmbH & Co. KGaA aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2021 de la société Faurecia si l'opération avait été réalisée le 31 décembre 2021 et sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Faurecia si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2021. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n° 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations financières pro forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Faurecia pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations financières pro forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins:

- du dépôt du premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 auprès de l'AMF;

- et d'une offre au public et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé de titres financiers de la société Faurecia en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant le document d'enregistrement universel 2021, le premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 et une note d'opération, approuvé par l'AMF serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

A Courbevoie et Paris-La Défense, le 2 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-Moret

ANNEXE 2.
ETATS FINANCIERS DE HELLA POUR LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOSE
LE 28 FEVRIER 2022

Indicateurs clés de performance	50
Développement de l'industrie	52
Développement de l'activité du groupe HELLA	53
Résultats d'exploitation	53
Statut financier	56
Situation financière	58
Autres événements au troisième trimestre	58
Développement de l'activité des segments	60
Automobile	60
Après-vente	61
Applications spéciales	62
Rapport sur les opportunités et les risques	64
Rapport prévisionnel	65
Perspectives du secteur	65
Perspectives de la société	66
Informations financières sélectionnées	67
Compte de résultat consolidé	67
Reporting relatif aux segments	68
État de la situation financière consolidée	70
Tableau des flux de trésorerie consolidés	71
Notes complémentaires	72
Informations de base	72
Écarts de change	72
Événements marquants	73
Notes sur le tableau des flux de trésorerie	74
Ajustement des effets spéciaux au titre du résultat avant intérêts et impôts	74
Ajustement des effets spéciaux dans la trésorerie	76
Événements postérieurs à la clôture	78

Indicateurs clés de performance

	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	2020/2021	Evolution	2021/2022	2020/2021	Evolution
	Chiffre d'affaires ajusté en fonction du périmètre et des taux de change (en millions d'euros)	4 602	4 646	-0,9%	1 583	1 545
Marge d'EBIT ajusté	5,1%	8,0%	-2,9 points	5,1%	6,7%	-1,7 point

En millions d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	2020/2021	Evolution	2021/2022	2020/2021	Evolution
	Chiffre d'affaires	4 653	4 646	+0,2%	1 616	1 545
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT ajusté)	238	373	-36,2%	82	104	-21,0%
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	225	312	-28,0%	76	219	-65,3%
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA ajusté)	541	655	-17,3%	188	203	-7,5%
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)	529	594	-10,9%	181	317	-42,9%
Résultat net pour la période	154	236	-35,0%	50	170	-70,6%
Résultat par action (en euros)	1,37	2,12	-35,5%	0,44	1,52	-71,1%
Flux de trésorerie disponible ajusté liés aux opérations d'exploitation	-228	97	--	-25	113	--
Flux de trésorerie disponible lié aux opérations d'exploitation	-269	69	--	-43	102	--
Investissements corporels	401	371	+8,0%	114	110	+3,8%
Dépenses de recherche et développement (R&D)	507	445	+13,9%	169	149	+14,0%

	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	2020/2021	Evolution	2021/2022	2020/2021	Evolution
	Marge d'EBIT	4,8%	6,7%	-1,9 point	4,7%	14,1%
Marge d'EBITDA ajusté	11,6%	14,1%	-2,5 points	11,6%	13,1%	-1,5 points
Marge d'EBITDA	11,4%	12,8%	-1,4 point	11,2%	20,5%	-9,3 points
Investissements corporels liés aux ventes	8,6%	8,0%	+0,6 point	7,1%	7,2%	-0,1 point
Dépenses de R&D liées aux ventes	10,9%	9,6%	+1,3 point	10,5%	9,6%	+0,9 point

	Du 28 février 2022	31 mai 2021	Evolution
Dettes financières nettes / liquidité financière nette (en millions d'euros)	-352	103	--
Ration des capitaux propres	42,2%	40,6%	+1,6 point
Rendement des capitaux propres (12 derniers mois)	10,6%	14,6%	-4,1 points
Salariés	36 092	36 500	-1,1%

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats d'exploitation entre l'exercice en cours 2021/2022 et l'année précédente, la présentation des variables opérationnelles des deux périodes a été ajustée ou retraitée. De plus amples informations sont disponibles dans les informations financières sélectionnées et dans les notes complémentaires.

- **Les goulots d'étranglement des ressources pèsent sur l'environnement industriel** : la production mondiale de véhicules légers affiche une baisse significative de 10,1 % au cours des neuf premiers mois.
- **Chiffre d'affaires consolidé ajusté en fonction du périmètre et des taux de change** a légèrement baissé de 0,9 % pour atteindre 4 602 millions d'euros, le chiffre d'affaires publié étant largement comparable à celui de l'année précédente.
- **L'EBIT ajusté chute à 238 millions d'euros** ; baisse de la marge d'EBIT ajusté à 5,1 %.
- **Le flux de trésorerie disponible ajusté lié aux opérations d'exploitation** s'élève à -228 millions d'euros
- **Le chiffre d'affaires du secteur Automobile** baisse de 1,6 % à 3 980 millions d'euros
- **La division Après-vente affiche une croissance des ventes** de 17,0 % pour atteindre 431 millions d'euros
- **Les Applications spéciales affichent une croissance des ventes** de 10,1 % pour atteindre 284 millions d'euros
- **Au troisième trimestre de l'exercice**, le chiffre d'affaires ajusté en fonction du taux de change et du périmètre est en hausse de 2,4 % ; baisse de l'EBIT ajusté à 82 millions d'euros ; baisse de la marge d'EBIT ajusté à 5,1 %.
- **Les perspectives de la société ajustées le 29 novembre 2021 sont confirmées** ; d'importants risques et incertitudes peuvent être attribués à la guerre en Ukraine, aux goulots d'étranglement des ressources ainsi qu'à la pandémie de Covid-19, en particulier en Chine.

Développement de l'industrie

- D'après les données d'IHS, la production mondiale de véhicules légers a chuté de 10,1 % sur la période de neuf mois (en date de : mars 2022) ; en particulier, les goulots d'étranglement dans les composants électroniques continuent de freiner fortement le développement de l'industrie.
- Dans toutes les régions, le développement de l'industrie est négatif ; en particulier, le marché européen est affecté de manière disproportionnée (-20,6 %).
- Au troisième trimestre, les volumes de la production mondiale diminuent dans une moindre mesure (-2,3 %) ; la baisse n'est donc pas aussi sévère que prévu initialement

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022 de HELLA (du 1er juin 2021 au 28 février 2022), l'évolution du secteur a été nettement négative. Selon les données de l'institut d'études de marché IHS (au 15 mars 2022), la production mondiale de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers a baissé de 10,1 % pour atteindre 56,6 millions d'unités sur la période donnée (exercice précédent : 63 millions d'unités). La baisse du marché provient notamment des goulots d'étranglement des ressources dans certains composants électroniques tels que les semi-conducteurs et les micro-puces. Si elles constituent un enjeu depuis le début de l'année civile 2021, elles se sont intensifiées, notamment au second semestre. En conséquence, la production de véhicules légers a baissé de manière significative, surtout au deuxième trimestre (-18,7 %). Au troisième trimestre, la situation du marché a montré des signes d'amélioration relative : au cours de cette période, les volumes de production n'ont diminué que dans une moindre mesure (-2,3 %) ; l'IHS avait anticipé en décembre 2021 une baisse de la production mondiale de véhicules légers de 8,2% sur cette période.

Sur la période de neuf mois, le marché automobile européen en particulier a été plus affecté que les autres régions. Ainsi, la production de véhicules légers enregistre une baisse de 20,6 % pour s'établir à 11,1 millions d'unités (exercice précédent : 13,9 millions d'unités) ; sur le marché individuel allemand, la tendance est plus prononcée avec une baisse de 24,4 % pour atteindre 2,3 millions d'unités (exercice précédent : 3,0 millions d'unités) (autres pays européens : -19,5 %). En Amérique du Nord, centrale et du Sud, les chiffres de production ont diminué de 13,8% pour s'établir à 11,4 millions d'unités (exercice précédent : 13,2 millions d'unités), le marché américain ayant connu une baisse de 13,4 % millions d'unités pour s'établir à 6,5 millions d'unités (exercice précédent : 7,5 millions d'unités). La production de véhicules légers a baissé de 4,6 %, s'établissant à 34,1 millions d'unités (exercice précédent : 35,8 millions d'unités) en Asie/Pacifique/Reste du monde, et sur le marché automobile chinois, le nombre de véhicules légers nouvellement produits a diminué de 5,9 % pour s'établir à 18,6 millions d'unités (exercice précédent : 19,8 millions d'unités).

Au troisième trimestre, le marché en Europe a baissé de 9,4 % (dont l'Allemagne : - 3,0 %), tout comme le marché en Amérique du Nord, centrale et du Sud de 6,9 % (dont les États-Unis : - 7,5 %). En revanche, l'Asie/Pacifique/Reste du monde a vu sa production de véhicules légers augmenter de 1,9 % (dont la Chine : 6,1 %).

Production de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022 et 2020/2021

En milliers	Exercice 2021/2022		Exercice 2021/2022
Europe	11 077	-20,6 %	13 944
<i>dont l'Allemagne</i>	2 286	-24,4 %	3 026
Amérique du Nord, Centrale et du Sud	11 411	-13,8 %	13 242
<i>dont les États-Unis</i>	6 498	-13,4 %	7 506
Asie/Pacifique/Reste du monde	34 146	-4,6 %	35 781
<i>dont la Chine</i>	18 612	-5,9 %	19 787
Dans le monde	56 633	-10,1 %	62 968

Source : IHS Light Vehicle Production Forecast, mars 2022

Développement de l'activité du groupe HELLA

Résultats d'exploitation

- Au cours des neuf premiers mois de l'exercice fiscal 2021/2022, le chiffre d'affaires consolidé ajusté en fonction des taux de change et du périmètre baisse de 0,9 % pour atteindre 4 602 millions d'euros et est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent (+0,2 %).
- Le secteur Automobile en particulier est affecté par un environnement industriel en déclin, mais se développe nettement mieux que le marché ; le marché de l'Après-vente et des applications spéciales affiche un développement commercial très positif.
- Le résultat courant avant intérêts et impôts recule à 238 millions d'euros ; baisse de la marge d'EBIT ajusté à 5,1 %.
- La baisse de la rentabilité est en grande partie attribuable à la réduction des volumes de production, à la hausse des dépenses de R&D, à l'inefficacité des processus et à la hausse des coûts des matériaux et de la logistique.
- Le flux de trésorerie disponible ajusté lié aux opérations d'exploitation s'établit à -228 millions d'euros en raison de la baisse des résultats et de la hausse des stocks.
- Au troisième trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires ajusté en fonction du taux de change et du périmètre est en hausse de 2,4 % ; baisse de l'EBIT ajusté à 82 millions d'euros ; baisse de la marge d'EBIT ajusté à 5,1 %.

Au début de l'exercice précédent 2020/2021, HELLA a mis en place un programme à long terme visant à améliorer durablement la compétitivité. Dans une large mesure, les dépenses nécessaires au titre de l'ensemble des mesures, à hauteur de 240 millions d'euros, ont déjà été engagées au cours de l'exercice précédent 2020/2021 (172 millions d'euros). Pour assurer la comparabilité dans ce contexte, les variables opérationnelles suivantes sont présentées sous une forme ajustée. Les valeurs publiées et les informations complémentaires sont fournies dans les informations financières sélectionnées et dans les notes complémentaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice fiscal 2021/2022, le chiffre d'affaires ajusté en fonction du périmètre et des taux de change du groupe HELLA a diminué de 0,9 % pour atteindre 4 602 millions d'euros (exercice précédent : 4 646 millions d'euros). Prise en compte des effets de change (52 millions d'euros ; 1,1 point de pourcentage), un chiffre d'affaires consolidé publié de 4 653 millions d'euros légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent (4 646 millions d'euros). Au cours de la période de reporting, il n'y a pas eu d'effets sur le périmètre nécessitant un ajustement.

Les neuf premiers mois ont vu le développement de l'activité pénalisé principalement par l'environnement négatif de l'industrie avec une baisse significative de la production mondiale de véhicules légers. Cela s'explique principalement par des goulots d'étranglement massifs dans les chaînes d'approvisionnement et de logistique mondiaux qui se produisent dans certains composants électroniques tels que les semi-conducteurs et les puces et qui se sont considérablement dégradés au cours du second semestre de l'année civile précédente. Cela a eu un effet particulier sur le secteur Automobile, même si en termes de chiffre d'affaires, ce secteur a connu un développement nettement supérieur à celui du marché automobile sur la période de reporting. Cela s'explique, entre autres, par une forte activité en Chine. Dans le même temps, les goulots d'étranglement de l'approvisionnement entraînent une augmentation des charges sur le plan des coûts : d'une part, en raison de l'inefficacité du processus de production et, d'autre part, de la hausse des coûts des matériaux et de la logistique. L'impact de la hausse des prix de l'énergie s'explique

principalement par la baisse des résultats, en particulier au troisième trimestre. Les secteurs de l'Après-vente et des Applications spéciales ont toutefois connu une évolution très positive au cours de la période.

Au troisième trimestre de l'exercice, la production mondiale de véhicules légers n'affiche qu'une légère baisse. En conséquence, le chiffre d'affaires ajusté en fonction du périmètre et des taux de change du groupe HELLA s'est amélioré de 2,4 % pour s'élever à 1 583 millions d'euros (exercice précédent : 1 545 millions d'euros) et, en publié, de 4,6 % pour s'élever à 1 616 millions d'euros (exercice précédent : 1 545 millions d'euros) à cette période.

Sur l'ensemble du marché européen, le chiffre d'affaires a baissé sur la période de neuf mois de 6,2 % pour s'établir à 2 639 millions d'euros (exercice précédent : 2 813 millions d'euros). Le marché individuel allemand a ainsi enregistré une baisse de ses ventes de 10,1 %, tandis que les autres pays européens affichent une meilleure évolution avec une baisse des ventes plus mesurée de 2,0 %. En Amérique du Nord, Centrale et du Sud, les ventes ont baissé de 8,3 % pour atteindre 915 millions d'euros (exercice précédent : 998 millions d'euros). En revanche, la zone Asie/Pacifique /Reste du monde a enregistré une croissance significative de 31,6 %, atteignant 1 100 millions d'euros (exercice précédent : 836 millions d'euros) en raison de nouveaux lancements de production à fort volume et d'une forte demande des clients. Au troisième trimestre, les ventes ont baissé sur l'ensemble du marché européen de 4,0 % (Allemagne : - 5,8 %, autres pays d'Europe : -2,3 %) et en Amérique du Nord, Centrale et du Sud de 4,6%, tandis qu'en Asie/Pacifique/Reste du monde les ventes mondiales ont progressé de 42,1 %.

Sur la période de neuf mois, le résultat courant avant intérêts et impôts (EBIT ajusté) est tombé à 238 millions d'euros (exercice précédent : 373 millions d'euros) ; la marge d'EBIT ajusté est ainsi réduite à 5,1 % (exercice précédent : 8,0 %). La baisse de rentabilité s'explique principalement par une marge brute plus faible liée au manque de composants dans les composants électroniques ainsi que par une hausse des dépenses de recherche et développement. Au troisième trimestre, l'EBIT ajusté a diminué pour s'établir à 82 millions d'euros (exercice précédent : 104 millions d'euros) ; la marge d'EBIT ajusté s'établit à 5,1 % (exercice précédent : 6,7 %), l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières ayant notamment eu un impact négatif sur les résultats au cours de cette période.

Au cours de la période de neuf mois, le résultat avant intérêts et impôts a été ajusté à hauteur de 13 millions d'euros (exercice précédent : 61 millions d'euros). Compte tenu de ces effets, le résultat publié avant les intérêts et impôts (EBIT) a baissé pour s'établir à 225 millions d'euros (exercice précédent : 312 millions d'euros) ; la marge d'EBIT publiée s'établit à 4,8 % (exercice précédent : 6,7 %). D'une part, une part importante des dépenses nécessaires au programme pour l'amélioration durable de la compétitivité a été enregistrée au cours du premier trimestre de l'exercice précédent. En revanche, un produit additionnel de 121 millions d'euros, après coûts de transaction et avant impôts, a été réalisé au troisième trimestre de l'exercice précédent suite à la cession des activités avec logiciel de caméra frontale et tests et validation. Au troisième trimestre, l'EBIT a ainsi baissé pour s'établir à 76 millions d'euros (exercice précédent : 219 millions d'euros), portant le taux de marge d'EBIT publié à 4,7 % (exercice précédent : 14,1 %).

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice en cours, la marge brute a baissé pour s'établir à 1 125 millions d'euros (exercice précédent : 1 167 millions d'euros, dont la marge brute s'établit à 24,2 % (exercice précédent : 25,1 %)). Cette détérioration peut être principalement attribuée aux goulots d'étranglement mondiaux dans les composants électroniques tels que les semi-conducteurs et les puces. Cela a conduit à une réduction de l'utilisation des capacités en raison de la baisse significative de la production mondiale de véhicules légers. En outre, les pénuries de composants ont également entraîné des inefficacités dans le processus de production et une augmentation des coûts de logistique et de matériaux. De plus, les charges supplémentaires liées à la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières ont eu un impact négatif sur la marge brute au troisième trimestre. Ainsi, ce chiffre est tombé à 381 millions d'euros (exercice précédent : 386 millions d'euros), et la marge d'EBIT a chuté à 23,5 % (exercice précédent : 25,0 %).

Les frais de recherche et développement ont augmenté pour s'établir à 507 millions d'euros au cours de la période de reporting (exercice précédent : 445 millions d'euros). En conséquence, le ratio de R&D a augmenté pour s'établir à 10,9 % (exercice précédent : 9,6 %). Tout d'abord, l'augmentation des dépenses de R&D peut être attribuée au volume de projets clients acquis, qui a largement dépassé celui de l'exercice précédent. D'autre part, au cours de l'exercice précédent, les activités de R&D ont fait l'objet d'un important contrôle des coûts et ont été progressivement étendues au pré-développement, à la recherche fondamentale et à d'autres domaines au cours de la période de reporting. Au troisième trimestre, les frais de recherche et développement ont augmenté pour s'élever à 169 millions d'euros (exercice précédent : 149 millions d'euros), soit un ratio de R&D de 10,5 % (exercice précédent : 9,6 %).

Les frais de distribution et d'administration et le solde des autres produits et charges ont augmenté pour atteindre 401 millions d'euros (exercice précédent : 370 millions d'euros). En conséquence, le ratio de ces éléments a augmenté pour s'établir à 8,6 % (exercice précédent : 8,0 %). Au cours de l'exercice précédent, le principal facteur contributif au solde des autres produits et charges provient d'une reprise de dépréciation de la valeur d'une co-entreprise (19 millions d'euros). Par ailleurs, l'année précédente, des mesures importantes de réduction des coûts ont été mises en œuvre et des réglementations temporaires sur la réduction du temps de travail ont été étendues. Au troisième trimestre, les frais de distribution et d'administration ainsi que le solde des autres produits et charges se sont élevés à 136 millions d'euros (exercice précédent : 136 millions d'euros), dans le cadre de l'amélioration de l'évolution du chiffre d'affaires, le ratio est ainsi descendu à 8,4 % (exercice précédent : 8,8 %).

La contribution des entreprises associées et des coentreprises au résultat d'exploitation ajusté du groupe s'élève à 20 millions d'euros (exercice précédent : 21 millions d'euros), ce qui correspond à une part relative de 8,6 % (exercice précédent : 5,7 %). La hausse du ratio s'explique principalement par la reprise de dépréciation d'une joint-venture en Chine, qui a été réalisée au cours du premier semestre en raison de l'amélioration des perspectives d'activité (6,5 millions d'euros). Au troisième trimestre, la contribution aux résultats s'élève à 7 millions d'euros (exercice précédent : 3 millions d'euros), la quote-part dans l'EBIT ajusté du groupe HELLA s'établissant à 8,3 % (exercice précédent : 2,9 %).

Le résultat financier de l'exercice s'établit à -15 millions d'euros (exercice précédent : -10 millions d'euros) et à -7 millions d'euros au troisième trimestre (exercice précédent : -4 millions d'euros). La charge d'impôt s'élève à 57 millions d'euros (exercice précédent : 66 millions d'euros) et de 18 millions d'euros au troisième trimestre (exercice précédent : 45 millions d'euros).

Après la clôture des neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022, le bénéfice de la période est donc de 154 millions d'euros (exercice précédent : 236 millions d'euros), le troisième trimestre représentant 50 millions d'euros de ce chiffre (exercice précédent : 170 millions d'euros). Le chiffre élevé de l'exercice précédent inclut les revenus additionnels de la vente finalisée de l'activité de logiciels de caméras frontales. Le résultat net par action s'élève à 1,37 euro sur la période (exercice précédent : 2,12 euros) et à 0,44 euro sur le troisième trimestre (exercice précédent: 1,52 euro).

Chiffre d'affaires publié du groupe HELLA

pour les neuf premiers mois (en millions d'euros) et variation ajustée du périmètre et des taux de change par rapport à l'exercice précédent (en %).

2019/2020	4 848 (-5,5 %)
2020/2021	4 646 (-0,3 %)
2021/2022	4 653 (-0,9 %)

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	+/-	2020/2021	2020/2021	+/-	2020/2021
2020/2021	4 653	+0,2 %	4 646	1 616	+4,6 %	1 545
Coûts des biens et services vendus	-3 528		-3 479	-1 236		-1 160
Résultat brut	1 125	-3,6 %	1 167	381	-1,3 %	386
Ratio de la marge brute sur les ventes	24,2 %		25,1 %	23,5 %		25,0 %
Frais de recherche et développement	-507		-445	-169		-149
Frais de distribution	-245		-237	-82		-81
Frais administratifs	-170		-167	-59		-56
Autres produits et charges	14		34	5		0
Résultat net des sociétés mises en équivalences	20		21	7		3
Autres revenus tirés de placements	0		0	0		0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT ajusté)	238	-36,2 %	373	82	-21,0 %	104
Ratio EBIT ajusté sur le chiffre d'affaires	5,1 %		8,0 %	5,1 %		6,7 %

Afin d'assurer la comparabilité des résultats d'exploitation entre l'exercice 2020/2021 et l'année précédente, la présentation des variables opérationnelles a été ajustée ou retraitée. Les chiffres publiés sont présentés sous la rubrique « Informations financières sélectionnées » ; pour plus d'informations, se référer également aux notes complémentaires du présent rapport financier.

Résultat courant avant intérêts et impôts

(EBIT ajusté ; en millions d'euros et % du chiffre d'affaires) pour les neuf premiers mois.

2019/2020	339 (7,1 %)
2020/2021	373 (8,0 %)
2021/2022	238 (5,1 %)

Statut financier

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation ont diminué de 308 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent, pour un montant de 132 millions d'euros (exercice précédent : 440 millions d'euros). D'une part, la baisse du résultat s'explique par l'accroissement important des stocks en raison des pénuries d'approvisionnement en composants électroniques tels que les semi-conducteurs et les puces (variation des stocks : -182 millions d'euros). Au troisième trimestre, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'exploitation est en baisse de 142 millions d'euros pour s'établir à 71 millions d'euros (exercice précédent : 212 millions d'euros), sous influence notable d'une augmentation du besoin en fonds de roulement.

Les activités d'investissement de trésorerie publiées hors paiements ou encaissements au titre de l'acquisition ou de la cession de titres de la société ou d'augmentations de capital/remboursement et de titres se sont élevées à 401 millions d'euros (exercice précédent : 371 millions d'euros) au cours de la période de neuf mois et à 114 millions d'euros (exercice précédent : 110 millions d'euros) au troisième trimestre. Il s'agit principalement d'investissements consacrés à l'expansion à long terme du réseau mondial de développement, d'administration et de production. HELLA a également investi des sommes importantes dans des immobilisations spécifiques à des produits et dans des projets de préparation de lancements en série. Rapportés au chiffre d'affaires, les investissements ont progressé pour s'établir à 8,6 % (exercice précédent : 8,0 %) sur les neuf premiers mois et sont tombés à 7,1 % (exercice précédent : 7,2 %) au troisième trimestre.

Dans le cadre de la gestion active de la liquidité mise à disposition du groupe, il y a eu sur la période du rapport des sorties de trésorerie de 98 millions d'euros (exercice précédent : collecte de 10 millions d'euros) et 114 millions d'euros de sorties de valeurs mobilières au troisième trimestre (exercice précédent : 15 millions d'euros). Dans le cadre de la gestion de la liquidité, les capitaux sont généralement investis dans des titres à court terme ou des titres présentant un marché liquide afin que les fonds puissent être mis à disposition à court terme pour des besoins opérationnels potentiels.

Le flux de trésorerie disponible ajusté lié aux opérations d'exploitation a baissé de 228 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de

l'exercice 2021/2022 (exercice précédent : 97 millions d'euros). Cela s'explique en grande partie par la baisse des résultats ainsi que par la constitution de stocks en lien avec les goulots d'étranglement des ressources mondiales. Au troisième trimestre, le flux de trésorerie disponible lié aux opérations d'exploitation a atteint -25 millions d'euros (exercice précédent : 113 millions d'euros).

Au cours de la période de reporting, le flux de trésorerie disponible des opérations d'exploitation a été ajusté des paiements liés aux mesures de restructuration pour un montant de 41 millions d'euros. Au cours de l'exercice précédent, le flux de trésorerie disponible lié aux opérations d'exploitation a été ajusté des paiements au titre des mesures de restructuration, des ajustements du portefeuille pour un dividende attribuable à la période dans le cadre de la cession de la joint-venture Behr Hella Service et des entrées de trésorerie pour la cession du secteur des caméras frontales (au total : 28 millions d'euros).

En conséquence, le flux de trésorerie disponible lié aux opérations d'exploitation a diminué pour s'établir à 269 millions d'euros au cours de la période de neuf mois (exercice précédent : 69 millions d'euros) après prise en compte de ces effets spéciaux et a chuté au troisième trimestre à -43 millions d'euros (exercice précédent : 102 millions d'euros).

Le portefeuille de liquidité constitué de trésorerie et d'équivalents de trésorerie a diminué par rapport à la fin de l'exercice précédent 2020/2021 de 509 millions d'euros pour atteindre 470 millions d'euros (31 mai 2021 : 979 millions d'euros). En incluant les actifs financiers courants, constitués essentiellement de titres pour un montant de 545 millions d'euros (31 mai 2021 : 442 millions d'euros), les fonds disponibles sont tombés à 1 015 millions d'euros (31 mai 2021 : 1 422 millions d'euros).

En août 2021, HELLA a signé un accord supplémentaire pour prolonger d'un an la durée d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 450 millions d'euros. La durée de la ligne de crédit court désormais jusqu'en juin 2023. La ligne de crédit a été initialement convenue en juin 2015 avec un consortium de banques internationales pour une durée de cinq ans (avec deux extensions d'un an possibles). En décembre 2021, un accord a été conclu avec le consortium de banques pour supprimer la clause de changement de contrôle existante. En contrepartie, les banques ont le droit d'annuler leur ligne de nantissement en cas de perte de la notation investment grade. Par ailleurs, une autre ligne de crédit syndiqué de 500 millions d'euros à échéance en juin 2022 a été établi par mesure de précaution en mai 2020 compte tenu du contexte économique difficile. Celui-ci a été résilié prématurément et d'un commun accord avec les banques au cours de la période de clôture.

Sur cette base, le directoire estime que HELLA est en mesure de faire face à ses obligations de paiement.

Flux de trésorerie disponible ajusté lié aux opérations d'exploitation

pour les six premiers mois (en millions d'euros)

2019/2020	185
2020/2021	97
2021/2022	-228

Situation financière

Par rapport à la date de clôture de l'exercice précédent 2020/2021, le total des actifs a augmenté de 154 millions d'euros pour s'établir à 6 212 millions d'euros (31 mai 2021 : 6 058 millions d'euros). Le ratio de fonds propres s'établit à 42,2 % et se situe donc au-dessus du niveau de la clôture du bilan du 31 mai 2021 (40,6 %). Le ratio de fonds propres rapporté au total des actifs corrigés de la liquidité s'établit à 50,4 % (31 mai 2021 : 53,1 %).

Les passifs financiers courants et non courants augmentent de 48 millions d'euros, pour s'établir à 1 367 millions d'euros (31 mai 2021 : 1 319 millions d'euros). L'endettement financier net ainsi que le solde de la trésorerie et des actifs financiers courants ainsi que les passifs financiers courants et non courants augmentent pour un total de 455 millions d'euros à 352 millions d'euros (liquidité financière nette au 31 mai 2021 : 103 millions d'euros).

L'agence de notation Moody's a annoncé, le 1er février 2022, la dégradation de la note de HELLA à Baa3 avec une perspective négative. Néanmoins, dans l'ensemble, cela confirme la notation investment grade de la Société, assurant ainsi le financement long terme et indépendant de HELLA. Moody's avait annoncé précédemment qu'elle réviserait la notation HELLA en vue d'une éventuelle dégradation après l'annonce de l'acquisition de HELLA par l'équipementier automobile Faurecia.

Autres événements au troisième trimestre

Groupe factuel : FORVIA

Faurecia réalise avec succès l'acquisition de HELLA après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires. Cela a été annoncé par les deux sociétés le 31 janvier 2022. En tant que groupe factuel, avec un total d'environ 150 000 collaborateurs, ils sont le septième équipementier automobile mondial et un leader mondial dans les domaines technologiques à forte croissance. Compte tenu de la participation de Faurecia dans HELLA (actuellement un peu plus de 80 %), les deux sociétés continueront à fonctionner en tant qu'entités cotées indépendantes avec leurs propres organes de surveillance et équipes de direction et opéreront conjointement sous la nouvelle marque ombrelle FORVIA.

Changements au sein du directoire de HELLA

Le comité des actionnaires de HELLA s'est prononcé, lors de sa réunion du 25 février 2022, sur la nomination de Michel Favre et d'Yves Andres comme nouveaux membres du directoire de HELLA GmbH & Co. KGaA. Michel Favre, actuel directeur général délégué, directeur financier Groupe de Faurecia, remplacera le Dr Rolf Breidenbach au poste de directeur général de HELLA le 1er juillet 2022. Comme il a déjà été annoncé le 4 février 2022, le Dr Breidenbach mettra fin à l'amiable à son contrat de directoire à compter du 30 juin 2022, tout en continuant à fournir des services de conseil au groupe factuel Faurecia et HELLA. Yves Andres, actuel directeur général délégué, directeur de l'activité Clean Mobility de Faurecia, rejoindra le directoire de HELLA le 15 avril 2022. Après une période de transition, il reprendra la Business Group Lighting du Dr Frank Huber, qui quittera la Société d'un commun accord d'ici le 30 juin 2022.

Nouvelles nominations au Comité des actionnaires

Suite à la prise de contrôle de HELLA par Faurecia et à la démission des représentants du pool familial, le Comité des actionnaires de la société a été reconstitué lors de sa séance du 4 février. À l'issue de cette réunion constitutive, le Comité des actionnaires est actuellement composé comme suit: Carl-Peter Forster (Président), Horst Binnig et Klaus Kühn en tant que membres externes ; Nolwenn Delaunay (EVP, Directrice juridique du groupe et secrétaire du Conseil d'administration, Faurecia), Michel Favre (EVP, Group Chief Financial Officer, Faurecia), Patrick Koller (CEO Faurecia), Christophe Schmitt (EVP, Group Operations, Faurecia) et Jean-Pierre Sounillac (EVP, Ressources Humaines Groupe, Faurecia) en qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire Faurecia.

Coopération sur le marché de l'après-vente

HELLA et Faurecia vont collaborer sur le marché de l'après-vente. Les produits Faurecia peuvent ensuite être achetés auprès de l'organisation HELLA Aftermarket. Les activités ainsi combinées permettront aux clients de bénéficier non seulement d'une gamme complète de services, mais surtout d'une gamme de produits considérablement élargie. Alors que HELLA est connu en particulier pour son expertise de haut niveau en équipement d'origine dans les domaines de l'éclairage et de l'électronique, Faurecia se caractérise, entre autres, par un haut niveau d'expertise dans le domaine des systèmes d'échappement. Une voiture sur quatre dans le monde est équipée d'un système d'échappement Faurecia. Les activités conjointes Après-vente seront initialement lancées dans ce domaine ; à l'avenir, l'offre sera progressivement élargie.

Gestion thermique des véhicules électriques

Avec son Coolant Control Hub, HELLA a introduit un sous-système innovant qui révolutionne la gestion thermique des véhicules électriques. Il est basé sur un principe modulaire et relie entre eux trois circuits dans le véhicule : le circuit de batterie, le circuit intérieur ainsi que l'électronique de puissance et le circuit du moteur électrique. D'une part, cela permet de réduire le nombre de composants nécessaires dans l'ensemble du système jusqu'à 50 %, tout en réduisant les coûts logistiques et les coûts globaux d'installation du véhicule. D'autre part, la centralisation conduit à optimiser la répartition de l'énergie thermique dans le véhicule et donc à améliorer l'autonomie du véhicule électrique. Le centre de contrôle des liquides de refroidissement de HELLA devrait être mis en production en série pour la première fois en 2024 sur la base d'une nomination initiale de clients.

Digital FlatLight

Minimiser l'espace de montage, améliorer l'efficacité et accroître à la fois la liberté de conception et le degré d'individualisation, ce qui est important dans le développement des projecteurs s'applique également à l'éclairage arrière. Depuis un certain temps, il remplit non seulement des fonctions clés de sécurité, mais offre surtout un large éventail de possibilités pour créer des signatures lumineuses individuelles. Afin d'avoir la capacité d'afficher des animations, des graphismes et, à un moment donné, des polices de caractères pour la communication entre le véhicule et l'environnement, il faut avant tout accroître la segmentation des feux arrière. À cette fin, HELLA a présenté la technologie de feu arrière Digital FlatLight : l'intégration d'un écran SmartGlass permet de mettre en place un grand nombre de signatures personnalisables et d'élargir considérablement la gamme de fonctions.

Développement de l'activité des segments

Automobile

- Le chiffre d'affaires du secteur Automobile recule de 1,6 % pour atteindre 3 980 millions d'euros en raison de la baisse significative de la production de véhicules légers, mais est nettement supérieur à l'évolution générale du secteur.
- Le résultat avant intérêts et impôts diminue à 148 millions d'euros ; marge d'EBIT en baisse à 3,7 %
- La baisse de rentabilité résulte principalement de la réduction des volumes de production, de l'augmentation des investissements de R&D et d'autres coûts supplémentaires.
- Le chiffre d'affaires sectoriel a progressé de 5,2% au troisième trimestre ; toutefois, la marge d'EBIT chute à 4,0 % en raison de la poursuite de la hausse des charges de coûts.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022, le chiffre d'affaires du secteur Automobile a baissé de 1,6 % pour s'établir à 3 980 millions d'euros (exercice précédent : 4 043 millions d'euros). Dans ce contexte, le développement de l'activité a été pénalisé par l'important goulot d'étranglement des ressources dans les composants électroniques tels que les semi-conducteurs et les puces, qui a continué de s'intensifier, notamment au cours du premier semestre de l'exercice, également en raison des arrêts de production liés à la pandémie chez certains fournisseurs de puces en Asie et a entraîné une baisse de la production mondiale de véhicules légers. Toutefois, le secteur Automobile a néanmoins connu un développement significativement plus fort que le marché automobile mondial, ce qui s'explique notamment par des lancements en série à fort volume en Chine et une demande globale relativement élevée en produits d'éclairage et électroniques. Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires du secteur Automobile a progressé de 5,2 % pour atteindre 1 402 millions d'euros (exercice précédent : 1 333 millions d'euros), également en raison de la baisse de la production automobile mondiale au cours de cette période, inférieure à celle des trimestres précédents.

Au cours de la période de neuf mois, le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) du secteur Automobile a baissé à 148 millions d'euros (exercice précédent : 295 millions d'euros) ; la marge d'EBIT est en baisse à 3,7% (exercice précédent : 7,3 %). Cela s'explique d'une part par la baisse de la marge brute. Cette baisse est en grande partie due à la baisse des volumes de production, à l'augmentation des coûts liés à la hausse des coûts des matériaux et de la logistique, ainsi qu'à l'inefficacité de la production. En revanche, l'augmentation des dépenses de recherche et développement en lien avec les projets clients acquis a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur Automobile. Au troisième trimestre, la charge des coûts a continué d'augmenter, en partie en raison de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. L'EBIT du segment diminue ainsi à 56 millions d'euros (exercice précédent : 77 millions d'euros), la marge d'EBIT étant en baisse à 4,0 % (exercice précédent : 5,7 %).

Compte de résultat du secteur Automobile

En millions d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	+/-	2020/2021	2021/2022	+/-	2020/2021
Ventes externes	3 928		4 000	1 376		1 318
Ventes intersectorielles	52		43	26		15
Ventes du segment	3 980	-1,6%	4 043	1 402	+5,2%	1 333
Coûts des biens et services vendus	-3 155		-3 143	-1 117		-1 039
Résultat brut	825	-8,4%	900	285	-3,0%	293
Ratio de la marge brute sur les ventes	20,7%		22,3%	20,3%		22,0%
Frais de recherche et développement	-479		-418	-160		-139
Frais de distribution	-95		-102	-32		-35
Frais administratifs	-133		-134	-47		-45
Autres produits et charges	10		29	3		0
Résultat net des sociétés mises en équivalence	20		20	7		2
Autres revenus tirés de placements	0		0	0		0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	148	-49,8%	295	56	-26,3%	77
Résultat avant intérêts et impôts par rapport au chiffre d'affaires du segment (marge d'EBIT)	3,7%		7,3%	4,0%		5,7%

Après-vente

- Le chiffre d'affaires du marché de l'après-vente progresse de 17,0 % pour s'établir à 431 millions d'euros
- Surtout, l'activité de pièces détachées indépendantes se développe bien ; l'activité des ateliers affiche également une hausse des ventes
- Le résultat net avant intérêts et impôts s'élève à 49 millions d'euros et la marge d'EBIT est de 11,3 % ; les résultats sont impactés par les effets du mix produits ainsi que par les coûts matériels et logistiques
- Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires du segment progresse de 16,7 % ; la marge d'EBIT chute à 10,4 %

Dans le secteur de l'après-vente, le chiffre d'affaires de la période sous revue a augmenté de 17,0 % pour s'établir à 431 millions d'euros (exercice précédent : 369 millions d'euros). Cette croissance a été principalement portée par le succès de l'activité après-vente, qui a enregistré un développement positif sur différents marchés nationaux à travers le monde. L'activité d'équipement d'atelier sophistiqué a également contribué à la croissance des ventes, en grande partie grâce à la forte demande pour le dispositif de diagnostic mega macs X récemment lancé. Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de 16,7 % pour atteindre 148 millions d'euros (exercice précédent : 127 millions d'euros).

Le résultat avant intérêts et impôts s'élève à 49 millions d'euros (exercice précédent : 48 millions d'euros) ; la marge d'EBIT s'élève ainsi à 11,3 % (exercice précédent : 13,0 %). La dégradation de la marge résulte en grande partie de la baisse de la marge brute, qui a diminué en raison des effets du mix produits, de la hausse des prix d'achat et de l'augmentation des coûts logistiques. L'impact de ces effets a été particulièrement marqué au troisième trimestre. Sur cette période, l'EBIT a baissé à 15 millions d'euros (exercice précédent: 19 millions d'euros); la marge d'EBIT baisse à 10,4% (année précédente: 15,2%).

Compte de résultat du segment Après-vente

En millions d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	+/-	2020/2021	2021/2022	+/-	2020/2021
Ventes au profit d'entités tierces	418		367	137		127
Ventes intersectorielles	13		2	11		1
Ventes du segment	431	+17,0%	369	148	+16,7%	127
Coûts des biens et services vendus	-249		-203	-88		-69
Résultat brut	182	+9,5%	166	60	+3,6%	58
Ratio de la marge brute sur les ventes	42,1%		45,0%	40,4%		45,5%
Frais de recherche et développement	-15		-14	-5		-5
Frais de distribution	-107		-95	-36		-32
Frais administratifs	-14		-17	-5		-6
Autres produits et charges	3		6	1		2
Produits des participations mises en équivalence	0		2	0		1
Autres revenus tirés de placements	0		0	0		0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	49	+1,4%	48	15	-20,4%	19
Résultat avant intérêts et impôts par rapport au chiffre d'affaires du segment (marge d'EBIT)	11,3%		13,0%	10,4%		15,2%

Applications spéciales

- Le chiffre d'affaires du secteur Applications spéciales progresse de 10,1 % à 284 millions d'euros.
- Surtout, le succès du développement des ventes est porté par une activité solide dans le secteur des machines agricoles et de construction.
- Le résultat avant intérêts et impôts s'élève à 44 millions d'euros ; amélioration de la marge d'EBIT, à 15,4 %
- La hausse des résultats peut être attribuée, avant tout, aux effets de volume et de mix ainsi qu'à la gestion continue des coûts.
- Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires progresse de 4,4% et la marge d'EBIT s'établit à 12,2%.

Le chiffre d'affaires du secteur Applications spéciales a enregistré une hausse significative de 10.1% au cours de la période de reporting, pour atteindre 284 millions d'euros (exercice précédent : 258 millions d'euros). Cette croissance a été réalisée en grande partie grâce à la poursuite de l'activité positive pour les fabricants de machines agricoles et de construction, grâce également aux bonnes conditions économiques générales sur ces segments de marché. Au troisième trimestre, l'activité avec d'autres groupes de clients s'est également redressée, par exemple pour les bus et les camions, qui avaient été particulièrement touchés par la crise liée à la pandémie. Au total, au troisième trimestre, le chiffre d'affaires du segment a augmenté de 4.4% pour s'élever à 95 millions d'euros (exercice précédent : 91 millions d'euros).

Dans le cadre de l'amélioration du développement de l'activité, le résultat avant intérêts et impôts du secteur a également augmenté pour s'établir à 44 millions d'euros (exercice précédent : 28 millions d'euros). La marge d'EBIT s'améliore pour atteindre 15,4 % (exercice précédent : 10.8%). Cela

s'explique, d'une part, par une marge brute plus élevée qui s'est améliorée sous l'effet de volume et de mix et qui a réussi à surcompenser la rémunération, entre autres, pour des coûts plus élevés. D'autre part, les ratios de coûts de distribution et administratifs ont également diminué dans le cadre d'une gestion continue des coûts. Au troisième trimestre, le résultat avant intérêts et impôts s'élève à 12 millions d'euros (exercice précédent : 9 millions d'euros), la marge d'EBIT s'améliorant ainsi à 12,2 % (exercice précédent: 10,1 %).

Compte de résultat du secteur Applications spéciales

En millions d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1 ^{er} juin au 28 février			Troisième trimestre Du 1 ^{er} décembre au 28 février		
	2021/2022	+/-	2020/2021	2021/2022	+/-	2020/2021
Ventes au profit d'entités tierces	280		253	94		89
Ventes intersectorielles	4		5	1		2
Ventes du segment	284	+10,1%	258	95	+4,4%	91
Coûts des biens et services vendus	-170		-162	-60		-58
Résultat brut	113	+17,7%	96	34	+5,1%	33
Ratio de la marge brute sur les ventes	39,9%		37,4%	36,2%		36,0%
Frais de recherche et développement	-12		-12	-4		-4
Frais de distribution	-43		-40	-14		-14
Frais administratifs	-16		-19	-5		-6
Autres produits et charges	1		3	0		1
Produits des participations mises en équivalence	0		0	0		0
Autres revenus tirés de placements	0		0	0		0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	44	+56,8%	28	12	+26,7%	9
Résultat avant intérêts et impôts par rapport au chiffre d'affaires du segment (marge d'EBIT)	15,4%		10,8%	12,2%		10,1%

Rapport sur les opportunités et les risques

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022, l'environnement économique et de marché général reste caractérisé par des risques et incertitudes très élevés. Surtout, l'attaque russe sur l'Ukraine, amorcée vers la fin du troisième trimestre, donne lieu à une augmentation significative de la position de risque à court terme de la société. HELLA ne dispose pas de sites de production ou de développement propres en Russie ou en Ukraine. Toutefois, les faits de guerre sont susceptibles d'entraîner une nouvelle réduction des volumes de production au-delà de l'exercice en cours, notamment en raison des interruptions des chaînes d'approvisionnement liées à des arrêts de production chez différents constructeurs automobiles. Cela pourrait affecter le marché européen en particulier. Du fait de la guerre en Ukraine, une nouvelle hausse des coûts de l'énergie et de certaines matières premières est également à prévoir.

Dans le même temps, il existe encore des goulots d'étranglement dans certains composants électroniques tels que les semi-conducteurs et les puces. D'une part, ces facteurs conduisent à une baisse des volumes de production. D'autre part, ils entraînent des surcoûts matériels et logistiques ainsi que des inefficacités dans le processus de production. Dans la mesure où les projections de la Société indiquent que les pénuries actuelles de composants pourraient se poursuivre en 2023, il pourrait y avoir des risques accrus pour le développement des activités de la société à moyen terme. En outre, en raison de l'activité accrue des cybercriminels, les risques d'une attaque correspondante sur les systèmes informatiques de HELLA restent élevés, malgré des mesures de sécurité complètes.

De plus, il existe des risques associés à la poursuite du développement de la pandémie de Covid-19. Sur le marché chinois en particulier, les mesures restrictives mises en œuvre pour freiner le variant Omicron pourraient, d'une part, entraîner des arrêts de production qui auraient un impact à la fois sur les usines de HELLA et sur les installations de production de ses clients. D'autre part, les mesures de confinement pourraient également entraîner des charges supplémentaires sur les chaînes d'approvisionnement et de logistique mondiales, par exemple en raison de goulots d'étranglement dans les ports importants.

Dans les projections de la Société, la prise de contrôle de HELLA par Faurecia, intervenue le 31 janvier 2022, comporte à la fois des opportunités et des risques. D'une part, cela donne naissance à un important équipementier automobile mondial, créant ainsi un potentiel important de croissance rentable. Cela passe par des activités d'achats communs, la distribution de produits d'origine de Faurecia via les activités d'Après-vente de HELLA et d'autres projets qui s'appuient sur les atouts individuels de chacun. D'autre part, la prise de contrôle comporte également certains risques stratégiques et opérationnels, qui ont été expliqués dans le rapport annuel de la Société pour les années à venir. Par conséquent, pour plus de détails sur les opportunités et les risques significatifs, se référer à ces explications.

Rapport prévisionnel

La production mondiale de véhicules légers devrait baisser de 7,6 % ; la guerre en Ukraine freine la reprise du marché au quatrième trimestre

Les perspectives de la société ajustées le 29 novembre 2021 sont en cours de confirmation ; d'importants risques et incertitudes peuvent être attribués à la guerre en Ukraine, aux goulots d'étranglement des ressources ainsi qu'à la pandémie de Covid-19, en particulier en Chine.

Perspectives du secteur

Au titre de la période de l'exercice 2021/2022 de HELLA (du 1er juin 2021 au 31 mai 2022), l'institut d'études de marché IHS part du principe, sur la base de ses prévisions publiées le 15 mars 2022, que la production mondiale de voitures particulières et de véhicules utilitaires diminuera de 7,6 % pour s'établir à 76,9 millions d'unités (exercice précédent : 83,1 millions d'unités). Cela s'explique principalement par des blocages d'approvisionnement dans certains composants électroniques, en particulier les semi-conducteurs et les puces, qui ont entraîné une baisse significative de la production mondiale de véhicules légers, notamment au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

Cependant, la légère reprise du marché, amorcée au troisième trimestre, sera essentiellement stoppée au quatrième trimestre en cours par la guerre en Ukraine et les arrêts de production associés chez les constructeurs automobiles en Europe. Selon les estimations actuelles de l'IHS, la production mondiale de véhicules légers ne devrait croître que légèrement (+0,3 %) au quatrième trimestre. Avant le début de la guerre en Ukraine, l'IHS avait anticipé une hausse de 5,7 % dans ses prévisions de février. Cela correspond à une révision à la baisse de 1,0 million de véhicules dans les prévisions à l'horizon d'un mois, notamment pour le marché européen.

L'environnement de marché en déclin affecte toutes les régions du monde. À titre d'exemple, les volumes de production sur le marché européen sont attendus en baisse de 18,2 % pour atteindre 15,1 millions d'unités (exercice précédent : 18,5 millions d'unités); le marché individuel allemand dans cette région sera touché de manière disproportionnée, avec une baisse de 21,6 % à 3,1 millions d'unités (exercice précédent : 4,0 millions d'unités). Dans l'ensemble de la région Amérique du Nord, centrale et du Sud, les chiffres de production de véhicules légers devraient actuellement diminuer de 8,7 % pour atteindre 15,8 millions d'unités (exercice précédent : 17,3 millions d'unités), et sur le marché américain, considéré séparément, ce chiffre devrait baisser de 8,5 % pour atteindre 9,0 millions d'unités (exercice précédent : 9,8 millions d'unités). Pour la région Asie/Pacifique/Reste du monde, une baisse de 3,0 % à 45,9 millions d'unités (exercice précédent : 47,3 millions d'unités) est prévue la production de véhicules légers en Chine devant baisser de 4,4 % pour s'établir à 24,8 millions d'unités (exercice précédent : 26 millions d'unités).

Prévision de production de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers au cours des exercices 2021/2022 et 2020/2021

en milliers	2021/2022	+/-	2020/2021
Europe	15 115	-18,2 %	18 485
<i>dont l'Allemagne</i>	<i>3 127</i>	<i>- 21,6 %</i>	<i>3 988</i>
Amérique du Nord, centrale et du Sud	15 828	-8,7 %	17 333
<i>dont les États-Unis</i>	<i>9 004</i>	<i>-8,5 %</i>	<i>9 837</i>
Asie/Pacifique/Reste du monde	45 914	-3,0 %	47 317
<i>dont la Chine</i>	<i>24 819</i>	<i>-4,4 %</i>	<i>25 962</i>
Dans le monde	76 856	-7,6 %	83 135

Source : IHS Light Vehicle Production Forecast, mars 2022

Perspectives de la société

Les perspectives de la société pour l'exercice 2021/2022 (du 1er juin 2021 au 31 mai 2022) restent conformes aux prévisions, déjà revues à la baisse par HELLA le 29 novembre 2021 en raison de la marche des affaires précédente, de l'absence attendue de reprise du marché au second semestre de l'exercice et de l'augmentation des charges. Compte tenu de ce qui précède, pour l'exercice en cours, HELLA continue de prévoir un chiffre d'affaires ajusté en fonction des variations de change et du périmètre compris entre environ 5,9 et 6,2 milliards d'euros (ajusté le 29 novembre, contre 6,0 à 6,5 milliards d'euros précédemment) et une marge d'EBIT ajustée des mesures structurelles et des effets de périmètre comprise entre environ 3,5 à 5,0% (contre 5,0 à 7,0 % précédemment, après ajustement le 29 novembre).

Toutefois, l'environnement général de l'industrie continue d'être assailli par des risques et des incertitudes élevés. Ceux-ci sont notamment liés à la guerre en Ukraine et à ses conséquences économiques. En outre, il existe encore des goulots d'étranglement importants dans les chaînes d'approvisionnement et de logistique mondiales, ainsi que d'autres risques associés au développement futur de la pandémie de Covid-19, en particulier en Chine.

Les perspectives actuelles de la société reposent donc sur l'hypothèse selon laquelle il n'y aura pas de nouvel effondrement significatif du marché en raison de la guerre en Ukraine au cours du quatrième trimestre de l'exercice en cours, par exemple en raison de fermetures de production, d'interruptions de l'approvisionnement mondial et des chaînes logistiques ou des dégradations de l'environnement macroéconomique. Elle repose également sur l'hypothèse que ni la pandémie de Covid-19 ni les goulots d'étranglement de l'offre ne donneront lieu à des interruptions significatives de la production au quatrième trimestre.

Informations financières sélectionnées

Compte de résultat consolidé de HELLA GmbH & Co. KGaA

En milliers d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre		Troisième trimestre	
	Du 1er juin au 28 février		Du 1er décembre au 28 février	
	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022
Chiffre d'affaires	4 653 409	4 645 574	1 616 272	1 545 216
Coûts des biens et services vendus	-3 541 909	-3 488 050	-1 239 825	-1 161 422
Résultat brut	1 111 500	1 157 523	376 447	383 794
Frais de recherche et développement	-503 638	-588 529	-169 919	-150 137
Frais de distribution	-246 262	-237 272	-81 536	-80 992
Frais administratifs	-177 592	-196 208	-60 235	-58 792
Autres produits	43 632	168 274	13 499	132 085
Autres charges	-21 023	-7 863	-9 202	-5 578
Produits des participations mises en équivalence	17 888	16 013	6 727	-2 169
Autres revenus tirés de placements	352	294	0	292
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	224 857	312 232	75 781	218 502
Produits financiers	9 398	16 419	2 233	-1 534
Charges financières	-24 161	-26 470	-9 642	-2 546
Résultat financier net	-14 763	-10 051	-7 408	-4 080
Résultat avant impôts (EBT)	210 095	302 182	68 373	214 422
Impôts sur le résultat	-56 516	-65 876	-18 392	-44 638
Résultat net	153 579	236 306	49 981	169 784
dont :				
Part du Groupe	151 677	235 051	48 997	169 417
Part des intérêts minoritaires	1 902	1 255	983	367
Résultat net par action (en euros)	1,37	2,12	0,44	1,52
Résultat net dilué par action (en euros)	1,37	2,12	0,44	1,52

Reporting relatif aux segments

L'information sectorielle pour les neuf premiers mois (du 1er juin au 28 février) des exercices 2021/2022 et 2020/2021 est la suivante :

En milliers d'euros	Automobile		Après-vente		Applications spéciales	
	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022
Ventes externes	3 927 805	4 000 302	418 361	366 832	279 684	252 759
Ventes intersectorielles	51 952	42 713	12 682	1 732	4 063	5 050
Ventes du segment	3 979 757	4 043 015	431 044	368 565	283 747	257 809
Coûts des biens et services vendus	-3 154 911	-3 142 800	-249 491	-202 809	-170 429	-161 501
Résultat brut	824 845	900 215	181 553	165 755	113 317	96 307
Frais de recherche et développement	-479 106	-418 100	-14 827	-13 524	-11 771	-12 427
Frais de distribution	-95 092	-101 951	-106 590	-94 716	-42 875	-39 798
Frais administratifs	-133 210	-133 741	-14 468	-17 019	-16 110	-19 047
Autres produits	15 504	34 460	3 572	5 947	1 516	6 801
Autres charges	-5 239	-5 477	-875	-239	-256	-3 886
Résultat net des sociétés mises en équivalence	20 375	19 585	48	1 576	0	0
Autres revenus tirés de placements	0	0	352	294	0	0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	148 078	294 991	48 765	48 075	43 821	27 950
Dotations aux immobilisations corporelles et incorporelles	328 418	294 902	16 518	9 897	8 201	4 204

Le chiffre d'affaires réalisé avec des tiers externes au cours des exercices 2021/2022 et 2020/2021 est le suivant :

En milliers d'euros	Automobile		Après-vente		Applications spéciales	
	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1er juin au 28 février		Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1er juin au 28 février		Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1er juin au 28 février	
	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022
Ventes provenant de la vente de marchandises	3 756 657	3 862 916	384 833	334 080	274 114	249 467
Ventes provenant de la fourniture de services	171 148	137 386	33 529	32 752	5 570	3 291
Ventes au profit d'entités tierces	3 927 805	4 000 302	418 361	366 832	279 684	252 759

Rapprochement des ventes :

En milliers d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1er juin au 28 février	
	2021/2022	2021/2022
Total des ventes des segments concernés	4 694 547	4 669 388
Ventes des autres divisions	69 712	56 002
Élimination des ventes intersectorielles	-110 851	-79 817
Chiffre d'affaires consolidé	4 653 409	4 645 574

Rapprochement des résultats sectoriels avec le résultat net consolidé :

En milliers d'euros	Du premier trimestre au troisième trimestre Du 1er juin au 28 février	
	2021/2022	2021/2022
EBIT des segments concernés	240 664	371 016
EBIT des autres divisions	-2 703	2 136
Ajustements EBIT*	-13 103	-60 920
EBIT consolidé	224 857	312 232
Résultat financier net	-14 763	-10 051
EBT consolidé	210 095	302 182

* Pour plus d'informations sur les ajustements, se référer au chapitre 05.

État de la situation financière consolidée de HELLA GmbH & Co. KGaA

En milliers d'euros	28 février 2022	31 mai 2021	28 février 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	470 060	979 495	887 833
Actifs financiers	544 616	442 404	446 060
Créances clients	1 124 871	958 507	1 015 994
Autres créances et actifs non financiers	207 264	196 279	173 179
Stocks	1 111 439	900 416	942 424
Actifs d'impôts courants	22 264	36 148	33 852
Actifs sur contrats	34 317	39 307	29 769
Actifs détenus en vue d'être cédés	0	0	41 611
Actifs courants	3 514 831	3 552 555	3 570 721
Immobilisations incorporelles	363 842	311 157	260 735
Immobilisations corporelles	1 791 455	1 711 474	1 553 992
Actifs financiers	89 667	63 862	68 864
Participations mises en équivalence	219 638	199 170	179 817
Actifs d'impôts différés	102 183	92 670	111 557
Actifs sur contrats	50 344	32 848	34 716
Autres actifs non courants	80 425	94 453	110 155
Actifs non courants	2 697 553	2 505 634	2 319 837
Actif	6 212 384	6 058 190	5 890 558
Passifs financiers	79 068	77 934	77 762
Dettes fournisseurs	950 261	939 836	752 818
Passifs d'impôts courants	64 771	27 879	84 153
Autres dettes diverses	414 003	433 439	448 441
Provisions	154 204	197 514	181 959
Obligations liées aux contrats	94 652	94 899	110 544
Passifs courants	1 756 958	1 771 501	1 655 677
Passifs financiers	1 287 701	1 240 584	1 246 174
Passifs d'impôts différés	14 186	9 429	13 393
Autres dettes diverses	88 444	119 337	109 650
Provisions	443 740	456 762	558 444
Passifs non courants	1 834 072	1 826 112	1 927 662
Capital souscrit	222 222	222 222	222 222
Réserves et report à nouveau	2 396 461	2 236 574	2 083 338
Capitaux propres avant intérêts minoritaires	2 618 683	2 458 797	2 305 561
Intérêts minoritaires	2 670	1 781	1 659
Capitaux propres	2 621 353	2 460 578	2 307 219
Passif	6 212 384	6 058 190	5 890 558

Tableau des flux de trésorerie consolidés de HELLA GmbH & Co. KGaA

pour la période du 1er juin au 28 février

En milliers d'euros	2021/2022	2020/2021
Résultat avant impôts (EBT)	210 095	302 182
Dotations aux amortissements	304 502	281 582
Variation des provisions	-30 755	162 430
Autres produits et flux de trésorerie non attribuables à la trésorerie <u>aux opérations d'exploitation</u>	-34 364	-146 246
Pertes/profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 051	694
Résultat financier net	14 763	10 051
Variation des créances clients et autres actifs non attribuables aux opérations d'investissement ou de financement	-164 815	-431 250
Variation des stocks	-182 301	-77 504
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs non attribuables aux opérations d'investissement ou de financement	10 112	352 498
Paievements nets d'impôts	-9 513	-15 479
Dividendes reçus	9 864	636
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	131 638	439 593
Encaissements provenant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 974	14 452
Paievements liés à l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	-418 508	-385 335
Variation des créances et dettes de financement des investissements	-6 433	-5 344
Paievements au titre des augmentations de capital liées aux investissements	0	-24 163
Acquisition de participations et de sociétés	-26 705	-8 150
Encaissements liés à la perte de contrôle de filiales ou d'autres unités opérationnelles	13 415	133 316
Versements relatifs à l'achat et à la vente de valeurs mobilières	-98 366	9 846
Intérêts perçus	5 703	5 807
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-512 921	-259 571
Paievements nets provenant du remboursement de dettes financières	-18 567	-475 087
Intérêts versés	-17 255	-18 011
Dividendes versés	-106 667	-140
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-142 488	-493 237
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-523 771	-313 215
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er juin	979 495	1 202 794
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	14 336	-1 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 28 février	470 060	887 833

Notes complémentaires

01 Informations de base

HELLA GmbH & Co. KGaA et ses filiales (collectivement dénommées le « Groupe ») développent et fabriquent des technologies d'éclairage et des composants et systèmes électroniques pour l'industrie automobile. Outre le développement et la fabrication de composants, les co-entreprises produisent des modules complets pour véhicules et des systèmes de climatisation. Les sites de production et de fabrication du Groupe sont situés partout dans le monde. Ses marchés les plus importants se trouvent en Europe, aux États-Unis et en Asie, notamment en Chine. En outre, HELLA dispose de son propre réseau de vente international pour toutes sortes d'accessoires pour véhicules.

HELLA est une société anonyme cotée en Bourse, créée et actuellement basée à Lippstadt, en Allemagne. L'adresse du siège social de la Société est Rixbecker Str. 75, 59552 Lippstadt. HELLA GmbH & Co. KGaA est inscrite au Registre du Commerce B du tribunal de district de Paderborn sous le numéro HRB 6857 et prépare les comptes consolidés couvrant l'ensemble des sociétés du Groupe, quelle que soit leur taille.

Les informations figurant dans le rapport financier au 28 février 2022 sont exprimées en milliers d'euros. Le rapport financier est préparé à l'aide de méthodes de comptabilité et d'évaluation appliquées de manière cohérente au sein du Groupe sur la base du coût historique amorti. Cela ne s'applique pas aux actifs disponibles à la vente et aux instruments financiers dérivés, qui sont évalués à leur juste valeur. Le compte de résultat consolidé est préparé selon la méthode du coût des biens et services vendus. Une distinction est faite entre courant/non courant dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants indiqués dans les actifs et passifs courants sont, pour la plupart, à régler dans les douze mois. Par conséquent, les éléments non courants relèvent principalement d'un règlement devant intervenir dans plus de douze mois. Dans un souci de clarté de présentation, les éléments de l'état de la situation financière et du compte de résultat consolidés ont été regroupés lorsque cela était approprié et possible. Des différences peuvent se produire si les sommes et pourcentages figurant dans le rapport ont été arrondis.

02 Ecarts de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des résultats et des postes du bilan de toutes les sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle diffère de l'euro sont comptabilisés dans les réserves pour écarts de conversion.

Les taux de change utilisés pour convertir les principales devises liées à HELLA sont les suivants :

	Moyenne du premier au troisième trimestre			Date de reporting	
	21021/2022	2020/2021	28 février 2022	31 mai 2021	28 février 2021
1 € = Dollar américain	1,1600	1,1820	1,1199	1,2201	1,2121
1 € = Couronne tchèque	25,2293	26,4649	24,9970	25,4540	26,1950
1 € = Yen japonais	130,2841	124,5156	129,3100	133,7900	128,8300
1 € = Peso mexicain	23,6067	25,0019	22,9011	24,3131	25,2879
1 € = Renminbi chinois	7,4401	7,9603	7,0670	7,7722	7,8385
1 € = Won sud-coréen	1 358,5992	1 356,7228	1 347,6200	1 352,0400	1 367,1000
1 € = Leu roumain	4,9397	4,8597	4,9484	4,9195	4,8750
1 € = Roupie indienne	86,3336	87,4668	84,5540	88,5414	89,5766

03 Événements marquants

Au début de l'exercice 2020/2021, HELLA a annoncé son intention de renforcer la position concurrentielle de la Société par le biais d'un nouveau programme stratégique. Il a été développé dans un contexte de baisse des attentes du marché, ce qui a entraîné une pression croissante de la part des concurrents et des coûts en général. S'agissant de ses projections pour la période suivant l'issue de la pandémie de Covid-19 et les importants goulots d'étranglement en matière de ressources au sein des chaînes d'approvisionnement et de logistique mondiales, en particulier pour les composants électroniques tels que les microprocesseurs et les semi-conducteurs, la Société ne prévoit toujours que des taux de croissance modérés du marché à moyen et long terme. Le programme d'amélioration durable de la compétitivité impliquera des changements structurels au sein du réseau mondial HELLA. Au cours de la période de reporting, les charges de structure y afférentes d'un montant de 11 885 millions d'euros (exercice précédent : 168 952 millions d'euros), ont été comptabilisées au sein du Groupe, sans référence à un segment, dont 8 357 millions d'euros (exercice précédent : 168 952 millions d'euros) de charges de restructuration ont été considérées comme des dépenses de personnel.

La pandémie de Covid-19 qui a éclaté au début de l'année 2020 continue d'impacter les conditions économiques en général. La pandémie elle-même et les mesures mises en place pour la réduire à travers le monde ont eu un impact négatif sur le commerce, affecté les chaînes d'approvisionnement et réduit la demande des consommateurs. La poursuite du développement de la pandémie de Covid-19 accroît les risques existants, en particulier les fermetures d'usines qui pourraient devenir nécessaires et les goulots d'étranglement tout au long de la chaîne d'approvisionnement. C'est notamment le cas des risques liés aux composants électroniques. HELLA continue à assumer une dépréciation permanente de la valeur recouvrable des actifs, comme cela était récemment le cas dans le rapport annuel pour la période se terminant en mai 2021. L'évaluation des valeurs recouvrables tient compte des résultats significatifs, notamment sur les différents marchés.

Depuis la fin de l'année 2021, le promoteur immobilier chinois Evergrande connaît une crise de liquidité prolongée. Le groupe HELLA exerce également des activités en Chine. Dans ce contexte, des dépréciations ont été comptabilisées sur les créances de la coentreprise Hella Evergrande Electronics du fait de défauts de paiement anticipés pour un montant de 9 072 millions d'euros, ainsi que sur l'investissement d'un montant de 2 449 millions d'euros avec la coentreprise existante Hella Evergrande Electronics.

Au cours de la période, le Groupe a généré des produits de cession d'activités de capital-risque pour un montant de 6 213 millions d'euros, ainsi que d'autres produits provenant de la réévaluation des investissements dans les activités de capital-risque pour un montant de 7 629 millions d'euros.

HELLA a signé un accord de licence et de développement exclusif avec Gapwaves, une société technologique cotée sur le Nasdaq First North Growth Market de Stockholm, et a acheté 10 % des actions de la Société le 18 juin 2021 pour un prix d'achat d'un peu plus de 18 084 millions d'euros. Gapwaves est l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'antennes basées sur des guides d'ondes. HELLA déploiera cette technologie sur la prochaine génération de capteurs radars de virage basés sur une fréquence de 77 GHz, augmentant ainsi les performances de ses propres capteurs.

Au cours de l'exercice précédent, HELLA a conclu des accords en vertu desquels l'activité relative aux logiciels de caméras frontales et les activités associées dans le domaine des tests et de la validation ont été transférées à l'organisation Car.Software, filiale à 100 % de Volkswagen AG. Suite à l'approbation des autorités de la concurrence et au respect des autres conditions contractuelles, l'activité a été transférée à l'organisation Car.Software à compter du 1er février 2021. Cette opération a permis à HELLA de dégager un résultat de 120 902 millions d'euros après frais de transaction et avant impôts. La décision de céder l'activité avec un logiciel de caméra frontale a été prise sur la base d'une gestion rigoureuse du portefeuille.

Les actifs classés comme détenus en vue de la vente au 28 février 2021 correspondent à la valeur comptable proportionnelle du sous-groupe Mando HELLA pour un montant de 41 611 milliers d'euros. En février 2021, HELLA et la société Mando Corporation ont signé un contrat de transfert d'actions. La transaction a été clôturée au prix de 60 808 milliers d'euros en mars 2021.

04 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Au 31 mai 2021, les disponibilités sont constituées exclusivement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Au cours de la période de reporting en cours, les paiements de 18 084 milliers d'euros ont été effectués pour l'acquisition de 10 % des parts sociales de la société technologique Gapwaves, des paiements supplémentaires de 8 621 milliers d'euros ayant été effectués l'acquisition des parts sociales dans le cadre des activités du capital-risque. Par ailleurs, les cessions de titres dans le cadre des activités de capital-risque ont permis de dégager un chiffre d'affaires de 13 415 milliers d'euros. De plus, des certificats de CO2 ont été acquis pour un montant de 100 000 milliers d'euros.

À l'issue de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre 2021, des dividendes d'un montant total de 106 667 milliers d'euros (soit une part de l'action sans mention de valeur nominale à 0.96 euro) ont été distribués aux propriétaires de la Société mère.

Au cours de la période, des amortissements pour un montant de 304 502 milliers d'euros (exercice précédent : 281 582 milliers d'euros) ont été constatés, dont 248 916 milliers d'euros (exercice précédent : 224 889 milliers d'euros) pour les immobilisations corporelles et un amortissement de 55 586 milliers d'euros (exercice précédent : 56 692 milliers d'euros) pour les immobilisations incorporelles.

Au cours de la même période de l'exercice précédent, les actions de la Société FWB Kunststofftechnik GmbH, basée à Pirmasens, ont été acquises pour un prix d'achat de 8 150 milliers d'euros.

Par ailleurs, il y a eu des encaissements de 128 361 milliers d'euros provenant de la cession de l'activité de logiciels de caméras frontales, ainsi que des encaissements de 4 955 milliers d'euros pour un dividende attribuable à la période sous la forme d'un ajustement ultérieur du prix d'achat (voir chapitre 06).

Par ailleurs, la ligne de crédit de 450 millions d'euros utilisée en avril 2020 a été intégralement remboursée au cours de la période de reporting de l'exercice et comptabilisée en paiements au titre du remboursement de dettes financières.

05 Ajustement des effets spéciaux au titre du résultat avant intérêts et impôts

Le Groupe HELLA est géré par le directoire au moyen d'indicateurs clés de performance financière. Les indicateurs clés de performance de croissance du chiffre d'affaires ajusté et de la marge opérationnelle du résultat avant intérêts et impôts ajustée (marge d'EBIT ajustée) revêtent une importance prépondérante par rapport aux autres indicateurs clés de performance financière dans la gestion du Groupe. L'une des principales lignes directrices pour évaluer l'adéquation des indicateurs de gestion est qu'ils doivent fournir une image transparente des performances opérationnelles. Dans le cadre de ce processus, des effets non récurrents ou exceptionnels en termes de nature ou de taille, appelés effets spéciaux, peuvent conduire à des distorsions sur la marge d'EBIT par exemple, et ainsi affecter négativement la capacité à évaluer la performance de la Société.

Les effets spéciaux comprennent essentiellement les produits et charges liés aux changements d'organisation juridique du Groupe, aux fermetures de sites ou aux mesures de restructuration. Pour cette raison, la marge d'EBIT ajustée a été définie comme l'un des indicateurs clés de performance les plus importants pour la gestion du Groupe. La marge d'EBIT ajustée en tant qu'indicateur clé de performance n'est pas définie dans les International Financial Reporting Standards (normes internationales de reporting financier – IFRS). Elle est plutôt présentée par le Groupe HELLA comme une information supplémentaire

dans son reporting financier, car elle est également utilisée pour la gestion interne et parce que, du point de vue de la Société, elle présente les résultats d'exploitation, ajustés pour les effets spéciaux, sous une forme plus transparente et facilite une comparaison dans le temps.

Le coût des mesures de restructuration s'élevant à 15 197 milliers d'euros (exercice précédent : 181 822 milliers d'euros) a été ajusté du résultat avant intérêts et impôts de la période. Il s'agit notamment des autres dépenses liées à la performance ou imprévues dans le cadre du programme de stratégie initié en août 2020 (voir le chapitre 03). Ce montant inclut également la reprise de provisions pour un montant de 10 332 milliers d'euros, les charges nécessaires au titre des indemnités de départ étant inférieures aux prévisions initiales. De plus, des charges d'un montant de 11 748 milliers d'euros sont également ajustées en raison des créances douteuses attendues de la part d'un client chinois et de la dévaluation des titres de la coentreprise Hella Evergrande Electronics. Des ajustements à l'effet inverse ont été effectués pour les revenus issus de la vente d'actions dans le cadre des activités de capital-risque pour un montant de 6 213 milliers d'euros et de la réévaluation des investissements pour un montant de 7 629 milliers d'euros (également dans le cadre des activités de capital-risque).

Au cours de l'exercice précédent, un ajustement a également été apporté au résultat de la vente de l'activité avec logiciel de caméra frontale pour un montant de 120 902 milliers d'euros.

Le tableau de concordance correspondant pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2021/2022 (tel que publié)	Ajustement	2021/2022 ajusté
Chiffre d'affaires	4 653 409	0	4 653 409
Coûts des biens et services vendus	-3 541 909	13 544	-3 528 365
Résultat brut	1 111 500	13 544	1 125 043
Frais de recherche et développement	-503 638	-3 579	-507 217
Frais de distribution	-246 262	1 628	-244 634
Frais administratifs	-177 592	7 556	-170 035
Autres produits	43 632	-25 396	18 236
Autres charges	-21 023	16 815	-4 209
Produits des participations mises en équivalence	17 888	2 536	20 424
Autres revenus tirés de placements	352	0	352
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	224 857	13 103	237 961

Le tableau de réconciliation correspondant pour les neuf premiers mois de l'exercice 2020/2021 est le suivant :

Milliers d'euros	2021/2022 (tel que publié)	Ajustement	2021/2022 ajusté
Chiffre d'affaires	4 645 574	0	4 645 574
Coûts des biens et services vendus	-3 488 050	9 449	-3 478 601
Résultat brut	1 157 523	9 449	1 166 972
Frais de recherche et développement	-588 529	143 400	-445 129
Frais de distribution	-237 272	571	- 236 701
Frais administratifs	-196 208	28 720	-167 488
Autres produits	168 274	-128 868	39 406
Autres charges	-7 863	2 500	-5 363
Produits des participations mises en équivalence	16 013	5 148	21 161
Autres revenus tirés de placements	294	0	294
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	312 232	60 920	373 152

06 Ajustement des effets spéciaux dans la trésorerie

Les flux de trésorerie disponibles ajustés provenant des opérations d'exploitation ont été utilisés en tant qu'indicateur de performance à des fins de gestion interne du Groupe HELLA. Les flux de trésorerie ajustés provenant des opérations d'exploitation sont un indicateur clé de performance non défini dans les normes IFRS. Il est plutôt présenté par le Groupe HELLA comme une information supplémentaire dans son reporting financier car il est également utilisé pour la gestion interne et, du point de vue de la Société, présente les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, ajustés pour les effets spéciaux, de manière plus transparente et facilite une comparaison dans le temps.

Les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation après investissements corporels et entrées de trésorerie issues de la vente ou de la liquidation des investissements sont utilisés à cet effet et ajustés au regard des flux de trésorerie non récurrents.

Au cours de la période de reporting, les flux de trésorerie disponibles provenant des opérations d'exploitation sont ajustés des paiements et des encaissements de paiements s'élevant à 40 750 milliers d'euros (exercice précédent : 27 866 milliers d'euros). Ces éléments sont détaillés ci-dessous.

Au cours de la période, les flux de trésorerie disponibles provenant des opérations d'exploitation ont été ajustés des paiements effectués au titre des mesures de restructuration pour un montant de 40 750 milliers d'euros (exercice précédent : 28 861 milliers d'euros). Au cours de l'exercice précédent, un ajustement a également été effectué sur une augmentation des actifs du régime (valeurs actualisées de la protection légale en cas d'insolvabilité pour les engagements de retraite partielle) d'un montant de 14 725 milliers d'euros liée aux mesures de restructuration.

Les actions de la joint-venture Behr Hella Service ont été cédées au cours de l'exercice 2019/2020. Au cours de l'exercice 2020/2021, les flux de trésorerie disponibles provenant des opérations d'exploitation ont été ajustés pour tenir compte du dividende de 4 955 milliers d'euros rattaché à la période, qui a été encaissé sous forme d'un ajustement ultérieur du prix d'achat.

Au cours de l'exercice écoulé, HELLA a vendu son activité de logiciels de caméras frontales et les activités associées dans le domaine des tests et de la validation de HELLA Aglaia Mobile Vision GmbH à Volkswagen car.SW Org Wolfsburg AG. Afin de pouvoir établir des comparaisons cohérentes avec les autres périodes, le flux de trésorerie disponible des opérations d'exploitation a été ajusté des entrées de trésorerie de l'année précédente, qui s'élevaient à hauteur de 20 675 milliers d'euros.

La performance des flux de trésorerie disponibles ajustés provenant des opérations d'exploitation pour les exercices 2021/2022 et 2020/2021 est présentée dans les tableaux suivants :

Milliers d'euros	2021/2022 (tel que publié)	Ajustement	2021/2022 ajusté
Résultat avant impôts (EBT)	210 095	13 103	223 198
Amortissements et provisions pour dépréciation	304 502	-984	303 518
Variation des provisions	-30 755	28 913	-1 842
Autres produits non monétaires et flux de trésorerie non attribuables aux opérations d'exploitation	-34 364	3 078	-31 286
Bénéfices/pertes issus de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 051	0	4 051
Résultat financier net	14 763	0	14 763
Variation des créances clients et autres actifs non attribuables aux opérations d'investissement ou de financement	-164 815	0	-164 815
Variation des stocks	-182 301	0	-182 301
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs non attribuables aux opérations d'investissement ou de financement	10 112	-3 006	7 105
Paievements nets d'impôts	-9 513	0	-9 513
Dividendes reçus	9 864	0	9 864
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	131 638	41 104	172 741
Encaissements provenant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 974	-354	17 621
Paievements liés à l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	-418 508	0	-418 508
Flux de trésorerie disponibles liés aux opérations d'exploitation	-268 896	40 750	-228 146

Milliers d'euros	2021/2022 (tel que publié)	Ajustement	2021/2022 ajusté
Résultat avant impôts (EBT)	302 182	60 920	363 101
Amortissements et provisions pour dépréciation	281 582	0	281 582
Variation des provisions	162 430	-145 072	17 358
Autres produits non monétaires et flux de trésorerie non attribuables aux opérations d'exploitation	-146 246	123 213	-23 033
Bénéfices/pertes issus de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	694	0	694
Résultat financier net	10 051	0	10 051
Variation des créances clients et autres actifs non attribuables aux opérations d'investissement ou de financement	-431 250	14 725	-416 524
Variation des stocks	-77 504	0	-77 504
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs non attribuables aux opérations d'investissement ou de financement	352 498	-28 881	323 618
Paievements nets d'impôts	-15 479	0	-15 479
Dividendes reçus	636	4 955	5 591
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	439 593	29 860	469 453
Encaissements provenant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 452	-1 993	12 459
Paievements liés à l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	-385 335	0	-385 335
Flux de trésorerie disponibles liés aux opérations d'exploitation	68 711	27 866	96 577

07 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement à signaler postérieurement à la date de clôture.

Lippstadt, le 23 mars 2022

Gérant associé commandité de HELLA GmbH & Co.
KGaA

HELLA Geschäftsführungsgesellschaft mbH *



Dr Rolf Breidenbach
(Président-directeur général de
Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH)



Dr Lea Corzilius
(Administrateur délégué de Hella
Geschäftsführungsgesellschaft mbH)



Dr Frank Huber
(Administrateur délégué de
Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH)



Bernard Schäferbarthold
(Administrateur délégué de Hella
Geschäftsführungsgesellschaft mbH)



Björn Twiehaus
(Administrateur délégué de HELLA Geschäftsführungsgesellschaft mbH)

ANNEXE 3.
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE HELLA POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 MAI 2021

Annexe aux États Financiers Consolidés

de Hella GmbH & Co. KGaA au 31 mai 2021

I. Rémunération du Directoire

1. Éléments de rémunération

A. Salaire fixe annuel, rémunération en nature et autres avantages accessoires

La composante de la rémunération sans lien avec la performance se compose d'un salaire fixe annuel et d'une rémunération en nature ainsi que d'autres avantages accessoires.

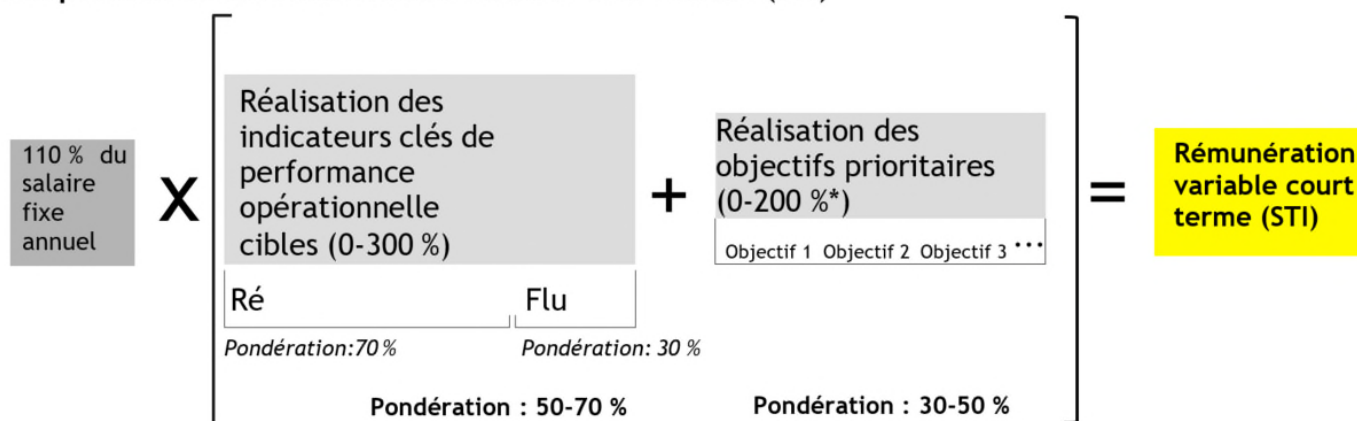
Le salaire fixe annuel est versé en douze mensualités égales. Le montant du salaire fixe reflète le rôle du Directeur général au sein du Directoire ainsi que son expérience, le domaine de responsabilité et les conditions de marché. Le Comité des actionnaires examine tous les ans la pertinence du salaire fixe.

La rémunération en nature et les autres avantages accessoires consistent principalement en la mise à disposition, à titre privé, d'un véhicule de fonction. Par ailleurs, tous les directeurs généraux en leur qualité de membres des instances dirigeantes de la Société bénéficient de la couverture des assurances A&O du Groupe. En cas de réclamation, ils sont redevables d'une franchise d'au moins 10 % de la perte plafonnée à une fois et demie leur salaire fixe.

B. Rémunération variable court terme (STI).

La rémunération variable court terme (STI) est calculée en fonction du taux de réalisation de certains objectifs qui sont répartis entre les catégories d'indicateurs clés de performance opérationnelle et d'objectifs spécifiques (priorisés). La rémunération cible de la STI est égale à 1,1 fois le salaire fixe annuel. Celle-ci est déterminée par le salaire fixe à l'ouverture de l'exercice concerné. Cette rémunération est versée une seule fois au cours de l'exercice. En cas d'embauche ou de démission en cours d'année, la STI est accordée au prorata du temps.

Composition de la rémunération variable court terme (STI)



* à compter de l'exercice 2021/2022 : 0-300 %

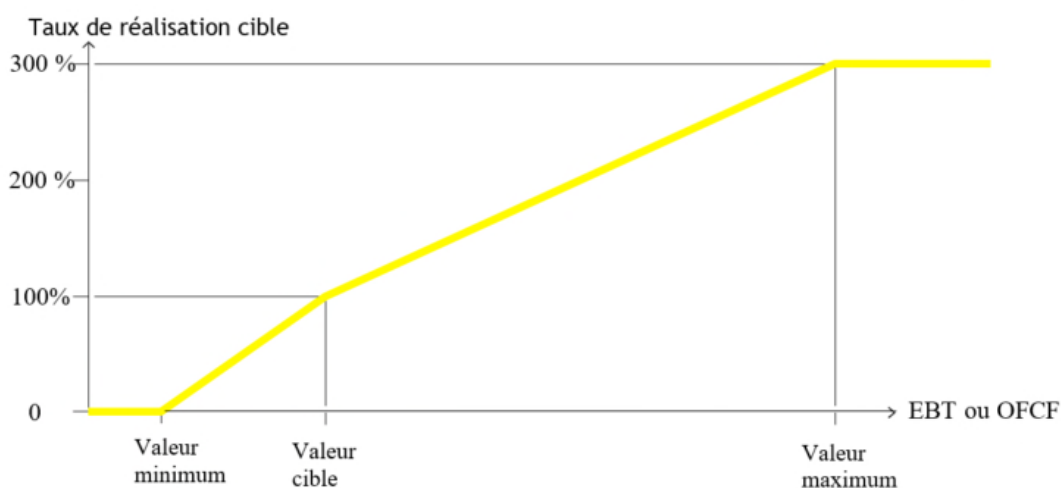
Indicateurs clés de performance opérationnelle

Les indicateurs clés de performance opérationnelle intègrent (i) le résultat opérationnel avant impôts du Groupe HELLA et les effets sur le résultat de la restructuration de l'exercice concerné ajustés des effets spéciaux (charges et produits exceptionnels à déclarer dans les comptes consolidés au titre du chapitre 277 (4) du HGB (ancienne version)) avec une pondération de 70 % et (ii) le flux de trésorerie disponible provenant des activités d'exploitation avant effets de la restructuration sur le résultat avec une pondération de 30 %. Le flux de trésorerie disponible provenant des activités d'exploitation est calculé après investissements et désinvestissements (acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles) et n'inclut pas les acquisitions de sociétés.

Le taux de réalisation des indicateurs clés de performance opérationnelle qui sont déterminés par le Comité des actionnaires peut être compris entre 0 et 300 %. À cette fin, avant l'ouverture de chaque exercice, le Comité des actionnaires pour le résultat avant impôts et pour le flux de trésorerie disponible provenant des activités d'exploitation fixe une valeur minimum, une valeur cible et une valeur maximum ambitieuses qu'il revoit régulièrement en fonction du planning de l'entreprise et de la performance de HELLA GmbH & Co. KGaA. À sa discrétion raisonnable, le Comité des actionnaires a la faculté de modifier ou de redéfinir les indicateurs clés de performance opérationnelle appliqués (résultat avant impôts et flux de trésorerie disponible provenant des opérations d'exploitation) avec effet pour les exercices suivants.

Le niveau de réalisation cible est calculé à partir de la valeur minimum, de la valeur cible et de la valeur maximum qui ont été fixées. Des valeurs intermédiaires sont déterminées par interpolation linéaire et le taux de réalisation de l'objectif ainsi déterminé est arrondi au point de pourcentage entier, conformément à la pratique commerciale courante. La figure qui suit donne une représentation schématique de la courbe de réalisation des objectifs qui en résulte :

Courbe de réalisation des objectifs EBT et OFCF



Objectifs spéciaux (prioritaires)

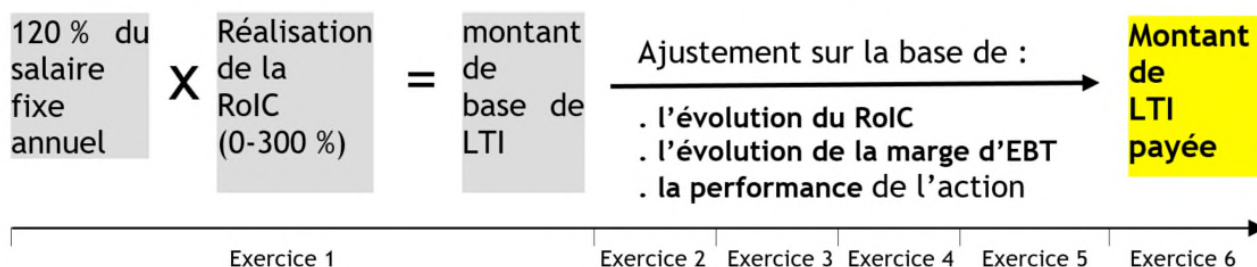
Par ailleurs, le Comité des actionnaires peut également définir des objectifs spécifiques (prioritaires) pour le Directoire lesquels, sur la base d'un contrat d'objectifs avec la direction, intègrent également des paramètres qualitatifs et se composent d'objectifs collectifs/d'équipe - qui s'appliquent au Directoire à parts égales - et d'objectifs individuels. Ces objectifs prioritaires peuvent être intégrés, selon ce que le Comité d'actionnaires jugera opportun, dans le calcul de la STI avec une pondération totale comprise entre 30 et 50 % ; auquel cas, la pondération de l'EBT et de l'OFCE est réduite en conséquence. Le Comité des actionnaires a fixé le taux de pondération des objectifs prioritaires à 50 % pour l'exercice 2020/2021 et à 30 % pour l'exercice 2021/2022.

Dans le cadre d'une évaluation globale réalisée par le Comité des Actionnaires sur le taux de réalisation des objectifs prioritaires, la valeur déterminée peut être actuellement comprise entre 0 et 200 % et entre 0 et 300 % à compter de l'exercice 2021/2022.

C. Rémunération variable long terme (incitation à long terme, LTI)

La rémunération variable long terme (incitation à long terme, LTI) est également versée en numéraire. Elle est mesurée par la performance du rendement du capital investi (RoIC) et de la marge d'EBT ainsi que par la performance de l'action HELLA (rendement total pour l'actionnaire). La rémunération variable long terme est basée sur une période de calcul de cinq exercices au total, gage d'un effet d'incitation durable sur le long terme.

Composition de la rémunération variable long terme (LTI)



Rendement du capital investi (RoIC)

La Société utilise le rendement du capital investi (RoIC) comme un paramètre de gestion stratégique. Celui-ci est défini comme le rapport entre le résultat opérationnel avant intérêts et après impôts (rendement) sur le capital investi. Le rendement est calculé sur la base du résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des douze derniers mois au niveau des unités du Groupe, diminué du taux normal d'impôt applicable dans le pays concerné. Le capital investi correspond à la moyenne des valeurs d'ouverture et de clôture des actifs présentés au bilan hors trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants, diminués des passifs présentés au bilan hors passifs financiers courants et non courants pour l'exercice concerné.

Marge d'EBT

La marge d'EBT est calculée à partir du résultat avant impôts (EBT) du Groupe HELLA divisé par le chiffre d'affaires du Groupe HELLA.

Rendement total pour l'actionnaire

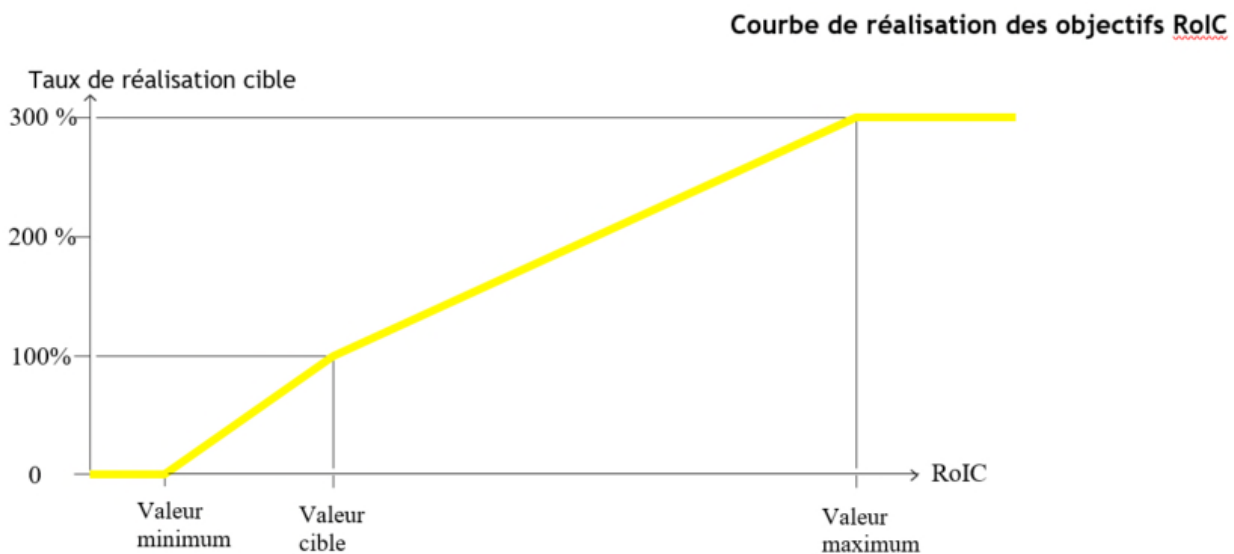
Le rendement total pour l'actionnaire est défini comme la performance de l'action HELLA majorée des dividendes versés. À cet effet, le cours moyen pondéré en fonction des volumes des vingt derniers jours de Bourse de l'exercice au cours desquels débute la période de calcul d'une tranche de LTI est comparé

à ceux des vingt derniers jours de Bourse des exercices suivants de la période de calcul. Les dividendes versés dans l'intervalle viennent s'ajouter. Les effets techniques sur le cours (p. ex. en cas de division d'actions) sont, en revanche, déduits.

Méthodes de calcul

Le montant du paiement d'une tranche de LTI est calculé comme suit :

Tout d'abord, un montant de base de LTI est déterminé pour le premier exercice de la période de calcul. Ce montant est calculé en pourcentage fixe du salaire fixe annuel en fonction du RoIC. Pour le RoIC, le Comité des actionnaires définit une valeur minimum (= réalisation de l'objectif de 0 %), une valeur cible (= réalisation de l'objectif à 100 %) et une valeur maximum (= réalisation de l'objectif à 300 %). La valeur minimum définit le plancher pour le calcul d'un montant de base de LTI. Il en résulte la courbe schématique suivante de réalisation des objectifs pour le RoIC :

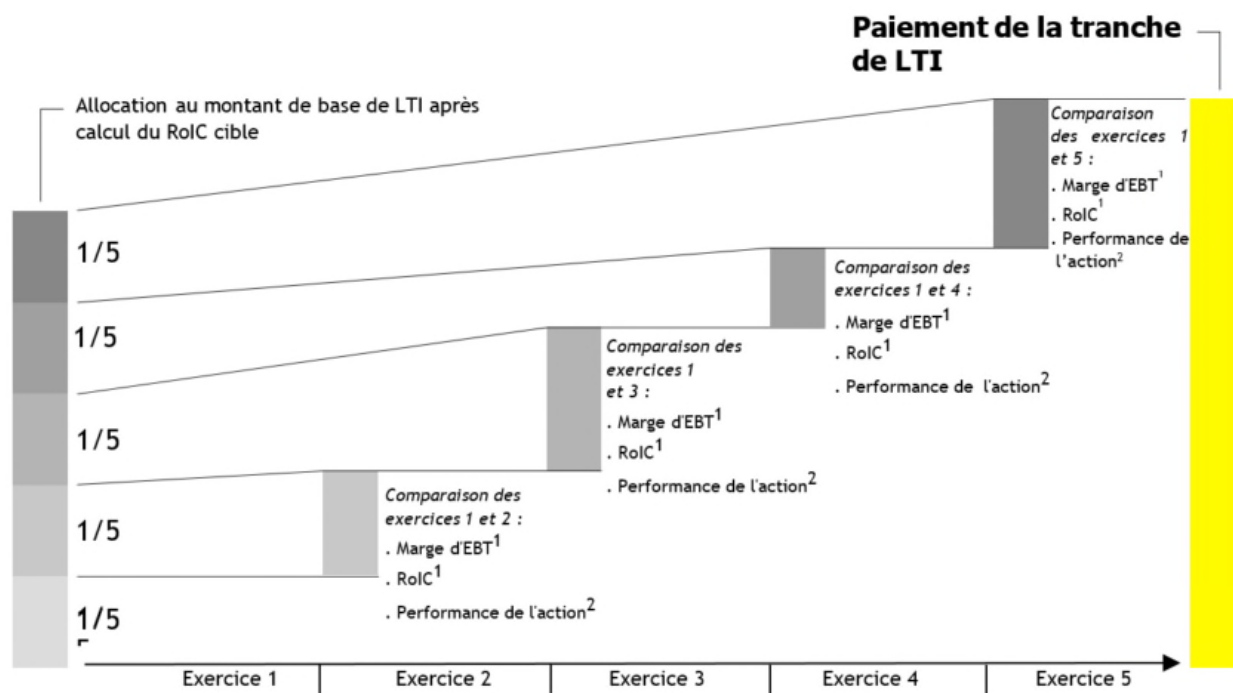


En cas de réalisation de la valeur cible, le montant de base de LTI est égal à 1,2 fois le salaire fixe annuel ; si la valeur maximum est atteinte, le montant de base de LTI est égal à 3,6 fois le salaire fixe annuel. Si un Directeur général rejoint ou quitte le Directoire en cours d'exercice, le montant de base de LTI pour l'exercice concerné lui sera octroyé au prorata du temps.

Le versement d'une tranche de LTI est effectué au profit des Directeurs généraux au terme de la période de calcul composée de cinq exercices au total. À titre d'exemple, la tranche de LTI allouée au titre de l'exercice 2020/2021 sera versée à la clôture de l'exercice 2024/2025. Le montant du paiement qui découle du montant de base de LTI est déterminé de manière égale en fonction de la réussite économique sur l'intégralité des cinq exercices de la tranche LTI concernée. En termes mathématiques, cela se déroule comme suit : dans un premier temps, un cinquième du montant de base de LTI est défini. Ce montant est théoriquement affecté au premier exercice de la période de calcul. Les quatre cinquièmes restants du montant de base de LTI varieront en fonction de la performance (i) du RoIC, (ii) de la marge d'EBT du Groupe HELLA et (iii) de la performance de l'action au cours des quatre exercices ultérieurs de la période de calcul. À cet effet, les chiffres de l'exercice pour lequel le montant de base de LTI a été calculé sont comparés à tous les exercices ultérieurs de la période de calcul. Si, au cours d'un exercice ultérieur de la période de calcul, les chiffres s'améliorent (se dégradent) par rapport au premier exercice, un cinquième du montant de base de LTI sera majoré (diminué) et gelé au profit du Directeur général (voir schéma ci-dessous).

Représentation schématique du calcul de la LTI pour les tranches à compter de l'exercice 2020/2021

(période de calcul de cinq ans et alignement sur la performance de l'action)



¹ augmentation/diminution de la marge d'EBT/du RoIC par point de pourcentage : +/7,5 %

² augmentation/diminution de la performance de l'action par point de pourcentage : +/1,0 %

Une augmentation de la marge d'EBT et/ou du RoIC d'un point de pourcentage se traduira par une augmentation proportionnelle du montant de base de LTI de 7,5 % alors que toute diminution d'un même montant conduira à une baisse correspondante. Le rendement total pour l'actionnaire a un effet proportionnel direct - à savoir qu'un rendement total pour l'actionnaire positif (négatif) de 30 %, par exemple, augmente (diminue) le montant de base de LTI au pro rata de 30 %. Une fois ces comparaisons effectuées pour tous les exercices de la période de calcul, le total des montants gelés sera versé aux Directeurs généraux au terme de la période de calcul.

Cela ne donne nullement le droit à la Société de recouvrer une indemnité auprès d'un Directeur général en cas de montant de règlement de LTI global négatif. Il n'y a par ailleurs pas de compensation possible par rapport à un futur montant de règlement de LTI positif.

Réductions en cas de résiliation du contrat de travail

Si un membre du Directoire quitte la Société, les montants de base de LTI déjà attribués expirent en totalité au moment du départ pour les périodes postérieures à la date de résiliation du contrat de service si (i) le contrat concerné est résilié pour un motif important dont le membre du Directoire est responsable au sens de l'article 626 du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch - BGB) ou (ii) le membre du Directoire met fin au contrat de service, demande un contrat de résiliation anticipée ou refuse de conclure un nouveau contrat de service proposé par la Société à des conditions égales ou supérieures en l'absence de motif important dont la Société est responsable au sens de l'article 626 du BGB. En outre, le montant du paiement de LTI sera réduit proportionnellement si, au moment du départ, il manque plus de douze mois de la période de calcul pour une certaine tranche de LTI. Dans ce cas, le montant du paiement de

LTI est réduit de 1/60 pour chaque mois supplémentaire manquant de la période de calcul concernée au-delà des douze mois.

Règles régissant les LTI jusqu'à l'exercice 2019/2020

Jusqu'à l'exercice 2019/2020 compris (exception faite de Björn Twiehaus, pour lequel les règles sus décrites s'appliquaient déjà au titre de l'exercice 2019/2020), la LTI était déterminée sans tenir compte du rendement total pour l'actionnaire et sur une période de calcul composée de quatre exercices. En cas de réalisation de l'objectif de RoIC, le montant de base de LTI s'élevait à 80 % du salaire fixe annuel; une fois la valeur maximum de RoIC atteinte, le montant de base de LTI s'élevait à 240 % du salaire fixe annuel. Par ailleurs, les règles étaient largement conformes à celles actuellement en vigueur concernant les LTI. Les anciennes règles régissant les LTI continuent de régir les tranches de LTI qui avaient été accordées alors que lesdites règles étaient en vigueur, mais dont le paiement n'est pas encore échu.

La rémunération résultant de ces tranches de RLT est comptabilisée dans la section I. 11. du tableau ci-dessous.

D. Engagements de retraite et obligations à long terme comparables

En complément de la rémunération fixe et des éléments de rémunération variable, la Société prévoit des prestations de retraite au bénéfice des aux Directeurs généraux. En ce qui concerne les Directeurs généraux de Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH, la Société a recours à un régime de retraite à cotisations définies, auquel elle alloue chaque année un certain montant pour chaque Directeur général respectif. Ce montant correspond à 50 % du salaire fixe annuel du Président du Directoire et à 40 % du salaire fixe annuel de ses différents membres, étant entendu que le salaire fixe applicable au 1er juin de l'exercice est déterminant. L'année de financement commence le 1er juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante. Si le contrat de service commence ou prend fin dans le courant de l'année de financement, le Directeur général reçoit un apport de financement au prorata du temps. Au moment de l'éligibilité au versement de la pension, le capital constitué est versé soit en une seule fois, soit - sous réserve de l'accord de la Société - par tranches sur une durée maximale de huit ans. Les apports au système de compte de capital peuvent être investis en externe dans un ou plusieurs fonds de placement. Le rendement repose, dans ce cas, sur la performance des actifs de placement concernés. Un taux d'intérêt minimum, qui est actuellement de 4,5 % par an, est accordé dans tous les cas. En règle générale, le compte de capital est dissout le 31 mai de l'année suivant le cinquante-huitième anniversaire du Directeur général. L'éligibilité au paiement ne prend effet qu'après le départ de la Société du Directeur général. Ce délai peut être prolongé à la demande du Directeur général et sous réserve de l'accord de la Société. À ce jour, une telle prolongation n'a été accordée que dans le cas du Dr. Rolf Breidenbach.

Il existe également un droit à pension en cas de perte totale ou partielle de la capacité de gain, d'invalidité prolongée pour cause de maladie ou cas de décès avant la date d'éligibilité contractuelle du Directeur général. Dans ce cas, le capital est versé soit en une seule fois, soit - sous réserve de l'accord de la Société - par tranches sur une durée maximale de huit ans aux bénéficiaires désignés du Directeur général.

Outre le régime de retraite financé par la Société, les Directeurs généraux de Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH sont libres de participer à un autre régime de retraite lié à des actifs. Dans ce cas, le capital est accumulé sous la forme d'une part de rémunération différée définie individuellement par le Directeur général et suit largement les règles applicables au régime de retraite lié à des actifs financé par la Société. Le taux d'intérêt minimum dans ce modèle est actuellement de 2,25 % par an.

E. Corrections individuelles

Compte tenu de l'impact économique actuel de la pandémie de Covid-19, pour toutes les tranches de LTI au titre de l'exercice 2020-2021, les directeurs généraux de Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH ont choisi de renoncer à 20 % des montants partiels de LTI à verser qui seront calculés au titre de l'exercice en question. Cette décision volontaire se traduira par une baisse des montants de LTI à verser dans les années à venir lorsque les tranches de LTI correspondantes viendront à échéance.

Le Comité des actionnaires a également ajusté la LTI (à l'exception du montant partiel pour le versement de la tranche de LTI de 2017/2018 à allouer au titre de l'exercice 2020/2021) afin d'éliminer les éléments spéciaux découlant (i) de la cession de la participation de 50 % dans la joint-venture sud-coréenne Mando HELLA Electronics (MHE) et (ii) des tests de dépréciation de l'exercice 2019/2020. Cet ajustement a également déjà été pris en compte dans les valeurs.

2. Durée du contrat et indemnités de fin de mandat pour les Directeurs généraux

La relation de travail prend fin automatiquement à la clôture du mois au cours duquel l'âge légal de départ à la retraite est atteint, mais au plus tôt à la clôture du mois au cours duquel le Directeur général atteint l'âge de 65 ans. Par ailleurs, la relation de travail prend fin automatiquement trois mois après la clôture du mois au cours duquel l'invalidité permanente du Directeur général est constatée.

A. Perte de capacité de gain ou décès

En cas d'invalidité pour cause de maladie, le salaire fixe ou la différence par rapport à l'indemnité de maladie est versé pendant 18 mois. En cas de décès, les bénéficiaires éligibles perçoivent le salaire fixe du Directeur général décédé pendant une période de trois mois à compter du mois du décès.

B. Règlement

Si la Société révoque le mandat avant la date d'expiration du contrat de service, le contrat de service peut être résilié prématurément dans des circonstances exceptionnelles. Dans les cas où le contrat de service prend fin pour des motifs importants dont le Directeur général n'est pas responsable, un règlement égal à deux fois sa rémunération annuelle ou, si la durée résiduelle du contrat de service est inférieure à deux ans, un montant du règlement proportionnel au temps est versé. À cet effet, la rémunération annuelle est égale à la somme du salaire annuel fixe augmenté de la rémunération variable annuelle court terme diminuée de la rémunération en nature et des autres avantages accessoires du dernier exercice complet précédant la résiliation du mandat. Cette rémunération doit être compensée avec toute indemnité de non-concurrence. En outre, un paiement ultérieur des montants de base de LTI répartis proportionnellement sera effectué, bien que ceux-ci soient réduits au prorata de la partie restante de la période de calcul. Dans certains cas, les montants de base de LTI non encore exigibles expirent en totalité à la sortie (clause du "bad leaver" ou "mauvais partant").

C. Changement de contrôle

Les mêmes règles en matière de règlement s'appliquent également en cas de changement de contrôle. Dans ce cas, un Directeur général peut démissionner et donner un préavis par rapport à son contrat de service pour motif valable avant la clôture du sixième mois civil suivant un changement de contrôle, avec effet à la clôture du neuvième mois calendaire. Dans ce cas, il n'y a pas de résiliation de la rémunération variable long terme telle que décrite ci-dessus au paragraphe

I.1.C), "Réductions en cas de résiliation du contrat de service". Jusqu'à la prise d'effet de la démission, le Directeur général doit apporter son soutien à la Société dans toutes les questions relatives au changement de contrôle, en agissant au mieux de ses capacités et en œuvrant dans l'intérêt de la Société. Est considéré comme un changement de contrôle au sens du contrat de service pour les directeurs généraux si un ou

plusieurs tiers agissant conjointement et ne faisant pas partie des actionnaires familiaux de HELLA GmbH & Co. KGaA

- mettent la Société sous son ou leur contrôle par la conclusion d'un pacte de contrôle ou
- nomment et révoquent de toute autre manière, la majorité des membres des instances de direction de la Société et/ou leurs associés personnellement responsables sans le consentement des actionnaires familiaux.

D. Clause de non-concurrence post-contractuelle

Par ailleurs, le Directeur général est soumis à une clause de non-concurrence post-contractuelle, dont la durée varie entre 12 et 24 mois, selon ce qui sera convenu au cas par cas. Pendant la période d'interdiction de concurrence, le Directeur général perçoit une indemnité de non-concurrence à hauteur de 50 % du dernier salaire fixe annuel, ainsi que les éventuelles indemnités de rupture anticipée du contrat et autres revenus du travail à porter à son crédit pendant la période de non-concurrence. La rémunération est versée mensuellement. Le montant total de l'indemnité de non-concurrence est créditée d'un engagement de retraite dû par la Société (voir section I. 3. D) ci-dessus). Préalablement à la fin du contrat de service, la Société peut, dans des cas particuliers, renoncer à la clause de non-concurrence post-contractuelle. En conséquence, l'indemnité de non-concurrence n'est due que pendant une période de six mois à compter de la renonciation à ladite clause. Si le contrat de service prend fin lorsque l'âge légal de départ à la retraite est atteint ou du fait d'une résiliation déclarée par la Société pour motif valable, la Société est immédiatement libérée de l'obligation de verser l'indemnité si elle a renoncé à la stipulation de respecter la clause de non-concurrence avant ou en même temps que la fin du contrat de travail.

Au cours de l'exercice 2020/2021, conformément à ces règles, des indemnités s'élevant à 75 000 euros ont été versées au Dr Werner Benade pour les mois de juin à septembre 2020.

3. Prime d'opération

Par ailleurs, les membres du pool d'actionnaires familiaux ont promis aux membres du Directoire une prime d'opération exceptionnelle - à la charge des actionnaires familiaux, et non de HELLA GmbH & Co. KGaA - dans le cas où un investisseur serait obligé, individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs ou actionnaires familiaux, de soumettre une offre publique d'achat ou une offre obligatoire à l'ensemble des actionnaires de la Société avant le 31 décembre 2021. Cette prime ne fait pas partie du système de rémunération du Directoire. Le montant de cette prime est déterminé par les actionnaires familiaux à leur discrétion raisonnable. Sont notamment prises en compte la charge de travail supplémentaire des membres du Directoire induite par l'opération ainsi que la protection des intérêts de la Société et la réalisation de la valeur associée à l'opération pour l'ensemble des actionnaires de la Société.

4. Rémunération totale au titre de l'exercice 2020/2021

Le montant total de la rémunération versée aux Directeurs généraux de Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH s'élève à 23 764 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020/2021 (exercice précédent : 7 717 milliers d'euros). Les valeurs présentées prennent déjà en compte la part de la rémunération fixe à laquelle le Directoire a volontairement renoncé au cours des mois de juin à août de l'exercice 2020/2021 en solidarité avec les salariés en raison du confinement lié au Covid-19, ainsi que les corrections individuelles décrites ci-dessus dans la section I. 1 . E).

La rémunération en nature et les autres avantages accessoires se sont élevés à un total de 116 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020/2021 (exercice précédent : 130 milliers d'euros). La rémunération en nature a été évaluée sur la base des coûts réels. L'obligation de prestations définies au titre des engagements du système de compte de capital à cotisations définies dédié aux Directeurs généraux en service s'élevait à 17 986 milliers d'euros (exercice précédent : 15 222 milliers d'euros) au 31 mai 2021 - selon le HGB : 17 587 milliers d'euros (exercice précédent : 14 681 milliers d'euros). Les apports de

financement structurés sous forme de parts de fonds d'investissement et nantis au profit des bénéficiaires en activité sont évalués, à la date du bilan, à 15 511 milliers d'euros (exercice précédent : 12 677 milliers d'euros).

Les charges comptabilisées au titre du montant de base de LTI alloué au titre de l'exercice 2020/2021 s'élèvent à 809 milliers d'euros pour le Dr Rolf Breidenbach (exercice précédent : 0 euro), 106 milliers d'euros pour le Dr Léa Corzilius (exercice précédent : 0 euro), 314 milliers d'euros pour le Dr Frank Huber (exercice précédent : 0 euro), 335 milliers d'euros pour Ulric Bernard Schäferbarthold (exercice précédent : 0 euro) et à 230 milliers d'euros pour Björn Twiehaus (LTI de 2019-2020 : 22 milliers d'euros ; exercice précédent : 0 millier d'euros). À la suite de la modification des règles applicables à la LTI pour l'exercice 2020/2021, ces charges doivent être déclarées pour la première fois en tant que rémunération fondée sur des actions conformément à DRS 17.

Les engagements de retraite vis-à-vis des anciens membres du Directoire et de leurs ayants droit se sont élevés à 15 266 milliers d'euros (exercice précédent : 16 047 milliers d'euros) - selon le HGB : 13 203 milliers d'euros (exercice précédent : 12 978 milliers d'euros). Il existe par ailleurs des engagements qui ont été transférés à Allianz Pensionsfonds AG pour un montant de 3 658 milliers d'euros (exercice précédent : 3 904 milliers d'euros). L'obligation nette liée à la part transférée à Allianz Pensionsfonds AG s'élève à 477 milliers d'euros (exercice précédent : 662 milliers d'euros). L'obligation à prestations définies pour les engagements à long terme comparables du système de compte de capital à cotisations définies vis-à-vis des anciens membres du Directoire et de leurs ayants droit s'élève à 7 031 milliers d'euros (exercice précédent : 7 047 milliers d'euros) - selon le HGB : 9 049 milliers d'euros (exercice précédent : 6 658 milliers d'euros). Les apports de financement structurés sous forme de parts de fonds d'investissement et nantis au profit des bénéficiaires de ce groupe sont évalués, à la date du bilan, à 9 005 milliers d'euros (exercice précédent : 6 174 milliers d'euros). Les versements au titre des engagements de retraite vis-à-vis des anciens membres du Directoire et de leurs ayants droit se sont élevés à 741 milliers d'euros (exercice précédent : 729 milliers d'euros). Le montant total de la rémunération versée aux anciens membres du Directoire s'est élevé à 2 709 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020/2021 (exercice précédent : 3 986 milliers d'euros), comprenant principalement des tranches de LTI dues au titre d'exercices précédents, des indemnités de règlement et des versements au titre des engagements de retraite.

5. Rémunération de la fonction de garantie pour Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH

Aux termes de l'article 8 des Statuts, Hella Geschäftsführungsgesellschaft mbH en tant qu'Associé commandité reçoit, à la date du bilan, une rémunération de la fonction de garantie correspondant à 5 % de son capital social libéré. À ce titre, la Société a versé un montant de 1 millier d'euros (exercice précédent : 1 millier d'euros).

Les droits à pension accumulés par les membres du Directoire au cours de l'exercice 2020/2021 se traduisent par les coûts de service individuels et les obligations à prestations définies suivants selon les normes IFRS :

en milliers d'euros	Coûts de service			Valeur actuelle des engagements de retraite		
	versés par la Société	versés par le Directeur général	Total	versés par la Société	versés par le Directeur général	Total
Dr Rolf Breidenbach	646	1 000	1 646	5 591	7 001	12 592
Dr Frank Huber	473	100	573	1 243	127	1 370
Ulric Bernard Schäferbarthold	355	570	925	1 470	1 897	3 367
Björn Twiehaus (à compter du 01.04.2020)	312	0	312	360	0	360
Dr Léa Corzilius (depuis le 01.10.2020)	0	0	0	296	0	296

Au cours de l'exercice précédent, conformément aux normes IFRS, les coûts de service et les prestations individuelles suivantes ont été constatés :

en milliers d'euros	Coûts de service			Valeur actuelle des engagements de retraite		
	versés par la Société	versés par le Directeur général	Total	versés par la Société	versés par le Directeur général	Total
Dr Rolf Breidenbach	647	0	647	4 197	5 682	9 879
Dr Frank Huber	329	0	329	781	0	781
Ulric Bernard Schäferbarthold	293	1 100	1 393	1 115	1 256	2 371
Björn Twiehaus (à compter du 01.04.2020)	0	0	0	52	0	52

II. Rémunération du Conseil de surveillance

Aux termes de l'article 16 des Statuts, l'Assemblée générale annuelle détermine la rémunération du Conseil de surveillance. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale annuelle du 27 septembre 2019 toujours en vigueur, le système de rémunération des membres du Conseil de surveillance prévoit les éléments suivants. Du point de vue de la Société, il s'agit d'une rémunération uniquement fixe qui correspond le mieux aux missions assignées au Conseil de surveillance, à savoir conseiller et contrôler le Directoire de manière neutre et sans incitation financière. Selon les estimations de la Société, il s'agit du meilleur moyen pour promouvoir la stratégie commerciale et la performance à long terme de la Société.

Les rémunérations suivantes, telles que ventilées, sont allouées aux membres du Conseil de surveillance :

- Tous les membres du Conseil de surveillance perçoivent une rémunération annuelle de 50 milliers d'euros.
- Le Président du Conseil de surveillance perçoit une rémunération annuelle de 100 milliers d'euros et chaque Vice-Président, une rémunération annuelle de 75 milliers d'euros.

- Chaque membre du Comité d'audit perçoit une rémunération annuelle complémentaire de 25 milliers d'euros. Le Président du Comité d'audit perçoit une rémunération annuelle complémentaire de 50 milliers d'euros.

Les membres du Conseil de surveillance qui ne siègent que pendant une partie de l'exercice reçoivent une rémunération proportionnelle au temps passé

Les membres du Comité des nominations ne perçoivent pas de rémunération complémentaire. Tous les membres du Conseil de surveillance sont remboursés de toutes leurs frais et débours qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions majorés de la taxe sur la valeur ajoutée. Aucun jeton de présence ne leur est versé.

La rémunération totale versée aux membres du Conseil de surveillance (rémunération fixe et rémunération des travaux des comités) s'élève à 1 000 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020/2021 (exercice précédent : 795 milliers d'euros). Sur ce montant, la rémunération fixe représente un montant de 875 milliers d'euros (exercice précédent : 705 milliers d'euros) et une rémunération au titre des travaux des comités de 125 milliers d'euros (exercice précédent : 90 milliers d'euros).

En tant que membres des instances dirigeantes de la Société, les membres du Conseil de surveillance bénéficient de la couverture des assurances A&O du Groupe. Cette couverture est soumise à une franchise d'au moins 10 % par réclamation, qui est cependant plafonnée à une fois et demie la rémunération annuelle fixe.

III. Rémunération du Comité des actionnaires

Aux termes de l'article 28 des Statuts, l'Assemblée générale annuelle détermine la rémunération du Comité des actionnaires. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale du 27 septembre 2019 toujours en vigueur, le système de rémunération des membres du Comité des Actionnaires prévoit les éléments suivants. Comme pour le Conseil de surveillance, il s'agit d'une rémunération uniquement fixe. Le Comité des actionnaires doit également conseiller et contrôler le Directoire de manière neutre et sans être influencé par des incitations financières, car il s'agit, selon les estimations de la Société, du meilleur moyen de promouvoir sa stratégie commerciale et sa performance à long terme.

Le Président du Comité des actionnaires perçoit une rémunération annuelle de 360 milliers d'euros. Tous les autres membres de ce comité perçoivent une rémunération annuelle de 120 milliers d'euros. Les membres qui ne siègent au Comité des actionnaires que pendant une partie de l'exercice reçoivent une rémunération proportionnelle au temps passé.

Tous les membres du Comité des actionnaires sont remboursés de tous leurs frais et débours qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions majorés de la taxe sur la valeur ajoutée. Aucun jeton de présence ne leur est versé. Aucune rémunération supplémentaire n'est versée aux membres du Comité du personnel.

En tant que membres des instances dirigeantes de la Société, les membres du Comité des actionnaires bénéficient de la couverture des assurances A&O du Groupe. Cette couverture est soumise à une franchise d'au moins 10 % par réclamation, qui est cependant plafonnée à une fois et demie la rémunération annuelle fixe.

Le montant total de la rémunération versée aux membres du Comité des actionnaires s'élève à 1 200 milliers d'euros plus la taxe sur la valeur ajoutée au cours de l'exercice 2020/2021 (exercice précédent : 1 104 milliers d'euros plus taxe sur la valeur ajoutée). Sur ce montant, la rémunération fixe représente un montant de 1 200 milliers d'euros (exercice précédent : 1 104 milliers d'euros) et une rémunération au titre des travaux des comités de 0 millier d'euros (exercice précédent : 0 millier d'euros).